MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 14 janvier 2003, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Barbara Cramer, M. Jean-Louis Fazio, Mme Sophie Fischer, MM. François Henry, Roman Juon* et *Jean-Charles Lathion.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger,* maire, *M. Christian Ferrazino,* vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade* et *Manuel Tornare,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 janvier, mercredi 15 janvier et lundi 20 janvier 2003, à 17 h et 20 h 30.

(La séance est suspendue de 17 h à 17 h 35, les installations d'enregistrement et de sonorisation ne fonctionnant pas.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous allons pouvoir commencer notre séance. Nous vous prions d'excuser le retard pris sur l'horaire habituel, qui est dû à une panne des installations d'enregistrement et de sonorisation.

Nous avons parmi nous un photographe qui, si vous êtes d'accord, prendra des photos dans la salle. Je mets cette proposition au vote.

Mise aux voix, la présence d'un photographe dans la salle pour prendre des photos est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Le président. Je vous informe que, à la demande de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, une séance de présentation du dossier de la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse se déroulera dans cette enceinte le 24 février 2003, à 17 h, en lieu et place de notre séance plénière supplémentaire de 17 h. Elle sera suivie à 20 h 30 par une séance plénière supplémentaire du Conseil municipal.

Je vous annonce que la résolution urgente R-53 de M[me] Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler et Didier Bonny, intitulée «Pour mettre fin aux velléités de conflit en Irak», a été déposée à notre bureau. Nous traiterons de cette urgence à la séance de 20 h 30.

Vous avez tous reçu, avec les documents relatifs à cette session, la liste des objets en suspens arrêtée au samedi 17 décembre 2002. Voici cette liste.

Liste des objets en suspens

arrêtée au 17 décembre 2002
(Article 23 du règlement du Conseil municipal)

Table des matières

Bureau 5
Interpellations 5
Questions écrites 5
Commission ad hoc Casino 6
Divers (CM) 6
Motions..... 6
Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville 7
Propositions CA au CM 7
Résolutions 7
Commission ad hoc Saint-Gervais 8
Pétitions 8
Propositions CA au CM 8
Commission de l'aménagement et de l'environnement 9
Divers (CM) 9
Motions..... 9
Pétitions 11
Projets d'arrêtés 12
Propositions CA au CM 12
Résolutions 20
Commission de l'informatique et de la communication..... 22
Divers (CM) 22
Motions..... 22
Propositions CA au CM 23
Commission des arts et de la culture 24
Divers (CM) 24
Motions..... 24
Pétitions 26
Projets d'arrêtés 26
Résolutions 26
Commission des finances 28
Divers (CM) 28
Motions..... 30
Projets d'arrêtés 33

Propositions CA au CM 33
Résolutions 37
Commission des pétitions 38
Pétitions 38
Commission des sports et de la sécurité 44
Divers (CM) 44
Motions 44
Propositions CA au CM 45
Résolutions 45
Commission des travaux 47
Divers (CM) 47
Motions 47
Pétitions 49
Propositions CA au CM 49
Résolutions 56
Commission du logement 57
Motions 57
Pétitions 57
Propositions CA au CM 58
Résolutions 58
Commission du règlement 59
Motions 59
Projets d'arrêtés 60
Propositions CA au CM 60
Commission sociale et de la jeunesse 62
Divers (CM) 62
Motions 62
Projets d'arrêtés 64
Propositions CA au CM 65
Département N° 1 Finances et administration générale - M. Pierre Muller 67
Motions 67
Postulats 70
Projets d'arrêtés 70
Questions écrites 70
Résolutions 70
Département N° 2 Aménagement, constructions et voirie - M. Christian Ferrazino 72
Interpellations 72
Motions 73
Pétitions 84
Postulats 85

Questions écrites 86
Résolutions 89
Département N° 3 Affaires culturelles - M. Alain Vaissade 91
Interpellations 91
Motions..... 91
Questions écrites 93

Département N° 4 Sports et sécurité - M. André Hediger 95
Interpellations 95
Motions..... 96
Pétitions 98
Postulats 99
Questions écrites 99
Département N° 5 Affaires sociales, écoles et environnement - M. Manuel Tornare 101
Interpellations 101
Motions..... 101
Pétitions 108
Postulats 110
Questions écrites 110
Résolutions 112
Secrétariat général 114
Motions..... 114
Interpellations 114
Motions..... 114
Pétitions 120
Projets d'arrêtés 121
Question écrites 121
Résolutions 123
Conseil administratif 125
Motions..... 125
Pétitions 127
Questions écrites 128
Délégation à l'Agenda 21 129
Interpellations 129
Délégation au développement et à la coopération 130
Questions écrites 130
Délégation au mobilier urbain 131
Motions..... 131
Propositions CA au CM 131

Bureau

Interpellations

I-15 (157) Interpellation de M. Roman Juon: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec».

- ❖ Commission(s): Bureau du Conseil municipal
- ❖ Renvoi en commission: 28.02.2000

Questions écrites

QE-22 (157) Question écrite de M. Roman Juon: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal».

- ❖ Commission(s): Bureau du Conseil municipal
- ❖ Renvoi en commission: 16.02.2000

Commission ad hoc Casino

Divers (CM)

D-31 (159) Comptes et rapports de gestion de l'exercice de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Casino
- ❖ Renvoi en commission: 05.06.2002

D-31 (160) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2001 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Casino
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002

Motions

M-230 (159) Motion de MM. Sami Kanaan et Gérard Deshusses: «Liquidation prochaine du Casino de Genève: commission d'enquête municipale pour comprendre ce fiasco et veiller aux intérêts du personnel». (Rapport M-230 A.)
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Casino
- ❖ Renvoi en commission: 13.11.2001, 06.11.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Robert Pattaroni (CAHCasino)

M-231 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: «Cacade au Casino».
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Casino
- ❖ Renvoi en commission: 13.11.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Robert Pattaroni (CAHCasino)

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville

Propositions CA au CM

PR-258 (155) Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Jan Marejko (ER)

PR-263 (155) Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Jan Marejko (ER)

PR-264 (155) Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution.
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Jan Marejko (ER)
- ❖ Vote commission: 13.11.1998

Résolutions

R-540 (155) Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».
- ❖ Commission(s): Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville
- ❖ Renvoi en commission: 20.10.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Georges Breguet (ER)
- ❖ Vote commission: 12.03.1999

Commission ad hoc Saint-Gervais

Pétitions

P-10 (153) Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais, contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Saint-Gervais
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.1995
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Isabelle Brunier (CAHSG)

Propositions CA au CM

PR-256 (160) Proposition du Conseil administratif du 13 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 660 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 16, rue Jean-Jacques Rousseau, parcelle N° 5735, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Saint-Gervais
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Divers (CM)

D-33 (160) Rapport du Conseil administratif sur l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 – septembre 2002.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2002

Motions

M-360 (148) Motion de M[me] Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 31.10.1990
- ❖ Rapporteur(s): M. Ueli Leuenberger (CAE)
- ❖ Vote commission: 15.12.1992

M-1136 (150) Motion de M[me] Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérald Crettenand: «Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 15.09.1993
- ❖ Rapporteur(s): M. Pierre de Freudenreich (CAE)
- ❖ Vote commission: 04.04.1995

M-1200 (152) Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.1994
- ❖ Rapporteur(s): M. Marco Ziegler (CAE)

M-392 (156) Motion de M[mes] Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement

- ❖ Renvoi en commission: 16.06.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Jean-Marc Froidevaux (CAE)

M-82 (157) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
  Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Roger Deneys (CAE)
  M. Alain Gallet (CSJ)
- ❖ Vote commission: 31.10.2002 (CSJ)

M-147 (158) Motion de MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.04.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Annina Pfund (CAE)

M-173 (158) Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un «city manager» pour Genève?»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2001

M-208 (159) Motion de M. René Winet: «Giratoire esthétique à l'entrée de la rue des Chaudronniers».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2001

M-238 (159) Motion de MM. Roger Deneys, Alain Marquet, François Sottas et Christian Zaugg: «Pour une rue des Deux-Ponts digne du troisième millénaire!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.03.2002

M-290 (159) Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, Mmes Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que dans des plans de site au bonheur des historiens».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

M-298 (159) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002

M-303 (159) Motion de Mmes Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parcage: faire d'une pierre deux coups».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

M-311 (160) Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

M-312 (160) Motion de M. Georges Breguet et Mme Vanessa Ischi Kaplan: «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

Pétitions

P-7 (153) Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 13.06.1995
- ❖ Rapporteur(s): M. Michel Ducret (CAE)
- ❖ Vote commission: 08.09.1998

P-35 (154) Pétition concernant la pointe de Villereuse.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 18.06.1996
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Isabelle Brunier (CAE)

P-77 (155) Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.05.1998

P-25 (157) Pétition: «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 24.05.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain Fischer (CAE)

Projets d'arrêtés

PA-370 (152) Projet d'arrêté de M^me^ Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Broggini modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 06.12.1994

Propositions CA au CM

PR-47 (149) Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
  Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 11.05.1998

PR-294 (151) Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 19.01.1994
- ❖ Rapporteur(s): M. Alphonse Paratte (CAE)

PR-458 (156) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 13.04.1999

PR-57 (158) Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles N^os^ 1575, 1577, 1578 et 1899, et pour partie sur la parcelle N° 1574, situées à l'angle de l'avenue de la Roseraie et de l'Arve, dans le quartier de la Roseraie. Ce projet remplace et abroge le plan localisé de quartier N° 28670B-264, adopté le 3 avril 1996 par le Conseil d'Etat (Rapport PR-57 A/B).

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 27.06.2000, 14.03.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Michèle Künzler (CAE)
  M. Christian Zaugg (CAE)
- ❖ Remis au secrétariat: 09.01.2001
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 13.03.2001

Remarques: Remis aux suspens de la commission dans l'attente des résultats de la nouvelle concertation avec tous les acteurs concernés, demandée par la motion préjudicielle N° 170.

PR-65 (158) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29061-261, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit Parc des Eaux-Vives, section Eaux-Vives.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 27.06.2000

PR-163 (159) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29217-207 dans le quartier des Charmilles, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et déclarant d'utilité publique la réalisation d'équipements publics sur les parcelles 4381 et 4390.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 10.10.2001

PR-193 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs, au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis, sis sur la parcelle N° 2182, fe 80, section Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sur la parcelle N° 434, fe 34, commune de Pregny-Chambésy, propriété de l'Organisation des Nations Unies.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 16.04.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Sophie Fischer (CAE)
- ❖ Remis au secrétariat: 04.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-195 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs, destiné :

– pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses

abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs, représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG ;
– pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap International au déplacement de *Broken Chair*,

soit un montant brut total de 20 188 000 francs.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 17.04.2002

PR-199 (159) Proposition de résolution du Conseil administratif, sur initiative municipale, en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier, établi sur la base d'un schéma de principe relatif à l'aménagement des îlots 5A et 7, dans le quartier des Grottes, feuille 70, section Cité du cadastre communal, et d'approuver les principes d'un remaniement foncier nécessaire à la réalisation de ce plan.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 14.05.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Ruth Lanz (CAE)
- ❖ Remis au secrétariat: 07.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-201 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 842 000 francs destiné à l'étude d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus des voies ferrées, entre le secteur de Sécheron et le chemin Rigot.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 14.05.2002

PR-208 (159) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation d'un projet de modification des limites de zones N° 29167-198/261 au lieu-dit Parc des Eaux-Vives. Création d'une zone sportive et d'une zone de verdure et projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Genève, section Eaux-Vives, parcelles N° 1412 part. et 1413, et Cologny, parcelles N^{os} 792 et 1496.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 05.06.2002

PR-130 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2001
- ❖ Rapporteur de majorité: M. Jean-Pierre Lyon (CAE)
- ❖ Rapporteur de minorité: M. Christian Zaugg (CAE)
- ❖ Remis au secrétariat: 10.07.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-172 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 685 000 francs destiné à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Damien Sidler (CAE)
- ❖ Vote commission: 18.06.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 17.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-194 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève d'un montant de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 16.04.2002
- Rapporteur(s): M. Christian Zaugg (CAE)
- Vote commission: 18.06.2002
- Remis au secrétariat: 20.09.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-212 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation des principes d'aménagement et des paramètres de l'image directrice établie par la Ville de Genève pour le périmètre du secteur du Foyer de Sécheron, composé des parcelles N° 2129 et N° 2213, feuille 12 section Petit-Saconnex.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 05.06.2002
- Rapporteur(s): Mme Annina Pfund (CAE)
- Remis au secrétariat: 19.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-214 (160) Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de l'adoption du projet de plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde, section Plainpalais, dans le secteur délimité par le chemin Tavan, la route du Bout-du-Monde, la route de Vessy et l'Arve.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 11.09.2002
- Rapporteur(s): M. Christian Zaugg (CAE)
- Remis au secrétariat: 05.11.2002

- Inscription(s) en séance CM:
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-215 (160) Proposition de délibération du Conseil administratif concernant les parcelles 3887 et 2333, sises au 2, chemin Edouard-Tavan, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 97213/3 pour des bâtiments d'habitations en ordres contigus dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 11.09.2002
- Rapporteur(s): M. Christian Zaugg (CAE)
- Remis au secrétariat: 05.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-216 (160) Proposition de délibération du Conseil administratif concernant la parcelle 2354 sise au 13, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande préalable N° 17433/6 pour un bâtiment ponctuel d'habitations dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 11.09.2002
- Rapporteur(s): M. Christian Zaugg (CAE)
- Remis au secrétariat: 05.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-221 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 725 000 francs destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne dans les quartiers des Allières et du plateau de Frontenex.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 11.09.2002

PR-224 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 932 500 francs destiné à l'aménagement des accès automobiles au quartier de la Vieille-Ville.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 23.11.2002

PR-226 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 381 160 francs, soit:

– un crédit de 750 000 francs destiné à l'aménagement du square Burlamachi en espace ouvert au public, situé sur la parcelle 4359, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
– un crédit de 631 160 francs destiné à l'aménagement du passage Burlamachi en espace piétonnier, situé sur la parcelle 7232 du domaine public, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 25.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-232 (160) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29228-231, situé à l'avenue de Luserna, section Petit-Saconnex, et valant pour partie plan de site.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002

PR-233 (160) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002

PR-240 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 919 000 francs destiné à la création d'espaces en sous-sol pour la récupération du verre, et en surface pour le fer blanc, l'aluminium et les piles.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002

PR-250 (160) Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives, selon le plan N° 29096-282 (création d'une zone des bois et forêts au lieu-dit «La Grande Boissière»).

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002

PR-252 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 948 000 francs destiné au réaménagement du boulevard d'Yvoy.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002

Résolutions

R-526 (154) Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance, Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^me^ Isabelle Brunier: «L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou non?»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 12.03.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Pierre Rumo (CAE)

R-11 (157) Résolution de M. Roger Deneys et M^me^ Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2000

R-38 (159) Résolution de MM. Jean-Louis Fazio et Roger Deneys: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2001

Commission de l'informatique et de la communication

Divers (CM)

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
  Commission des sports et de la sécurité
  Commission des finances
  Commission des arts et de la culture
  Commission de l'informatique et de la communication
  Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 01.10.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
  Mme Odette Saez (CSS)
  Mme Hélène Ecuyer (CF)
  M. Jacques Finet (CARTS)
  Mme Sandrine Salerno (CICO)
  M. Armand Schweingruber (CSJ)
- ❖ Vote commission: 20.03.2002 (CT)
  17.12.2001 (CICO)
  03.09.2002 (CF)

Motions

M-279 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, Mmes Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu».

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 16.04.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. François Henry (CICO)

M-313 (160) Motion de M. Roman Juon, Mmes Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, Mme Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, Mme Virginie Keller

Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et Mme Melissa Rebetez: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)».

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002

Propositions CA au CM

PR-228 (160) Proposition du Conseil administratif relative au choix des équipements et installations permettant le raccordement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève au réseau informatique cantonal 2.

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002

Commission des arts et de la culture

Divers (CM)

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux, Commission des sports et de la sécurité, Commission des finances, Commission des arts et de la culture, Commission de l'informatique et de la communication, Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 01.10.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT), Mme Odette Saez (CSS), Mme Hélène Ecuyer (CF), M. Jacques Finet (CARTS), Mme Sandrine Salerno (CICO), M. Armand Schweingruber (CSJ)
- ❖ Vote commission: 20.03.2002 (CT), 17.12.2001 (CICO), 03.09.2002 (CF)

Motions

M-376 (156) Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 13.04.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Tristan Cerf (CARTS)

M-381 (156) Motion de Mme Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture

- ❖ Renvoi en commission: 20.04.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Roger Deneys (CARTS)
- ❖ Vote commission: 27.05.1999

M-199 (158) Motion de M. Georges Breguet: «Faisons inscrire la Vieille-Ville de Genève sur la liste du patrimoine culturel mondial!»

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Michèle Ducret (CARTS)

M-235 (159) Motion de M^mes^ Renate Cornu, Micheline Gioiosa, MM. Olivier Coste, Didier Bonny et Bernard Paillard: «Soutien à Weetamix pour le programme de jeunes DJ genevois».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 04.03.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Virginie Keller Lopez (CARTS)

M-286 (159) Motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, M^mes^ Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

M-293 (159) Motion de M^me^ Renate Cornu, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion et Olivier Coste: «Une place digne pour *Broken Chair*.

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

M-299 (159) Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Peter Pirkl, Armand Schweingruber, Gérard Deshusses, Alain Gallet, M^mes^ Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Renate Cornu: «Coup de chœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002

M-310 (160) Motion de M[me] Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour un musée des transports à Genève».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

Pétitions

P-68 (160) Pétition: «Collaboration entre l'OSR et les chorales classiques».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2002

Projets d'arrêtés

PA-15 (159) Projet d'arrêté de M. Georges Breguet: «Théâtre de Carouge».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 13.11.2001
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Renate Cornu (CARTS)
- ❖ Vote commission: 06.06.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 22.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

Résolutions

R-29 (158) Résolution de M[mes] Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture

- Renvoi en commission: 06.12.2000
- Rapporteur(s): M. Georges Breguet (CARTS)
- Vote commission: 29.11.2001
- Remis au secrétariat: 13.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 14.01.2003

Commission des finances

Divers (CM)

D-31 (152) Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 08.11.1994
- Rapporteur(s): M. Daniel Sormanni (CF)
- Remis au secrétariat: 07.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

D-31 (153) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 05.12.1995
- Rapporteur(s): M. Daniel Sormanni (CF)
- Vote commission: 29.05.1996
- Remis au secrétariat: 07.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

D-31 (154) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 03.12.1996
- Rapporteur(s): M. Daniel Sormanni (CF)
- Vote commission: 07.04.1998
- Remis au secrétariat: 07.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

D-31 (155) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 02.12.1997

- ❖ Rapporteur(s): M. Daniel Sormanni (CF)
- ❖ Vote commission: 07.04.1998
- ❖ Remis au secrétariat: 07.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

D-31 (157) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Jean-Marie Hainaut (CF)
- ❖ Vote commission: 18.09.2001

D-31 (157) Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1999 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 27.06.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
- ❖ Vote commission: 20.03.2002

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
  Commission des sports et de la sécurité
  Commission des finances
  Commission des arts et de la culture
  Commission de l'informatique et de la communication
  Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 01.10.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
  Mme Odette Saez (CSS)
  Mme Hélène Ecuyer (CF)
  M. Jacques Finet (CARTS)
  Mme Sandrine Salerno (CICO)
  M. Armand Schweingruber (CSJ)

❖ Vote commission: 20.03.2002 (CT)
17.12.2001 (CICO)
03.09.2002 (CF)

D-32 (159) Rapport d'activité 2000 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 11.09.2001
❖ Rapporteur(s): M. Jean-Pierre Oberholzer (CF)
❖ Vote commission: 29.05.2002

D-32 (160) Rapport d'activité 2001 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

Motions

M-1057 (149) Motion de M[mes] Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: «Subventions: contrats de trois ans».
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 16.06.1992
❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
❖ Vote commission: 26.11.1997

M-1216 (152) Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel».
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 06.12.1994
❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
❖ Vote commission: 03.03.1998

M-181 (153) Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat».
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 15.05.1996
❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
❖ Vote commission: 17.02.1998

M-203 (153) Motion de M[me] Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources de notre administration».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.1996
- ❖ Rapporteur(s): M. Robert Pattaroni (CF)
- ❖ Vote commission: 27.08.2002

M-204 (153) Motion de M[me] Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipaux».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.1996
- ❖ Rapporteur(s): M. Robert Pattaroni (CF)
- ❖ Vote commission: 27.08.2002

M-280 (155) Motion de M[mes] Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 20.10.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Jean-Marc Froidevaux (CF)
- ❖ Vote commission: 27.03.2001

M-292 (155) Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 11.03.1998
- ❖ Rapporteur(s): M. Jan Marejko (CF)

M-399 (156) Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.1999
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Marie Vanek (CF)

M-133 (158) Motion de M. Alain Marquet: «La Ville de Genève s'assure de l'origine de ses achats».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 13.03.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Jean-Pierre Oberholzer (CF)
- ❖ Vote commission: 23.10.2001

M-174 (158) Motion de MM. Alain Marquet, Georges Breguet, Paul Oberson, Damien Sidler, Pierre Losio, Roberto Broggini, Jean-Pascal Perler, Mmes Michèle Künzler, Vanessa Ischi et Christina Matthey: «Vers un compte routier communal: enfin la vérité des coûts de la circulation privée en ville de Genève».

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 25.06.2001
- Rapporteur(s): M. Jean-Marie Hainaut (CF)
- Vote commission: 05.03.2002

M-195 (158) Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques».

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 09.10.2001
- Rapporteur(s): Mme Michèle Ducret (CF)
- Remis au secrétariat: 09.07.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 07.10.2002
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

M-201 (158) Motion de MM. Alain Fischer, René Winet, Alain Comte, François Sottas, Alain-Georges Sandoz, Jean-Pierre Lyon, Gérard Deshusses, Damien Sidler, Mmes Monique Guignard, Linda de Coulon, Alexandra Rys et Virginie Keller Lopez: «Egalité de traitement des fermages».

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 10.10.2001
- Rapporteur(s): M. Jean-Pierre Oberholzer (CF)

M-267 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Bernard Lescaze, Didier Bonny, Alain Marquet et Mme Liliane Johner: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares».

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 25.05.2002
- Rapporteur(s): Mme Marie Vanek (CF)
- Vote commission: 17.09.2002

M-327 (160) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Comment avait-on dit qu'on ferait? (Fondetec)»
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

Projets d'arrêtés

PA-475 (156) Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 13.10.1999

PA-33 (160) Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Donnons-nous les moyens de réduire la dette».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.12.2002

PA-34 (160) Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Réduisons la dette (bis)».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.12.2002

PA-35 (160) Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Meilleure utilisation du Contrôle financier».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.12.2002

PA-36 (160) Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Pratiquons une politique anticyclique».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.12.2002

Propositions CA au CM

PR-172 (154) Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers comptes d'acquisitions terminés:
a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé :

– d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
– d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 03.12.1996
❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
❖ Vote commission: 22.04.1997

PR-4 (157) Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés:

a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé:
   – d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses,
   – d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 14.09.1999
❖ Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CF)
❖ Vote commission: 13.06.2000

PR-145 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 555 916 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2001-2002.

❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 12.09.2001
❖ Rapporteur(s): M^me^ Hélène Ecuyer (CF)
❖ Vote commission: 29.05.2002
❖ Remis au secrétariat: 30.09.2002
❖ Inscription(s) en séance CM:
   ○ 19.11.2002
   ○ 03.12.2002
   ○ 14.01.2003

PR-161 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 261 363 francs destiné à l'acquisition d'appareils de saisie portables dédiés au contrôle du stationnement des zones bleues de la ville de Genève.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 10.10.2001
- Rapporteur(s): M^me^ Sandrine Salerno (CF)
- Vote commission: 27.08.2002
- Remis au secrétariat: 25.10.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-206 (159) Proposition du Conseil administratif en vue d'un échange foncier de 2075 m^2 environ entre la Ville de Genève et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) dans le périmètre des rues Le-Royer, Boissonnas et rue Eugène-Marziano, domaine public communal 3724, 3725 et 3720 et les parcelles 3878, 3879, 3877 et 3814, feuilles 88 et 89 de la commune de Genève, section Plainpalais, afin de permettre l'extension de l'entreprise Montres Rolex SA, située dans le site de la zone industrielle des Acacias.

- Commission(s): Commission des finances
- Renvoi en commission: 14.05.2002
- Rapporteur(s): M^me^ Marie Vanek (CF)
- Vote commission: 18.06.2002

PR-207 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:

– d'un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli – Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2;
– d'un crédit d'étude de 169 000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12.

- Commission(s): Commission des finances
  Commission sociale et de la jeunesse

- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Nicole Bobillier (CSJ)
- ❖ Vote commission: 07.11.2002

PR-184 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de:
- l'ouverture d'un crédit de 2 010 000 francs destiné à l'acquisition de l'immeuble Clos Voltaire sis 45 bis-49, rue de Lyon, parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité, propriété de l'UBS SA;
- l'ouverture d'un crédit de 285 000 francs couvrant les frais d'étude en vue de la restauration de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement du jardin;
- l'octroi à la coopérative «La Ciguë» d'un droit de superficie s'exerçant sur les parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité en vue de la rénovation intérieure de l'immeuble Clos Voltaire et la réalisation de logements pour étudiants.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
  Commission des travaux
  Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 12.03.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Sandrine Salerno (CF)
  M. Guy Dossan (CT)
  M. Alain Gallet (CL)
- ❖ Vote commission: 18.09.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 25.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 24.06.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-236 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 949 700 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale - tranche 2003.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Michèle Ducret (CF)

PR-243 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 5 811 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules spécifiques du SIS durant les années 2002 à 2005.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002

PR-245 (160) Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement d'un crédit extraordinaire d'un montant de 2 000 000 de francs (PR-403, votée le 5 décembre 1995) destiné à la conversion rétrospective des anciens fichiers de la Bibliothèque publique et universitaire.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002

Résolutions

R-9 (157) Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 28.02.2000
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Marie Vanek (CF)
- ❖ Vote commission: 23.04.2002

Commission des pétitions

Pétitions

P-93 (156) Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick.

- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 14.10.1998
- Rapporteur(s): M. Armand Schweingruber (CP)
- Vote commission: 01.12.1998
- Remis au secrétariat: 10.09.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 07.10.2002
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

P-96 (156) Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.

- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 11.11.1998
- Rapporteur(s): M^me^ Marie Vanek (CP)
- Vote commission: 10.01.2000

P-99 (156) Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».

- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 19.12.1998
- Rapporteur(s): M. Guy Savary (CP)
- Vote commission: 10.05.1999

P-2 (157) Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».

- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 16.06.1999
- Rapporteur(s): M^me^ Isabel Nerny (CP)
- Vote commission: 06.09.1999

P-8 (157) Pétition: «Maison squattée au chemin des Tulipiers».

- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 13.10.1999

- ❖ Rapporteur(s): M. Alain-Georges Sandoz (CP)
- ❖ Vote commission: 22.10.2001

P-14 (157) Pétition: «Demande de locaux par l'Académie de musique de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 08.12.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain Fischer (CP)
- ❖ Vote commission: 06.03.2000

P-15 (157) Pétition: «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 18.12.1999
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain-Georges Sandoz (CP)

P-18 (157) Pétition: «RAMP: réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 16.02.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain-Georges Sandoz (CP)
- ❖ Vote commission: 09.10.2000

P-27 (158) Pétition: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2000
- ❖ Rapporteur(s): Mme Linda de Coulon (CP)
- ❖ Vote commission: 18.06.2001

P-32 (158) Pétition: «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 15.11.2000
- ❖ Rapporteur(s): Mme Linda de Coulon (CP)
- ❖ Vote commission: 08.01.2001

P-39 (158) Pétition: «Rendre les trottoirs aux piétons».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions

- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Isabel Nerny (CP)
- ❖ Vote commission: 05.02.2001

P-43 (158) Pétition: «Pour que vive Mottattom».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 14.03.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Roman Juon (CP)

P-45 (158) Pétition: «Non à la construction de 2 immeubles dans la Cité-Jardin d'Amont».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 11.04.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Micheline Gioiosa (CP)

P-49 (158) Pétition: «Demande de subvention en vue de la création d'un poste de secrétaire au Trialogue».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 16.05.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Liliane Johner (CP)

P-51 (158) Pétition: «Amélioration de la sécurité aux environs des écoles de la Jonction».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 28.05.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. René Grand (CP)
- ❖ Remis au secrétariat: 09.09.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

P-53 (159) Pétition: «Pour une subvention à la Compagnie Confiture».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Armand Schweingruber (CP)
- ❖ Remis au secrétariat: 10.09.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002

- 03.12.2002
- 14.01.2003

P-54 (159) Pétition: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 26.06.2001
- Rapporteur(s): M[me] Linda de Coulon (CP)

P-56 (159) Pétition: «Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 01.10.2001
- Rapporteur(s): M[me] Fatiha Eberle (CP)

P-57 (159) Pétition: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 14.11.2001

P-59 (159) Pétition: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 16.01.2002
- Rapporteur(s): M. René Grand (CP)

P-60 (159) Pétition: «Pour la sauvegarde de la boulangerie Péclard».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 17.04.2002
- Rapporteur(s): M. Guy Savary (CP)

P-61 (159) Pétition: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 17.04.2002

P-62 (159) Pétition: «Pour le libre accès des musiciens ambulants aux marchés de la ville de Genève».
- Commission(s): Commission des pétitions
- Renvoi en commission: 29.04.2002
- Rapporteur(s): M[me] Catherine Hämmerli-Lang (CP)

P-64 (159) Pétition: «Pour l'application d'une politique globale et cohérente de circulation aux Eaux-Vives».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 15.05.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Armand Schweingruber (CP)

P-65 (159) Pétition: «Pour la sécurisation de la sortie de l'école des Plantaporrêts».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 15.05.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. René Grand (CP)
- ❖ Remis au secrétariat: 21.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

P-66 (160) Pétition: «Ex-LN Industries SA, immeuble sinistré».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 05.06.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Jacques Finet (CP)

P-69 (160) Pétition: «Stationnement sauvage dans le quartier des Grottes».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2002

P-70 (160) Pétition: «Pour une climatisation au Victoria Hall».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2002

P-71 (160) Pétition: «Pour une passerelle piétonne et cyclable reliant la Jonction au Terrain d'aventure de la Queue-d'Arve».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2002

P-72 (160) Pétition: «Nuisances du chantier du futur tram dans le quartier de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002

P-73 (160) Pétition: «Protégeons la place Simon-Goulart».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002

P-74 (160) Pétition: «Des locaux au Clos Voltaire pour les habitants du quartier Délices-Voltaire».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

P-76 (160) Pétition: «Soutien aux associations et artistes installés dans l'ancienne usine Kugler».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002

Commission des sports et de la sécurité

Divers (CM)

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

❖ Commission(s):	Commission des travaux Commission des sports et de la sécurité Commission des finances Commission des arts et de la culture Commission de l'informatique et de la communication Commission sociale et de la jeunesse
❖ Renvoi en commission:	01.10.2001
❖ Rapporteur(s):	M. Gérard Deshusses (CT) Mme Odette Saez (CSS) Mme Hélène Ecuyer (CF) M. Jacques Finet (CARTS) Mme Sandrine Salerno (CICO) M. Armand Schweingruber (CSJ)
❖ Vote commission:	20.03.2002 (CT) 17.12.2001 (CICO) 03.09.2002 (CF)

Motions

M-202 (159) Motion de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, Mmes Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»

❖ Commission(s):	Commission des sports et de la sécurité
❖ Renvoi en commission:	13.11.2001
❖ Rapporteur(s):	M. Roberto Broggini (CSS)

M-319 (160) Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, Mmes Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002

Propositions CA au CM

PR-234 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 186 000 francs destiné à l'agrandissement du mur d'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve.

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Odette Saez (CSS)
- ❖ Remis au secrétariat: 07.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

Résolutions

R-17 (157) Résolution de M. Guy Dossan, M[me] Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M[me] Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2000
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Anne-Marie von Arx-Vernon (CSP)
- ❖ Remis au secrétariat: 04.09.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

R-28 (158) Résolution de M. Roger Deneys, M[me] Virginie Keller Lopez, MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste, Jean-Charles Rielle et René Grand: «Attention aux chiens de combat!»

- Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- Renvoi en commission: 04.12.2002
- Remis au secrétariat: 12.06.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 11.09.2002
  - 07.10.2002
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002

Commission des travaux

Divers (CM)

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux, Commission des sports et de la sécurité, Commission des finances, Commission des arts et de la culture, Commission de l'informatique et de la communication, Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 01.10.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT), Mme Odette Saez (CSS), Mme Hélène Ecuyer (CF), M. Jacques Finet (CARTS), Mme Sandrine Salerno (CICO), M. Armand Schweingruber (CSJ)
- ❖ Vote commission: 20.03.2002 (CT), 17.12.2001 (CICO), 03.09.2002 (CF)

Motions

M-120 (158) Motion de M. Alain Marquet et Mme Monica Huber Fontaine: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.11.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Guy Savary (CT)

M-167 (158) Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Daniel Sormanni, René Grand, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, Mmes Nicole Bobillier, Diana de la Rosa et Virginie Keller Lopez: «… 4, 5, 6, nous collerons nos affiches!»

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.05.2002

M-176 (158) Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Mme Michèle Ducret, M. Alain Fischer, Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 26.06.2001
- Rapporteur(s): M. Roman Juon (CT)
- Vote commission: 06.02.2002

M-183 (158) Motion de Mme Alice Ecuvillon, MM. Robert Pattaroni, Guy Savary, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz: «Affichage des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?»

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 15.05.2001
- Rapporteur(s): Mme Linda de Coulon (CT)
- Vote commission: 06.02.2002

M-204 (159) Motion de Mmes Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, MM. Damien Sidler, Paul Oberson, Jacques François, Bernard Paillard et Guy Jousson: «La guerre des affiches n'aura pas lieu».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 13.11.2001
- Rapporteur(s): M. Roman Juon (CT)
- Vote commission: 27.03.2002

M-221 (159) Motion de Mmes Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 19.02.2002
- Rapporteur(s): M. Roman Juon (CT)

M-280 (159) Motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 05.06.2002

M-300 (159) Motion de MM. Alain Gallet, Roberto Broggini, Damien Sidler, Alain Marquet, Didier Bonny, Alain Dupraz, François Sottas, Gérard Deshusses, Roger Deneys, M[mes] Christina Matthey, Liliane Johner, Marie Vanek et Sandrine Salerno: «A tort et en travers (panneaux d'affichage publicitaires)».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 19.11.2002

Pétitions

P-42 (158) Pétition: «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 20.02.2001
- Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
- Vote commission: 23.10.2001
- Remis au secrétariat: 11.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 14.01.2003

P-75 (160) Pétition: «Non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis!»

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 03.12.2002

Propositions CA au CM

PR-107 (158) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 20.02.2001
- Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
- Vote commission: 27.11.2002

PR-120 (158) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 109 400 francs pour le remplacement des panneaux d'affichage officiel de la Ville de Genève

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 15.05.2001
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Linda de Coulon (CT)
- ❖ Vote commission: 06.02.2002

PR-180 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant de 3 168 000 francs, soit :

– un crédit de 2 918 000 francs destiné à la réfection des façades et de la toiture du bâtiment dit «des Casemates» situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, sur la parcelle 4359, feuille 13 du cadastre de la Ville de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
– un crédit de 250 000 francs destiné à couvrir les frais des mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment dit «des Casemates» situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, sur la parcelle 4359, feuille 13 du cadastre de la Ville de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 20.02.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Alice Ecuvillon (CT)
- ❖ Vote commission: 24.04.2002

PR-187 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 266 786 francs, complémentaire au crédit de 25 000 francs destiné à couvrir l'installation de quatre potelets et de deux chaînes afin de transformer la partie de la rue Necker située entre la rue Bautte et la rue Argand en zone piétonne, accepté le 19 janvier 2000, pour l'aménagement du périmètre des rues Necker, Bautte et Argand en zone de rues résidentielles.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 16.04.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain Dupraz (CT)
- ❖ Vote commission: 25.09.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 20.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

PR-196 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 877 100 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble situé au 17, rue Jean-Violette, parcelle 796, feuille 41, section Genève - Plainpalais.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 17.04.2002
- Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
- Vote commission: 22.05.2002
- Remis au secrétariat: 04.10.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

PR-203 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 504 000 francs destiné à la participation aux frais d'assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes-Communes (Jardins de la Caroline), située à Onex.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 14.05.2002
- Rapporteur(s): M. Bruno Martinelli (CT)
- Vote commission: 02.10.2002

PR-210 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 47 665 000 francs destiné:

– pour 28 265 000 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la nouvelle ligne de tramway «Acacias» sur le territoire de la Ville de Genève;
– pour 22 575 830 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 05.06.2002
- Rapporteur(s): M. Guy Savary (CT)
- Vote commission: 18.09.2002
- Remis au secrétariat: 09.12.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 14.01.2003

PR-184 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de:
- l'ouverture d'un crédit de 2 010 000 francs destiné à l'acquisition de l'immeuble Clos Voltaire sis 45 bis-49, rue de Lyon, parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité, propriété de l'UBS SA;
- l'ouverture d'un crédit de 285 000 francs couvrant les frais d'étude en vue de la restauration de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement du jardin;
- l'octroi à la coopérative «La Ciguë» d'un droit de superficie s'exerçant sur les parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité en vue de la rénovation intérieure de l'immeuble Clos Voltaire et la réalisation de logements pour étudiants.

❖ Commission(s): Commission des finances
Commission des travaux
Commission du logement
❖ Renvoi en commission: 12.03.2002
❖ Rapporteur(s): M[me] Sandrine Salerno (CF)
M. Guy Dossan (CT)
M. Alain Gallet (CL)
❖ Vote commission: 18.09.2002 (CT)
❖ Remis au secrétariat: 25.10.2002
❖ Inscription(s) en séance CM:
  ○ 03.12.2002
  ○ 14.01.2003

PR-217 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 731 000 francs (subvention de 284 025 francs déduite) destiné à la rénovation des immeubles 6-8, rue Lombard.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
❖ Rapporteur(s): M[me] Alice Ecuvillon (CT)
❖ Vote commission: 30.10.2002

PR-222 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:
- d'un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'étude d'aménagements urbains liés au plan directeur des transports publics 2003-2006;
- d'un crédit de 4 905 000 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours, de voies réservées, d'arrêts et du réseau

d'assainissement (eaux pluviales) liés au plan directeur des transports publics 2003-2006,

soit 6 905 000 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
- ❖ Vote commission: 30.10.2002

PR-227 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)

PR-231 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002

PR-237 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Roman Juon (CT)

PR-238 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 29 532 600 francs, soit:

– un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie enfantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches, délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;

– un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire;
– un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux, ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie enfantine (crèche et crèche d'accueil).

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
❖ Rapporteur(s): M. Guy Dossan (CT)
❖ Vote commission: 13.11.2002
❖ Remis au secrétariat: 23.11.2002
❖ Inscription(s) en séance CM:
  ○ 14.01.2003

PR-239 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de neuf crédits, pour un montant total de 14 169 000 francs, destinés à l'aménagement de l'ensemble des projets de la place de Châteaubriand délimité par l'avenue de France (quai Wilson), l'ensemble du Château-Banquet par la station des Services industriels de Genève, par l'Auberge de jeunesse, les bâtiments de l'Institut universitaire d'études du développement et par le Palais Wilson, soit:

– un crédit de 2 836 000 francs destiné à la construction d'un espace de vie enfantine (crèche), situé à l'intérieur du périmètre délimité par la place de Châteaubriand, la rue de Châteaubriand et le quai Wilson, sur la parcelle 3631, plan 4 du cadastre de Genève, section Petit-Saconnex;
– un crédit de 149 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et en matériel informatique pour l'espace de vie enfantine (crèche);
– un crédit de 955 000 francs destiné à la rénovation-transformation de la villa Dufour en maison de quartier, située à l'intérieur du périmètre délimité par la rue des Pâquis, la rue Butini et la rue des Buis, sur les parcelles 3488 et dp 7460, plan 56 du cadastre de Genève, section Cité;
– un crédit de 16 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et en matériel informatique pour la maison de quartier;
– un crédit de 300 000 francs destiné à la construction d'un couvert-buvette, situé à l'intérieur du périmètre délimité par la place de Châteaubriand, la rue de Châteaubriand et la rue Butini, sur les parcelles 3631 et dp 4861, plan 4 du cadastre de Genève, section Petit-Saconnex;

– un crédit de 16 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du couvert-buvette;
– un crédit de 4 368 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc public arborisé équipé d'installations de jeux et de sport, situé dans le périmètre bordé par la rue de Châteaubriand et le quai Wilson, ainsi que sur la place de Châteaubriand, sur les parcelles 1889, 3631, 3101 et dp 4587 et dp 4861, 3015, dp 7458, 85, dp 4586, dp 4609 et dp 4584, plans 4 et 5 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et plan 56 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
– un crédit de 3 255 000 francs destiné aux travaux d'aménagement et d'adaptation du domaine public de la place de Châteaubriand, dp 4861, feuille Petit-Saconnex, de la rue des Pâquis, dp 7460, feuille 56 Cité, et de la rue Butini, dp 4584, feuille Petit-Saconnex, et dp 4581, feuille Petit-Saconnex;
– un crédit de 2 274 000 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public (eaux usées/eaux pluviales) dans les rues Butini, des Buis, des Pâquis, ainsi que dans la place de Châteaubriand et le futur parc autour de la crèche, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 399 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 2 673 000 francs.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
❖ Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CT)
❖ Vote commission: 27.11.2002

PR-241 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 882 950 francs destiné à l'auscultation et à l'entretien de diverses voies publiques.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
❖ Rapporteur de majorité: M[me] Marie-France Spielmann (CT)
❖ Rapporteur de minorité: M. Roberto Broggini (CT)
❖ Vote commission: 25.09.2002

PR-242 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 694 785 francs destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Rapporteur de majorité: M. Bruno Martinelli (CT)
- ❖ Rapporteur de minorité: M. Roberto Broggini (CT)
- ❖ Vote commission: 13.11.2002

PR-244 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 365 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 80 abribus en ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002

PR-225 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 690 000 francs destiné à l'étude de la restauration de la campagne Rigot, parcelle 2182, feuille 80, de la commune de Genève-Petit-Saconnex.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 23.11.2002

PR-253 (160) Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 7 487 000 francs, soit:

– un crédit de 7 414 000 francs destiné à la restauration de l'école de la rue de Zurich et à la construction d'un préau couvert, situés rue de Zurich 28, parcelle N° 846, feuille 63, commune de Genève-Cité;
– un crédit de 73 000 francs destiné à l'équipement en mobilier.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002

Résolutions

R-26 (158) Résolution de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine».

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2000
- ❖ Rapporteur(s): M. Bruno Martinelli (CT)

Commission du logement

Motions

M-208 (154) Motion de M^me^ Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 05.06.1996
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Isabelle Brunier (CL)

M-274 (155) Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^me^ Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 20.10.1997
- ❖ Rapporteur(s): M. Olivier Coste (CL)

M-304 (155) Motion de M. Alain Marquet et M^me^ Michèle Künzler: «L'eau a un coût».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 19.05.1998
- ❖ Rapporteur(s): M. Olivier Coste (CL)

M-234 (159) Motion de MM. Jean-Pascal Perler, Georges Breguet, Damien Sidler, Roberto Broggini, Alain Marquet, Marc Dalphin, M^mes^ Vanessa Ischi Kaplan et Christina Matthey: «Pour une GIM écomobile».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 19.11.2002

M-271 (159) Motion de MM. Guy Jousson, Alain Dupraz, Alain-Georges Sandoz, Alain Comte, François Sottas, M^mes^ Hélène Ecuyer, Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Monique Guignard: «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 24.06.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Barbara Cramer (CL)

Pétitions

P-67 (160) Pétition: «La Mutuelle d'études secondaires au Clos Voltaire».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 25.06.2002

Propositions CA au CM

PR-184 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de:
- l'ouverture d'un crédit de 2 010 000 francs destiné à l'acquisition de l'immeuble Clos Voltaire sis 45 bis-49, rue de Lyon, parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité, propriété de l'UBS SA;
- l'ouverture d'un crédit de 285 000 francs couvrant les frais d'étude en vue de la restauration de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement du jardin;
- l'octroi à la coopérative «La Ciguë» d'un droit de superficie s'exerçant sur les parcelles 6301 et 2866, feuille 83, section Cité en vue de la rénovation intérieure de l'immeuble Clos Voltaire et la réalisation de logements pour étudiants.

❖ Commission(s): Commission des finances
Commission des travaux
Commission du logement
❖ Renvoi en commission: 12.03.2002
❖ Rapporteur(s): M[me] Sandrine Salerno (CF)
M. Guy Dossan (CT)
M. Alain Gallet (CL)
❖ Vote commission: 02.09.2002 (CL)

Résolutions

R-536 (155) Résolution de M[mes] Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggini, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

❖ Commission(s): Commission du logement
❖ Renvoi en commission: 25.06.1997
❖ Rapporteur(s): M. Olivier Coste (CL)

Commission du règlement

Motions

M-214 (154) Motion de M^me^ Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».

- Commission(s): Commission du règlement
- Renvoi en commission: 07.10.1996
- Rapporteur(s): M. Bernard Lescaze (CR)
- Vote commission: 30.01.1998

M-16 (157) Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extra-parlementaires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel».

- Commission(s): Commission du règlement
- Renvoi en commission: 07.12.1999
- Rapporteur(s): M. Jean-Pierre Oberholzer (CR)
- Vote commission: 06.10.2000

M-33 (157) Motion de M^mes^ Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge». (Rapport M-33 A.)

- Commission(s): Commission du règlement
- Renvoi en commission: 15.02.2000, 03.11.2001
- Rapporteur(s): M. Gérard Deshusses (CR)
- Vote commission: 26.04.2002

M-218 (159) Motion de M. Pierre Losio, M^mes^ Marie Vanek, Virginie Keller Lopez, MM. Alain Comte, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Lathion et Alain Fischer: «Mise en conformité du règlement du Conseil municipal».

- Commission(s): Commission du règlement
- Renvoi en commission: 13.11.2001
- Rapporteur(s): M^me^ Alice Ecuvillon (CR)

Projets d'arrêtés

PA-467 (156) Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, Mmes Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.1999
- ❖ Rapporteur(s): Mme Christina Matthey (CR)
- ❖ Vote commission: 19.03.2002

PA-21 (159) Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Daniel Sormanni, Bernard Paillard, Jacques François, Damien Sidler, Roberto Broggini, Guy Savary, Mmes Liliane Johner, Hélène Ecuyer et Anne-Marie von Arx-Vernon: «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 14.05.2002
- ❖ Rapporteur(s): Mme Catherine Hammerli-Lang (CR)

PA-29 (160) Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet et Jean-Marc Froidevaux: «Respect de la légalité en matière de recours dans l'adjudication des marchés publics».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002

PA-31 (160) Projet d'arrête de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, Mme Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, Mme Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Mme Micheline Gioiosa et M. Jacques François: «Pour un règlement municipal portant sur la représentation de la Ville de Genève par son Conseil administratif dans les conseils d'administration ou de fondations».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 06.11.2002

Propositions CA au CM

PR-47 (149) Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 11.05.1998

PR-229 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de modifier la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Conseil administratif pour passer des actes authentiques. Adaptation aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k, chiffre 3 et chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur les 11 juillet 1998 et 2 juin 2001.

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 11.09.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Nicole Bobillier (CR)

Commission sociale et de la jeunesse

Divers (CM)

D-21 (159) Présentation du 20e programme financier quadriennal de la Ville de Genève 2002-2005.

❖ Commission(s):	Commission des travaux Commission des sports et de la sécurité Commission des finances Commission des arts et de la culture Commission de l'informatique et de la communication Commission sociale et de la jeunesse
❖ Renvoi en commission:	01.10.2001
❖ Rapporteur(s):	M. Gérard Deshusses (CT) Mme Odette Saez (CSS) Mme Hélène Ecuyer (CF) M. Jacques Finet (CARTS) Mme Sandrine Salerno (CICO) M. Armand Schweingruber (CSJ)
❖ Vote commission:	20.03.2002 (CT) 17.12.2001 (CICO) 03.09.2002 (CF)

Motions

M-82 (157) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».

❖ Commission(s):	Commission de l'aménagement et de l'environnement Commission sociale et de la jeunesse
❖ Renvoi en commission:	26.06.2000
❖ Rapporteur(s):	M. Roger Deneys (CAE) M. Alain Gallet (CSJ)
❖ Vote commission:	31.10.2002 (CSJ)

M-189 (158) Motion de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève».

- Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- Renvoi en commission: 12.09.2001
- Rapporteur(s): M. André Fischer (CSJ)

M-193 (158) Motion de M. Michel Ducret: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus».

- Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- Renvoi en commission: 09.10.2001
- Rapporteur(s): M. Guy Jousson (CSJ)
- Remis au secrétariat: 21.10.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

M-209 (159) Motion de M. Guy Mettan, Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary et Mme Alice Ecuvillon: «Solidarité avec le chef Raoni et sa lutte pour préserver la forêt amazonienne».

- Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- Renvoi en commission: 04.12.2001
- Rapporteur(s): M. André Fischer (CSJ)

M-237 (159) Motion de MM. Roger Deneys et Roberto Broggini: «Pour un soutien municipal à Genèv'Roule».

- Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- Renvoi en commission: 04.03.2002
- Rapporteur(s): M. Alain Gallet (CSJ)
- Remis au secrétariat: 07.11.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 03.12.2002
  - 14.01.2003

M-262 (159) Motion de MM. Alain Gallet, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et Mme Marie-France Spielmann: «Pour la participation de la Ville de Genève aux mouvements Slow Food et Slow Cities».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 14.05.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Sandrine Salerno (CSJ)

M-268 (159) Motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste et Roger Deneys: «Régulation scientifique de la population des pigeons».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 04.06.2002

M-285 (159) Motion de M^me^ Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!»

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Catherine Hämmerli-Lang (CSJ)

M-296 (159) Motion de M^mes^ Alexandra Rys, Alice Ecuvillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. François Harmann (CSJ)

M-308 (160) Motion de M^mes^ Alice Ecuvillon, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang, Sophie Fischer, Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Christian Zaugg et André Fischer: «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002

Projets d'arrêtés

PA-19 (159) Projet d'arrêté de M^me^ Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, Roger Deneys, M^mes^ Virginie

Keller Lopez, Annina Pfund et Sandrine Salerno: «Un règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 19.02.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Didier Bonny (CSJ)

Propositions CA au CM

PR-167 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de la signature de la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, adoptée lors du congrès «Un droit de cité vers une nouvelle citoyenneté» qui s'est tenu du 17 au 19 mai 2000, à Saint-Denis, France.

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 14.11.2001
- ❖ Rapporteur(s): M. André Fischer (CSJ)

PR-207 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:

– d'un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli – Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2;
– d'un crédit d'étude de 169 000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
  Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 09.10.2002
- ❖ Rapporteur(s): M^me^ Nicole Bobillier (CSJ)
- ❖ Vote commission: 07.11.2002

PR-254 (160) Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 495 650 francs destiné à:

– répondre aux objectifs de la motion M-270 de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc

Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggini, Olivier Coste et Mme Christina Matthey, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Apprenons le tri dès l'école primaire»:

– financer une campagne d'actions, d'éducation et de sensibilisation dans les écoles sur la propreté des sites scolaires et des places de jeux.

❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse

❖ Renvoi en commission: 03.12.2002

Département N° 1 Finances et administration générale – M. Pierre Muller

Motions

M-1215 (152) Motion de M. Roberto Broggini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 12.10.1994

M-104 (153) Motion de Mmes Véronique Pürro, Anne-Marie Bisetti et Robert Cramer: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.02.1996

M-165 (153) Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et Mme Esther Alder Garcia: «Réduire les intérêts de la dette». (Rapport N° 161 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 12.11.1996

M-179 (153) Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et Mme Alice Ecuvillon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.1996

M-253 (154) Motion de Mme Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.1997

M-271 (155) Motion de Mmes Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

M-299 (155) Motion de M[me] Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 19.05.1998

M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.2001

M-350 (156) Motion de M[mes] Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 11.11.1998

M-18 (157) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 15.09.1999

M-23 (157) Motion de la commission des finances: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage». (Rapport M-23 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 16.05.2001

M-83 (157) Motion de M[me] Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, M[me] Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-91 (157) Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-103 (157) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, Mmes Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-106 (157) Motion de Mmes Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?»

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.01.2002

M-109 (158) Motion de la commission des finances: «Banque cantonale de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 06.06.2000

M-129 (158) Motion de la commission des finances: «Concertation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal avant que les comptes soient bouclés».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2000

M-152 (158) Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Alain Marquet: «Soutien à l'Académie de musique».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 29.04.2002

M-263 (159) Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle».

❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade (rapporteur)
M. Pierre Muller
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-292 (159) Motion de M[mes] Odette Saez, Alice Ecuvillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

Postulats

PO-310 (145) Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 20.06.1989

PO-3003 (150) Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 20.01.1993

Projets d'arrêtés

PA-449 (156) Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM». (PA-499 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 03.11.2001

Questions écrites

QE-2083 (152) Question écrite de M[me] Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 11.04.1995

Résolutions

R-546 (155) Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et M[me] Christiane Olivier: «Pour une répartition plus équitable des

charges et des recettes entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables». (Rapport R-546 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2001

R-1 (157) Résolution de MM. Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut: «Pour l'application de la politique genevoise en matière de lutte contre le trafic, l'usage et l'abus des stupéfiants chez Artamis».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 20.09.1999

Département N° 2 Aménagement, constructions et Voirie – M. Christian Ferrazino

Interpellations

I-418 (144) Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.12.1986

I-7104 (152) Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.1995

I-745 (154) Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1996

I-797 (156) Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.01.1999

I-800 (156) Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.01.1999

I-808 (156) Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1999

I-30 (157) Interpellation de M. Roberto Broggini: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

I-43 (158) Interpellation de M. Roman Juon: «Déjections équines en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2001

I-78 (159) Interpellation de M. Roman Juon: «Le manque de locaux de l'administration est évident, pourquoi ne pas acheter l'ancien immeuble de Spengler?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

Motions

M-290 (147) Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.11.1989

M-1046 (149) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève». (Rapport N° 114 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.06.1992

M-120 (153) Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggini: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle». (Rapport N° 38 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.1995

M-121 (153) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève». (Rapport N° 146 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.09.1996

M-253 (154) Motion de M^me^ Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.1997

M-260 (154) Motion de M[mes] Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas: «Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

M-271 (155) Motion de M[mes] Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

M-284 (155) Motion de MM. Guy Valance, Pierre Rumo, Robert Cramer, M[mes] Caroline Dallèves Romaneschi et Isabelle Brunier: «Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N[o] 402 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.11.1998

M-286 (155) Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais…» La rade: «Débarrassez-moi!». (Rapport N° 437 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1999

M-314 (155) Motion de la commission des travaux: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!». (Rapport M-314 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.2001

M-353 (156) Motion de M[me] Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

M-365 (156) Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève». (Rapport M-365/366/367/368 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-367 (156) Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine». (Rapport M-365/366/367/368 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-398 (156) Motion de MM. Marco Ziegler, Jean-Pascal Perler et Alain Dupraz: «Modération de circulation à la route de Chêne».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.04.1999

M-18 (157) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 15.09.1999

M-20 (157) Motion de MM. Pierre Losio et Alain Comte: «Des toilettes pour tous… et toutes!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.01.2000

M-23 (157) Motion de la commission des finances: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage». (Rapport M-23 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 16.05.2001

M-25 (157) Motion de MM. Alain Marquet, Roman Juon, Mmes Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Mise en place de bornes rétractables». (Rapport M-25 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-27 (157) Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 24.01.2000

M-30 (157) Motion de Mmes Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Squares Pradier et Chantepoulet».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 24.01.2000

M-37 (157) Motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.02.2000

M-39 (157) Motion de Mmes Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 28.02.2000

M-40 (157) Motion de Mmes Marie Vanek, Virginie Keller Lopez, MM. Roberto Broggini et François Sottas: «Restitution des places publiques à leur vocation initiale». (Rapport M-40 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

M-72 (157) Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et Mme Alexandra Rys: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2000

M-80 (157) Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève». (Rapport M-80 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2001

M-83 (157) Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, Mme Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève». (Rapport M-83 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-91 (157) Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements». (Rapport M-91 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-92 (157) Motion de M. Alain Marquet: «Affectation des locaux de Landis et Gyr».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 19.04.2000

M-103 (157) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, Mmes Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-106 (157) Motion de Mmes Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?»

❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 16.01.2002

M-110 (158) Motion de M. René Winet: «Pour une ville plus propre».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

M-112 (158) Motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Mmes Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.05.2002
❖ Date de la réponse: 05.12.2002

M-113 (158) Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys et Jean-Pascal Perler: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 14.11.2000

M-115 (158) Motion de Mmes Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Manifestations: concept de valorisation des déchets».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 05.12.2000

M-119 (158) Motion de M. Roberto Broggini et Mme Monica Huber Fontaine:«Les bâtiments de la Ville de Genève méritent d'être entretenus».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.11.2000

M-137 (158) Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et Mme Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 06.12.2000

M-141 (158) Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Mmes Marie-France Spielmann, Catherine Hämmerli-Lang, Linda de Coulon et Anne-Marie von Arx-Vernon: «Renforcement de la sécurité sur le chemin du Velours».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.04.2001

M-156 (158) Motion de Mme Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, Mme Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, Mmes Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Christian Zaugg, Alain Comte, Mme Eustacia Cortorreal, M. Alain Dupraz, Mmes Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas, Mme Marie-France Spielmann, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Mme Michèle Ducret, M. Alain Fischer, Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.01.2001

M-170 (158) Motion de MM. Roger Deneys et Gérard Deshusses: «Nouvelle concertation sur le plan localisé de quartier de la Roseraie».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.03.2001

M-179 (158) Motion de Mme Isabel Nerny: «Changement des boilers dans les salles de bains des immeubles de la Gérance immobilière municipale contre l'installation de l'eau chaude courante».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.09.2001
- ❖ Date de la réponse: 02.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

M-180 (158) Motion de MM. René Grand, Jean-Louis Fazio, Mmes Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Alice Ecuvillon, Ruth Lanz et Liliane Johner: «Du vert pour Voltaire!»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.09.2001

M-190 (158) Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et M[me] Virginie Keller Lopez: «Pour des aménagements en faveur des habitants et des commerçants dans le triangle rue Voltaire–rue de Malatrex–rue de Lyon».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2001

M-196 (158) Motion de M. René Grand, M[mes] Michèle Künzler et Liliane Johner: «Déroulons le «Fil du Rhône».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-212 (159) Motion de M[mes] Anne-Marie von Arx-Vernon, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Daniel Sormanni, Guy Jousson et Bernard Paillard: «Du travail pour les parents, des crèches pour les enfants».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-213 (159) Motion de M[mes] Michèle Künzler, Vanessa Ischi, Monique Guignard, Annina Pfund, MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, François Sottas et Michel Ducret: «Pour un projet d'aménagement concerté dans les quartiers des Charmilles, de Châtelaine et de la Concorde».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2001

M-217 (159) Motion de MM. René Grand, Alain Marquet, Roman Juon, Guy Mettan, Alain Fischer, M[mes] Liliane Johner et Isabel Nerny: «Evitons un accident de trop aux écoliers des Plantaporrêts».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-219 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Prolongation des prestations des TPG en zone urbaine les vendredis et samedis soir».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 19.02.2002

M-226 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Roberto Broggini, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et François Sottas: «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2002

M-227 (159) Motion de MM. Roman Juon, René Grand et Mme Sandrine Salerno: «Construisons les EMS (établissements médico-sociaux) en Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2002

M-241 (159) Motion: «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

M-249 (159) Motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, Mmes Alice Ecuvillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde».
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2002

M-255 (159) Motion de MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste: «Véhicules tout terrain en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2002

M-256 (159) Motion de MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste: «Invasion des scooters en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2002

M-261 (159) Motion de MM. Alain Gallet, Marc Dalphin, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Bernard Paillard, Michel Ducret et Mme Liliane Johner: «Motos: motus et bouche cousue».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

M-263 (159) Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade (rapporteur)
  M. Pierre Muller
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-276 (159) Motion de M. Michel Ducret: «L'ethnographie sur le P + R de Sécheron?»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002
- ❖ Date de la réponse: 20.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 14.01.2003

M-278 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une structure adaptée aux besoins socioculturels dans le quartier de Vermont et du Grand-Pré».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-282 (159) Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Roberto Broggini, M[mes] Hélène Ecuyer et Fatiha Eberle: «Modérons la vitesse à la rue Voltaire».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2002

M-287 (159) Motion de MM. Roman Juon et Roger Deneys: «Aussi des vélos électriques pour les fonctionnaires!»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-288 (159) Motion de M[mes] Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggini, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-292 (159) Motion de M[mes] Odette Saez, Alice Ecuvillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-297 (159) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Avenir de la Comédie».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

M-302 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Alain Gallet et Roger Deneys: «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

M-305 (159) Motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et M[me] Nicole Bobillier: «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.06.2002

M-307 (160) Motion de M[mes] Liliane Johner, Fatiha Eberle, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Alain Marquet, Guy Savary, René Grand et Armand Schweingruber: «Toilettes publiques des parcs de la Jonction».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.06.2002

M-309 (160) Motion de M[mes] Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

M-318 (160) Motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

Pétitions

P-63 (155) Pétition: «Pour un aménagement du périmètre Châteaubriand soucieux des besoins des habitants».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

P-64 (155) Pétition N° 64 intitulée: «Pour la suppression des places de stationnement sur le tronçon central de la rue Necker».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1998

P-73 (155) Pétition: «Pour un aménagement des quais digne de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1999

P-102 (156) Pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 29.04.2002
- ❖ Date de la réponse: 28.08.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

P-81 (156) Pétition: «Pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.01.1999

P-6 (157) Pétition: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.10.2000

P-10 (157) Pétition: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

P-26 (157) Pétition: «Urbanisation du quartier de Saint-Jean».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2000

P-28 (158) Pétition: «Pour préserver la qualité de vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction d'un immeuble de 7 étages à caractère industriel».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2001

P-34 (158) Pétition: «FPG contre TPG (fête publique gratuite contre Transports publics genevois)».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 01.10.2001

P-35 (158) Pétition: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 01.10.2001

P-44 (158) Pétition: «Sauvons le Clos-Voltaire».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.04.2002

P-52 (159) Pétition: «Flâner à Saint-Gervais».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.01.2002

Postulats

PO-3007 (151) Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.11.1993

Questions écrites

QE-1216 (148) Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.09.1990

QE-1220 (148) Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.10.1990

QE-2015 (149) Question écrite de M^me^ Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 14.01.1992

QE-7 (153) Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.1995

QE-9 (153) Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.1995

QE-55 (154) Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

QE-65 (155) Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.02.1998

QE-68 (155) Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1998

QE-5 (157) Question écrite de M. Roman Juon: «Initiative 300 logements».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 29.06.1999

QE-13 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 08.12.1999

QE-34 (158) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Le cheminement piétonnier de l'avenue des Grottes est-il un parking à autos pour privilégiés?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

QE-37 (158) Question écrite de M. Michel Ducret: «Signalisation au bas de la rue de la Tertasse».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

QE-42 (158) Question écrite de M. Jacques Mino: «Construction de logements sociaux».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.11.2000

QE-43 (158) Question écrite de M. Michel Ducret: «Etat des trottoirs à la rue Pedro-Meylan».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 06.12.2000

QE-44 (158) Question écrite de M. Roman Juon: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 16.12.2000

QE-50 (158) Question écrite de M. Roman Juon: «Modération de vitesse à la rue Tabazan».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 11.04.2001

QE-56 (159) Question écrite de M. Roberto Broggini: «La Ville envisage-t-elle d'acheter le 5, rue Jean-Jacques-Rousseau?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.06.2001

QE-62 (159) Question écrite de MM. Jean-Pierre Lyon et Pierre Reichenbach: «Monument des brigadistes de la guerre d'Espagne ou parking municipal pour vélos!»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2001

QE-65 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Carnage d'automobiles devant le Palais Eynard».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

QE-74 (159) Question écrite de M^me^ Melissa Rebetez et M. Roman Juon, du 17 avril 2002: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.04.2002

QE-76 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Fontaine de la rue Beauregard».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

QE-80 (160) Question écrite de M. Jacques Finet: «Risque d'accident au sous-sol de la salle communale de Plainpalais».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 25.06.2002
- ❖ Date de la réponse: 02.10.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

QE-82 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Trottoir de la rue de l'Athénée».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 25.06.2002
- ❖ Date de la réponse: 06.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

QE-83 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Danger dans le secteur de Cluse-Roseraie (bis)».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 25.06.2002

QE-85 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

QE-86 (160) Question écrite de M. René Grand et M^me^ Liliane Johner: «Quand va-t-on raccommoder le «Fil du Rhône»?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002
- ❖ Date de la réponse: 05.12.2002

QE-89 (160) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Souffleuses à feuilles et Agenda 21».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.11.2002

Résolutions

R-562 (156) Résolution de la commission du règlement: «Réalisation de petits travaux sur le domaine public de la Ville sans devoir attendre l'autorisation de l'Etat».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.06.1998

R-19 (157) Résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

R-20 (157) Résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une plus grande transparence dans le domaine du stationnement».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

R-23 (158) Résolution (urgente) de MM. Olivier Coste, Jean-Charles Rielle, M^me^ Michèle Künzler, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, M^mes^ Marie Vanek, Marie-France Spielmann, M. Didier Bonny et M^me^ Michèle Ducret: «Solidarité avec les gens du voyage».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

Département N° 3 Affaires culturelles – M. Alain Vaissade

Interpellations

I-785 (155) Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

I-82 (160) Interpellation de M. Michel Ducret: «Grand Théâtre: situation financière».
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Date de la réponse: 13.11.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

Motions

M-362 (156) Motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon: «Conseils municipaux transfrontaliers».
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 12.01.1999
- ❖ Date de la réponse: 25.09.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

M-31 (157) Motion de MM. François Harmann, Philippe Cottier, René Grand, M^mes^ Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit». (Rapport M-31 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 14.03.2001

M-78 (157) Motion (préjudicielle) de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». (Rapport M-78 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 21.02.2001

M-145 (158) Motion de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Roman Juon, Daniel Sormanni, René Grand, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Mmes Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez et Nicole Bobillier: «Bienvenue à Genève… aussi en train!»

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2002

M-148 (158) Motion de Mmes Renate Cornu, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Bonny et Georges Breguet: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 17.04.2002

M-175 (158) Motion de MM. Daniel Künzi, Christian Zaugg, Mmes Ruth Lanz, Marie-France Spielmann et Eustacia Cortorreal: «En avant la musique (gratuité des prêts de disques)!»

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

M-203 (159) Motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Georges Breguet, Bernard Paillard et Daniel Künzi : «Pour une maison de la danse à Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2001

M-249 (159) Motion de MM. Didier Bonny, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Guy Savary, Mmes Alice Ecuvillon, Anne-Marie von Arx-Vernon, Odette Saez et Alexandra Rys: «Pour un nouveau musée des civilisations ouvert sur le monde».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2002

M-263 (159) Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade (rapporteur)
  M. Pierre Muller
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-278 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une structure adaptée aux besoins socioculturels dans le quartier de Vermont et du Grand-Pré».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-284 (159) Motion de M[me] Renate Cornu, MM. Guy Dossan et Georges Queloz: «Pour le rétablissement d'un fonds d'équipement des corps de musique».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-294 (159) Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Roman Juon, René Grand, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, Daniel Sormanni, M[mes] Annina Pfund, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Nicole Bobillier et Melissa Rebetez: «Genève, ville refuge pour écrivains».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 08.10.2002

M-297 (159) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Avenir de la Comédie».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

Questions écrites

QE-72 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Henri Noverraz est mort, comment le Conseil administratif pense-t-il honorer ce citoyen de Genève?»

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2002

QE-81 (160) Question écrite de M. Marc Dalphin: «Festival de la Bâtie 2002».

- ❖ Renvoyé à: M. Alain Vaissade

- ❖ Renvoi au CA: 25.06.2002
- ❖ Date de la réponse: 18.09.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002
  - ○ 14.01.2003

QE-85 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

Département N° 4 Sports et sécurité – M. André Hediger

Interpellations

I-422 (144) Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.12.1986

I-7045 (150) Interpellation de M. Roberto Broggini: «Parcs: au pas!»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 04.11.1992

I-710 (153) Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.1995

I-716 (153) Interpellation de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 14.12.1996

I-741 (154) Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 16.10.1996

I-752 (154) Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 11.03.1997

I-757 (154) Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.1997

I-770 (155) Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»

❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 20.10.1997

I-779 (155) Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 21.04.1998

Motions

M-306 (147) Motion de MM. Bernard Lescaze et Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 24.04.1990

M-1174 (151) Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 13.04.1994

M-1180 (151) Motion de MM. Albert Chauffat et Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 10.05.1994

M-1206 (152) Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 15.06.1994

M-1224 (152) Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 15.02.1995

M-148 (153) Motion de M^mes^ Nicole Rochat, Catherine Hämmerli-Lang, MM. André Kaplun et Guy Savary intitulée: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville».(Rapport N° 474 A.)
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 19.05.1999

M-184 (153) Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, Mmes Anne-Marie Bisetti et Alice Ecuvillon: «Aides d'urgence».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.1996

M-359 (156) Motion de Mmes Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 14.10.1998

M-373 (156) Motion de M. Roger Deneys et Mme Isabelle Brunier: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève». (Rapport M-373 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 19.01.2000

M-389 (156) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Mme Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et Mme Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.05.1999

M-240 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et Mme Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-264 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 12.03.2002

M-272 (159) Motion de M[mes] Isabel Nerny, Alice Ecuvillon, MM. Robert Pattaroni, Roman Juon, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Bernard Paillard: «Il serait si facile d'animer notre ville à moindre prix».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-273 (159) Motion de M. Bruno Martinelli, M[mes] Melissa Rebetez, Monique Guignard, MM. Jean-Louis Fazio, Michel Ducret, M[me] Fatiha Eberle, MM. Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour l'interdiction aux véhicules utilisant les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans leur système de propulsion, lorsque le réservoir de ceux-ci ne sont pas équipés d'une soupape de sécurité, de pénétrer dans les parkings publics de stationnement couvert».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-304 (159) Motion de M[mes] Isabel Nerny, Alice Ecuvillon, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Bruno Martinelli: «Pour que l'on attribue la distribution des médailles de chiens aux divers postes municipaux et que ces médailles ne soient plus en aluminium, mais en plastique».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

M-305 (159) Motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et M[me] Nicole Bobillier: «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger (rapporteur)
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 04.06.2002

Pétitions

P-40 (158) Pétition: «Soutien au carnaval de Genève».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 17.01.2001

P-48 (158) Pétition: «Incohérence du système de parcage actuel dans la Vieille-Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

Postulats

PO-3001 (149) Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 18.09.1991

PO-3009 (151) Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 10.05.1994

Questions écrites

QE-1170 (147) Question écrite de M^me^ Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.1990

QE-2009 (149) Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 01.10.1991

QE-2029 (150) Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 02.06.1992

QE-2054 (150) Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Liotard».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 21.04.1993

QE-2058 (151) Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 23.06.1993

QE-2076 (152) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.1995

QE-1 (153) Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 13.06.1995

QE-33 (153) Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle de facto les «Quais de l'immobilier?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.1996

QE-4 (157) Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 29.06.1999

QE-75 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Egalité de traitement entre les cirques Knie et Nock par le Conseil administratif».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

QE-87 (160) Question écrite de M. Daniel Sormanni: «Surveillance du Stade de Genève au rabais?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

Département N° 5 Affaires sociales, écoles et environnement – M. Manuel Tornare

Interpellations

I-56 (159) Interpellation de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses: «Réchauffement de la terre: prévoyons des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2001

Motions

M-1045 (149) Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.03.1992

M-1171 (151) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N[os] 2 A et 2 A bis)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.1995

M-155 (153) Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.1995

M-176 (153) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle maison de quartier à Champel».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.1996

M-291 (155) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 15.12.1997

M-295 (155) Motion de M. Pascal Holenweg et M[me] Isabelle Brunier «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N° 394 A.)

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 13.10.1998

M-306 (155) Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 11.02.1998

M-311 (155) Motion de Mmes Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2000

M-318 (155) Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 16.06.1998

M-326 (155) Motion de Mme Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 17.06.1998

M-333 (156) Motion de Mme Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 02.06.1998

M-383 (156) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 17.05.1999

M-385 (156) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.02.1999

M-394 (156) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, Mmes Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes âgées». (Rapport M-394 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2000

M-4 (157) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou». (Rapport M-4 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-38 (157) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.11.1999

M-52 (157) Motion de Mme Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, Mme Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Mme Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, Mme Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 19.01.2000

M-54 (157) Motion de Mmes Marianne Husser, Virginie Keller Lopez, Liliane Johner, MM. Jean-Pascal Perler, Guy Jousson et Roman Juon: «Médiation et prévention dans les quartiers».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.12.2000

M-63 (157) Motion de Mmes Alice Ecuvillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants». (Rapport M-63 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

M-71 (157) Motion de M^me^ Monique Guignard, MM. Alain Comte, Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démuni(e)s?» (Rapport M-71 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

M-81 (157) Motion de M^mes^ Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuvillon, M. Alain Fischer, M^mes^ Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M^mes^ Sandrine Salerno et Marie Vanek: «Les enfants d'abord… même clandestins!»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2000

M-101 (157) Motion de MM. Michel Ducret et Pierre Maudet: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-108 (157) Motion de MM. Jacques Mino, François Sottas, M^mes^ Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui… pas dans 50 ans!» (réfugiés bosniaques).
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 11.10.2000

M-128 (158) Motion de M^mes^ Isabel Nerny, Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Bernard Lescaze: «Que fait-on des plantes qui ornent les nombreuses vasques lors du changement de décor floral par saison?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 06.12.2000

M-134 (158) Motion de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze et Pierre Maudet: «Pour la plantation d'une haie de buis au parc des Franchises».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2001

M-146 (158) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «022 Télégenève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-171 (158) Motion de MM. Daniel Sormanni, Alain Comte, Pierre Losio, Mmes Marie Vanek, Catherine Hämmerli-Lang et Anne-Marie von Arx-Vernon: «Sauvons la halte-garderie Zone bleue».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.03.2001

M-197 (158) Motion de Mme Isabel Nerny: «Respectons les arbres de notre ville et de notre canton».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-212 (159) Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Daniel Sormanni, Guy Jousson et Bernard Paillard: «Du travail pour les parents, des crèches pour les enfants».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-214 (159) Motion de Mme Isabel Nerny: «Changeons le système du décor floral des Rues-Basses».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-217 (159) Motion de MM. René Grand, Alain Marquet, Roman Juon, Guy Mettan, Alain Fischer, Mmes Liliane Johner et Isabel Nerny: «Evitons un accident de trop aux écoliers des Plantaporrêts».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Mmes Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-229 (159) Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Guy Jousson: «Pour le doublement des effectifs des éducateurs(trices) de la petite enfance formés en septembre 2002».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 13.11.2001

M-240 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et Mme Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-243 (159) Motion de M. Guy Jousson et Mme Liliane Johner: «Transport de matériel vers l'Albanie».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.12.2001
❖ Date de la réponse: 23.01.2002

M-244 (159) Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet: «Aide à l'Afghanistan».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

M-259 (159) Motion de MM. Damien Sidler et Roger Deneys: «Voie express au parc des Eaux-Vives».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

M-264 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 12.03.2002

M-265 (159) Motion de Mmes Alice Ecuvillon, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet: «Un parc accueillant pour chacun».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-270 (159) Motion de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggini, Olivier Coste et Mme Christiane Matthey: «Apprenons le tri dès l'école primaire».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-278 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une structure adaptée aux besoins socioculturels dans le quartier de Vermont et du Grand-Pré».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur)
  M. Christian Ferrazino
  M. Alain Vaissade
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

M-281 (159) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Sophie Fischer, MM. Alain Fischer, André Fischer, Alain Gallet, Mmes Aline Gualeni, Catherine Hämmerli-Lang, M. François Harmann, Mme Liliane Johner, M. Guy Jousson, Mme Christina Matthey, M. Jacques Mino, Mme Melissa Rebetez, M. Armand Schweingruber: «Réseaux de solidarité internationale: que fait la Ville de Genève?»

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 29.04.2002

M-283 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Alain Gallet, Didier Bonny, Pierre Maudet, Mmes Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Améliorer l'accueil et l'intégration des habitants de la ville».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2002

M-289 (159) Motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et Mme Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler?» (Expo.02).

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 12.09.2002

M-315 (160) Motion urgente de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M[me] Liliane Johner: «Sous-Cayla».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 24.06.2002

Pétitions

P-23 (149) Pétition des promeneurs et sportifs demandant la réouverture du petit chemin du Bois-de-la-Bâtie.
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 14.05.1997

P-29 (153) Pétition des locataires de la rue des Epinettes : «Contre le bruit que font les plancheurs et patineurs à roulettes, la nuit, dans le parc des Acacias».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 03.12.1996

P-47 (154) Pétition demandant de réinstaller les paniers de basket de l'école de Pré-Picot.
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.05.1997

P-66 (155) Pétition de l'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant, intitulée: «Un centre de loisirs ou une maison de quartier dans le secteur Grottes - Cropettes - Montbrillant».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

P-69 (155) Pétition de l'Ondine genevoise concernant son déménagement de l'école des Casemates.
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.03.1998

P-83 (156) Pétition: «Pour l'enregistrement et le classement des arbres des parcs publics, promenades et autres voies publiques et ceux des propriétés privées».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 18.05.1999

P-94 (156) Pétition de la Maison populaire de Genève: «Soutien à un projet de centre multiculturel et populaire turc et kurde».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 18.05.1999

P-101 (156) Pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens.
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

P-3 (157) Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

P-20 (157) Pétition de l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône: «L'école des Ouches demain!»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 23.05.2000

P-23 (157) Pétition d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

P-29 (158) Pétition: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

P-30 (158) Pétition: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

P-33 (158) Pétition: «Mesures d'économies prises contre les maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 20.02.2002

P-38 (158) Pétition: «Pour la survie du Palais».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

Postulats

PO-3016 (152) Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^me^ Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.05.1995

Questions écrites

QE-46 (154) Question écrite de M^me^ Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noctambus».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.1997

QE-73 (155) Question écrite de M^me^ Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noctambus».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 20.05.1998

QE-82 (156) Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

QE-85 (156) Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'île Rousseau».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.10.1999

QE-95 (156) Question écrite de M^me^ Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.04.1999

QE-11 (157) Question écrite de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1999

QE-14 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Végétalisation en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 08.12.1999

QE-15 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Alimentation saine».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 08.12.1999

QE-33 (158) Question écrite de M. Roman Juon: «Commerces de première nécessité à Sécheron».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

QE-36 (158) Question écrite de M^me^ Isabel Nerny: «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

QE-52 (158) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Parc au-dessus du Théâtre Am Stram Gram».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.05.2001

QE-59 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Création d'un bassin digne du Palais Eynard».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2001

QE-60 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Bassin du Mur des réformateurs: la sécurité est-elle suffisante?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2001

QE-62 (159) Question écrite de MM. Jean-Pierre Lyon et Pierre Reichenbach: «Monument des brigadistes de la guerre d'Espagne ou parking municipal pour vélos!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur)
  M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2001

QE-77 (160) Question écrite de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang: «Cimetières de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

QE-84 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Les petits handicapés doivent aussi participer aux promotions scolaires».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

Résolutions

R-534 (154) Résolution de M^mes^ Nicole Rochat, Eveline Lutz, Marie-Thérèse Engelberts, MM. Pierre de Freudenreich, Bernard Lescaze, Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une gestion plus cohérente des immeubles avec encadrement médico-social à Genève». (Rapport N° 396 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.10.1998

R-544 (155) Résolution de MM. Régis de Battista, Roman Juon, Pierre Rumo et M^me^ Caroline Dallèves Romaneschi: «Pour une alimentation saine!» (Rapport N° 434 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1999

R-550 (155) Résolution de MM. Valance et Holenweg «Assez des bulles Edipresse (licenciement du rédacteur en chef de la *Tribune*).»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 11.02.1998

R-4 (157) Résolution de la minorité de la commission sociale et de la jeunesse: «Révision de la loi sur les cimetières».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.10.1999

R-15 (157) Résolution de M^mes^ Anne-Marie von Arx-Vernon, Liliane Johner, Michèle Künzler, M. Jacques Mino, M^me^ Sandrine Salerno et M. Guy Savary: «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des réfugiés demandeurs d'asile».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 22.03.2000

R-24 (158) Résolution de Mme Anne-Marie von Arx Vernon, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Mme Alice Ecuvillon, MM. Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni, Mme Alexandra Rys et M. Guy Savary: «Pour une humanité solidaire: contribution de la Ville de Genève à la suppression de la pauvreté dans le monde».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

R-37 (159) Résolution de M. Jean-Pierre Lyon, Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Evelyne Strubin, Eustacia Cortorreal, MM. René Grand et Souhail Mouhanna: «La Ville de Genève pour la solidarité».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2001

Secrétariat général

Motions

M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Mmes Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur) Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

Interpellations

I-771 (155) Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo… mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 20.10.1997

I-37 (158) Interpellation de Mme Alice Ecuvillon: «Remettons l'église au milieu du village».

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2001

Motions

M-283 (147) Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A.)

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.1994

M-292 (147) Motion de M. Michel Ducret: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A.)

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1990

M-330 (147) Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et Mme Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».

❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 23.05.1990

M-373 (148) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 16.01.1991

M-1096 (150) Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, Mme Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et Mme Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 07.10.1992

M-1121 (150) Motion de Mmes Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler, «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A.)
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 17.01.1996

M-102 (153) Motion de Mmes Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 20.09.1995

M-177 (153) Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 22.05.1996

M-215 (154) Motion de M. Claude Miffon et Mme Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 16.10.1996

M-226 (154) Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1996

M-231 (154) Motion de M. Roman Juon, M^me^ Nicole Bobillier et M. Jean-Charles Rielle: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A.)
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 02.07.1997

M-245 (154) Motion de M^me^ Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

M-247 (154) Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

M-283 (155) Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 14.10.1997

M-307 (155) Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 02.06.1998

M-313 (155) Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- ❖ Renvoyé à: M^me^ Jacqueline Burnand (rapporteur)
- ❖ Renvoi au CA: 03.09.1998

M-341 (156) Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».

❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 21.10.1998

M-344 (156) Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 11.11.1998

M-390 (156) Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'excercice des droits populaires».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 17.03.1999

M-11 (157) Motion de M. Guy Mettan et Mme Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 29.06.1999

M-13 (157) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 15.12.1999

M-14 (157) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués - Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 15.12.1999

M-41 (157) Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 28.02.2000

M-43 (157) Motion de Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Wavre-Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville».
❖ Renvoyé à: Secrétariat général
❖ Renvoi au CA: 28.02.2000

M-45 (157) Motion de M^me^ Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^me^ Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^mes^ Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 18.04.2000

M-69 (157) Motion de M. Guy Dossan, M^me^ Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^me^ Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^me^ Marie Vanek: «Pour une salle de commission décente».

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2000

M-74 (157) Motion de M^me^ Alice Ecuvillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson». (Rapport M-74 A.)

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 13.03.2001

M-95 (157) Motion de M^mes^ Nicole Bobillier, Sophie Christen, M. Alain Dupraz, M^me^ Hélène Ecuyer, MM. Jacques François, François Henry, M^me^ Christina Matthey, MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle, M^me^ Alexandra Rys, M. Damien Sidler, M^me^ Evelyne Strubin et M. René Winet: «Pour un concept global de communication de la Ville de Genève». (Rapport M-95 A.)

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 04.03.2002

M-96 (157) Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M^mes^ Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?»

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 11.10.2000

M-97 (157) Motion de M^mes^ Virginie Keller Lopez, Marie Vanek, Eustacia Cortorreal et M. Pierre Losio: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante». (Rapport M-97 A.)

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.2001
- ❖ Date de la réponse: 20.11.2002

- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 14.01.2003

M-116 (158) Motion de Mmes Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2000

M-130 (158) Motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, Mmes Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 15.11.2000

M-150 (158) Motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 20.12.2000

M-160 (158) Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 10.04.2001

M-182 (158) Motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux temporaires».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 25.04.2001

M-200 (158) Motion de Mmes Fatiha Eberle, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Michel Ducret, Jean-Pierre Oberholzer et Damien Sidler: «Palais Eynard: mairie de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-242 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

M-254 (159) Motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Mme Liliane Johner: «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 15.12.2001

M-266 (159) Motion de Mme Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-275 (159) Motion de MM. Damien Sidler, Bernard Paillard, Gérard Deshusses et Mme Liliane Johner: «Marchons avec Genève Tourisme».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-334 (160) Motion de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, Mme Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, Mme Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Mme Micheline Gioiosa et M. Jacques François: «La Ville de Genève doit se porter partie civile dans l'affaire du Casino».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2002

Pétitions

P-71 (155) Pétition : «Nuisances de la Maison du Bout-du-Monde et du Nomades Café».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 14.04.1999

P-97 (156) Pétition: Pour que vive «Chez Gaby!»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

P-24 (157) Pétition: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 14.11.2000

Projets d'arrêtés

PA-3 (157) Projet d'arrêté de M^mes^ Diana de la Rosa, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna, Daniel Sormanni, M^me^ Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Modification de l'article 5 du statut du personnel».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 03.11.2001

Questions écrites

QE-1162 (147) Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 19.01.1989

QE-1226 (148) Question écrite de M^me^ Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1990

QE-37 (154) Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 18.09.1996

QE-45 (154) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.1997

QE-52 (154) Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

QE-62 (155) Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 05.11.1997

QE-69 (155) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlementaires».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1998

QE-70 (155) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1998

QE-80 (156) Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.1998

QE-81 (156) Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

QE-12 (157) Question écrite de M^me^ Virginie Keller Lopez et M. Roger Deneys: «Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur organisés par la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1999

QE-30 (157) Question écrite de M. Roman Juon: «Funérailles administratives des fonctionnaires».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 24.05.2000

QE-46 (158) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Les différents règlements de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 11.04.2001

QE-66 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «TV Léman bleu: le programme du Conseil municipal, s.v.p.».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

QE-78 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Organiser des journées portes ouvertes de l'administration municipale»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

QE-79 (160) Question écrite de M. Daniel Künzi: «Feux de circulation à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole de Médecine».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

QE-88 (160) Question écrite de M. Daniel Sormanni: «Le Fonds chômage a-t-il été augmenté à 3 millions?»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

Résolutions

R-538 (155) Résolution de MM. Hubert Launay, Daniel Sormanni, Antonio Soragni, Gilbert Mouron, Robert Pattaroni et Pierre Reichenbach: «Arrêtés municipaux N^{os} 170 et 177: que se passe-t-il?»
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 25.06.1997

R-553 (155) Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1999

R-555 (155) Résolution de MM. Alain Comte et Jean-Pierre Lyon: «Un projet d'arrêté du Conseil administratif pour la préretraite du personnel de la Ville de Genève (57 ans)».

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 24.06.1998

R-6 (157) Résolution de M[mes] Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Cannabis: arrêtons cette hypocrisie!»

- ❖ Renvoyé à: Secrétariat général
- ❖ Renvoi au CA: 16.02.2000

Conseil administratif

Motions

M-414 (141) Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 21.12.1983

M-494 (143) Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.1985

M-319 (155) Motion de M[me] Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 16.06.1998

M-364 (156) Motion de M[mes] Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuvillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine».
- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Olivier Coste (CARTS)
- ❖ Vote commission: 27.05.1999
- ❖ Remis au secrétariat: 27.02.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 24.06.2002
  - ○ 11.09.2002
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002

M-29 (157) Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Des déplacements municipaux alternatifs».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 24.01.2000

M-140 (158) Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Pour l'étude des futurs budgets par les commissions spécialisées».

- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.2002

M-143 (158) Motion de MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Robert Pattaroni, Souhail Mouhanna, Jean-Luc Persoz, M[mes] Michèle Ducret et Marie-France Spielmann: «Projet de budget: annoncer la couleur!»

- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.2001

M-181 (158) Motion de M. Alain Marquet: «L'alimentation saine, c'est possible!»

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 03.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Marc Dalphin (CSJ)
- ❖ Vote commission: 24.01.2002
- ❖ Remis au secrétariat: 13.05.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 24.06.2002
  - ○ 11.09.2002
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002

M-207 (159) Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, M[mes] Sandrine Salerno, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Nicole Bobillier (CSJ)
- ❖ Remis au secrétariat: 22.07.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 11.09.2002
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002

M-223 (159) Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Sami Kanaan et M[me] Annina Pfund: «Pour une évaluation et une amélioration du système de macarons».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Jean-Charles Lathion (CAE)
- ❖ Remis au secrétariat: 01.07.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 11.09.2002
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002

M-239 (159) Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour un nouveau projet d'animation des Halles de l'Ile».

- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 15.01.2002

M-317 (160) Motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, M[mes] Alexandra Rys et Sophie Fischer: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la ville de Genève».

Pétitions

P-55 (159) Pétition: «Parcage illicite au rond-point de Plainpalais».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M[me] Catherine Hämmerli-Lang (CP)
- ❖ Remis au secrétariat: 06.02.2002
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 11.09.2002
  - ○ 07.10.2002
  - ○ 19.11.2002
  - ○ 03.12.2002

P-63 (159) Pétition: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 04.12.2002
- ❖ Rapporteur(s): M. Alain Marquet (CP)

- Remis au secrétariat: 22.07.2002
- Inscription(s) en séance CM:
  - 11.09.2002
  - 07.10.2002
  - 19.11.2002
  - 03.12.2002

Questions écrites

QE-91 (160) Question écrite de M. Michel Ducret: «Marché des Pâquis: les pieds dans l'eau?»

QE-92 (160) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Abaissement des trottoirs: encore quelques centimètres».

QE-93 (160) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Les privilèges de la rue de la Tour-de-Boël».

Délégation à l'Agenda 21

Interpellations

I-817 (148) Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

- Renvoyé à: Délégation à l'agenda 21
- Renvoi au CA: 05.12.1990

Délégation au développement et à la coopération

Questions écrites

QE-90 (160) Question écrite de M. Daniel Künzi: «Aide au développement, que fait la Ville de Genève?»

- ❖ Renvoyé à: Délégation au développement et à la coopération
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

Délégation au mobilier urbain

Motions

M-187 (158) Motion de MM. Paul Oberson, Roman Juon, Damien Sidler et M[me] Vanessa Ischi: «Pour des quais animés et accueillants».

- ❖ Renvoyé à: Délégation au mobilier urbain
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2001

Propositions CA au CM

PR-174 (159) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules.

- ❖ Renvoyé à: Délégation au mobilier urbain
- ❖ Renvoi au CA: 19.11.2002

Le président. Nous avons reçu dix motions d'ordre concernant divers objets de notre ordre du jour. Nous allons les traiter immédiatement. Celles qui seront acceptées verront leurs objets traités ce soir à la séance de 20 h 30.

La première motion d'ordre concerne la proposition PR-251, qui a trait à l'achat d'une parcelle sur le périmètre du Foyer de Sécheron et à l'aménagement de ce périmètre. Je donne la parole au Conseil administratif pour motiver sa motion d'ordre, puis chaque parti pourra s'exprimer pendant deux minutes.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je m'exprimerai très brièvement. Il s'agit d'une demande du Conseil administratif de renvoyer la proposition PR-251 à la commission des finances. Pourquoi aujourd'hui? Tout simplement – vous l'aurez lu dans le texte qui vous est présenté – en raison du fait que le Conseil municipal a un délai à respecter pour se déterminer sur la proposition d'acquisition de la parcelle du Foyer de Sécheron, puisque le vendeur nous a demandé de le faire d'ici au 31 mars 2003. Nous vous demandons donc simplement ici de renvoyer la proposition PR-251 à la commission des finances, afin de lui permettre d'examiner ce dossier dont nous avons déjà abondamment parlé.

Je vous rappelle qu'il s'agit de l'une des dernières parcelles situées au cœur de la ville de Genève où l'on peut construire une centaine de logements et où il est prévu également d'installer un établissement médico-social (EMS) et des équipements publics pour le quartier, qui sont d'ailleurs demandés par les habitants. En effet, mon collègue Manuel Tornare et moi-même, nous nous sommes rendus dans le quartier il y a quelques mois, comme cela est rapporté dans la proposition; à cette occasion, on nous a expressément demandé ce type d'équipements publics.

Il est donc essentiel pour nous que notre municipalité puisse être propriétaire de cette parcelle afin d'y réaliser du logement véritablement social, raison pour laquelle cette proposition vous est adressée. Si nous demandons l'urgence, c'est en raison des délais qui nous ont été impartis par le vendeur dans ce dossier. Etant donné également l'importance de cette proposition et notamment son impact social, nous pensons qu'il est urgent de la traiter rapidement en la renvoyant à la commission des finances.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour le groupe libéral, cette proposition est effectivement urgente. Souvenez-vous: à l'occasion du débat budgétaire du 7 décembre 2002, le groupe libéral avait attiré l'attention sur une certaine absence de volonté politique de réalisation de logements de la part du conseiller adminis-

tratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Nous voyons que, après que nous avons sérieusement mis en doute sa politique, ce dernier, à quelques semaines des élections, réagit enfin et propose de se porter acquéreur de cette parcelle, c'est-à-dire d'agir dans le sens des propos qu'il a tenus au mois de décembre, disant qu'il avait, paraît-il, déjà fait cette démarche. Nous constatons aujourd'hui qu'il existe effectivement des projets de réalisation sur cette parcelle et nous nous réjouissons que le Conseil administratif prenne conscience qu'il est très urgent de réagir dans ce domaine.

M. Jacques François (AdG/SI). Au nom de l'Alternative, j'aimerais vous dire que nous allons évidemment voter la motion d'ordre. C'est un projet extrêmement important, et nous serons contents d'en débattre très prochainement.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-251 est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous passons maintenant à la motion d'ordre concernant la proposition PR-257, ayant trait à la collaboration dans le domaine de la culture entre l'Etat, la Ville et diverses communes.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous propose de voter la motion d'ordre sur la proposition de résolution PR-257, relative à la convention réglant la collaboration entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et diverses communes genevoises dans le domaine de la culture. Cet objet a déjà été porté à l'ordre du jour à la session plénière du Conseil municipal du mois de décembre 2002.

Si nous vous demandons de voter cette motion d'ordre, c'est que cette proposition de résolution est transmise simultanément au Grand Conseil de la République et Canton de Genève, de telle façon que nous puissions mener des travaux en parallèle. Par conséquent, si cette proposition de résolution n'est pas traitée en urgence aujourd'hui, étant donné la lenteur du traitement de l'ordre du jour du Conseil municipal, nous craignons qu'il y ait un trop grand décalage entre le travail de ce dernier et celui du Grand Conseil. L'objectif est d'aboutir à un vote du Conseil municipal d'ici le printemps 2003 ou au moins au mois de juin, de manière que nous puissions mettre rapidement en œuvre la conférence culturelle genevoise relative à la convention concernée ici, avec les objectifs que je développerai devant vous à 20 h 30 si vous acceptez de voter cette motion d'ordre.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Les libéraux sont favorables à la motion d'ordre sur la proposition PR-257 pour des raisons de timing et de coordination, tant avec les communes qu'avec le Grand Conseil. Selon nous, il est effectivement urgent de permettre un recentrage de la culture sur ses priorités, de dégager une vision stratégique et de clarifier au plus vite les relations entre les partenaires.

M. Bernard Lescaze (R). Il est évident que la proposition de résolution PR-257 est maintenant urgente. Je suis par contre un peu déçu que l'on n'ait pas proposé de la renvoyer à la commission des arts et de la culture pour une discussion plus approfondie. En effet, soit il s'agit simplement d'un texte d'intentions, et dans ce cas nous pouvons le voter sur-le-champ, soit c'est quand même – et c'est plutôt ce que je crois – un texte qui engage la Ville, et alors je trouve un peu dommage que, dans l'enthousiasme général, nous le votions ce soir sans avoir examiné sa portée exacte.

Je vous rends attentifs au fait que c'est effectivement un objet urgent, mais le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles a, si j'ai bien compris, demandé le vote de la proposition de résolution ce soir, et non pas son renvoi en commission. *(Signe de dénégation de M. Vaissade.)* Puisqu'il est maintenant clair qu'il semble avoir demandé son renvoi en commission, les radicaux voteront la motion d'ordre sur cette proposition.

M. Pierre Losio (Ve). Il y a trop longtemps que le monde culturel et les instances politiques attendent la convention présentée dans la proposition PR-257 et que la politique qui la sous-tend soit mise en œuvre de manière commune. Les groupes de l'Alternative accepteront bien entendu la motion d'ordre.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je prends la parole pour répondre à M. Lescaze et clarifier la demande du Conseil administratif. Il est évident que, ce que je demande, c'est de voter la motion d'ordre pour que la proposition PR-257, qui sera développée à 20 h 30, soit renvoyée à la commission des arts et de la culture.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-257 est acceptée à l'unanimité.

Le président. La prochaine motion d'ordre concerne la proposition PR-258, qui demande un crédit complémentaire destiné à la construction d'une salle de gymnastique artistique au chemin de l'Ecu.

M. André Hediger, maire. Au mois d'avril 2002, vous n'avez pas voté la totalité de la somme demandée dans la proposition PR-106 pour la réalisation de la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu en me demandant de faire des démarches afin de trouver un financement auprès d'autres partenaires; cela partait de l'idée que ces installations seraient utilisées par des gymnastes provenant des autres communes. J'ai donc effectué ces démarches auprès de l'Association des communes genevoises, qui a accepté d'ajouter un million de francs aux 500 000 francs déjà investis dans ce projet. Par ailleurs, je vous rappelle que le Conseil d'Etat maintient sa proposition de financer ce projet à hauteur de 520 000 francs, comme il s'y est engagé il y a trois ans. En outre, 200 000 francs seront pris sur le fonds Sport-Toto pour compléter le financement de l'équipement de la salle de gymnastique.

Je pense donc qu'un effort a été fourni aussi bien par le Sport-Toto et l'Etat que par l'Association des communes genevoises. Il ne reste plus qu'une petite somme à voter pour permettre le début de la construction de cette salle de gymnastique.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je prends la parole simplement pour dire que l'Alternative soutiendra la motion d'ordre sur la proposition PR-258 du conseiller administratif Hediger.

M. Didier Bonny (DC). Nous accepterons également la motion d'ordre sur la proposition PR-258, puisqu'il nous tarde de terminer l'étude de ce dossier. Je vous informe que nous sommes même prêts à voter le crédit demandé sur le siège à 20 h 30. Cela dit, voilà une petite remarque d'ordre général: il est quand même bien triste que le Conseil administratif doive déposer tant de motions d'ordre pour des points qui, pour ceux que nous avons examinés jusqu'à présent, se situent relativement au début de notre ordre du jour, alors que nous avons les trois prochaines séances plénières à notre disposition pour les traiter. Cela montre bien à quel point nous sommes «embourbés» dans notre ordre du jour!

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical soutiendra lui aussi la motion d'ordre sur la proposition PR-258. Il est extrêmement surpris – j'allais dire «déçu en bien», comme on le fait dans le canton de Vaud – parce qu'il est vrai que, si nous n'avions pas été opiniâtres quand nous redemandions chaque fois que le Conseil administratif fasse un effort pour chercher des financements, nous n'aurions pas obtenu 1,5 million de francs des communes. Cela veut donc dire que, parfois, dans certains cas, nous avons peut-être la tête dure, mais que nous n'avons pas totalement tort.

M. Georges Queloz (L). Au printemps dernier, nous refusions pour la deuxième fois – et pour les mêmes raisons que la première fois – la demande de crédit concernant la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu. Nous avions eu raison de demander un autre montage financier et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que c'est ce que nous avons obtenu ce soir. Nous accepterons, bien sûr, non seulement la motion d'ordre sur la proposition PR-258 mais également la discussion immédiate.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-258 est acceptée sans opposition (1 abstention).

Le président. La motion d'ordre suivante concerne la proposition PR-262, ayant trait à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour le projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?».

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-262 est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

Le président. Nous avons encore à traiter la motion d'ordre sur la proposition PR-264, concernant la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, située à l'avenue de Châtelaine 43.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il s'agit dans la proposition PR-264 d'un crédit complémentaire à celui que vous avez déjà voté pour le bâtiment principal de la zone industrielle de Châtelaine. Nous vous demandons de renvoyer cet objet à la commission des travaux afin de l'y examiner avec toute l'attention requise. Comme vous le savez, les délais sont comptés en raison du fait que l'entreprise Serono souhaite pouvoir s'installer sur le site de Sécheron dans des délais relativement brefs et qu'il est nécessaire, pour ce faire, que la zone industrielle de Châtelaine puisse être aménagée en conformité avec les engagements que la Ville a pris envers les artisans qui devront quitter le site de Sécheron. Pourquoi, me direz-vous, la facture est-elle plus élevée pour la rénovation du bâtiment principal de la zone industrielle de Châtelaine que ce qui avait été initialement envisagé? Je vous répondrai que c'est essentiellement en raison du fait que, avec le temps, les demandes des différents artisans qui devront par la suite emménager dans ces futurs locaux de Châtelaine se sont précisées et que nous avons dû prendre en compte un certain nombre de données qui n'avaient pas pu être précisément chiffrées au départ.

Cette demande de crédit complémentaire devra être examinée dans le cadre de la commission des travaux, je le répète. Nous avons par la motion d'ordre sur cette proposition souhaité vous donner la possibilité de le faire dans les délais brefs que vous connaissez, raison pour laquelle il est nécessaire que, ce soir ou demain, nous puissions renvoyer cet objet à cette commission. Nous vous en remercions.

M. Daniel Sormanni (S). Au nom de l'Alternative, nous sommes d'accord avec l'urgence de la discussion sur la proposition PR-264, qui est effectivement importante, afin de pouvoir enfin reloger des entreprises sur la zone industrielle de Châtelaine. Nous accepterons donc la motion d'ordre concernant cet objet.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). En 1997, alors que la Fondetec était sur les fonts baptismaux, Mme Jacqueline Burnand annonçait dans cette enceinte qu'elle avait une proposition pour acquérir la parcelle de la Société genevoise d'instruments de physique à Châtelaine. Ce qui était urgent alors – ou plutôt ce qui eût été urgent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – c'est que le Conseil administratif, et notamment le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, soit sous la présidence de Mme Burnand, soit sous celle M. Ferrazino, vienne dès 1998 nous présenter des propositions de façon à rendre cette parcelle intéressante et propre à l'installation d'entreprises.

Il est bien tard, ce soir, pour venir de nouveau en urgence mettre des emplâtres sur des jambes de bois. Cela dit, le groupe libéral votera la motion d'ordre sur la proposition PR-264, compte tenu du contexte et de l'implantation – à laquelle nous sommes très attachés – de l'entreprise Serono sur la parcelle de Sécheron.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-264 est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous devons encore traiter une motion d'ordre concernant la proposition PR-267, ayant trait à l'acquisition de l'immeuble sis rue de Candolle 15.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. La possibilité d'acquérir l'immeuble de la rue de Candolle 15 a fait l'objet d'une information à la commission des finances la semaine dernière. Voyez-vous, nous sommes de temps en

temps sollicités par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour exercer notre droit de préemption sur certains objets, ou tout simplement pour nous proposer d'autres objets. En l'occurrence, il y a de cela quelques semaines – c'était encore au mois de décembre 2002 – M. Ferrazino a présenté cette affaire dans son département et c'est le Service administration et opérations foncières, information et communication, qui dépend dudit département, qui nous a soumis ce projet avec un refus d'utiliser le droit de préemption de la Ville, en nous expliquant que ce n'était pas très intéressant.

Personnellement, je me suis un peu attardé sur la proposition PR-267 et j'ai constaté qu'elle était intéressante sur le plan financier, raison pour laquelle j'ai demandé au Conseil administratif de l'étudier. Ce dernier a renvoyé la proposition à M. Ferrazino, qui, à son tour, vous l'a renvoyée.

Il s'agit d'une opération financière intéressante: le bâtiment concerné est dans un bon état – il méritera bien sûr d'être restauré d'ici quelques années. Il comporte une dizaine d'appartements; les loyers sont convenables et nous permettraient de dégager, intérêts financiers et amortissements compris, un petit bénéfice pour la Ville de Genève.

Maintenant se pose la question fondamentale: faut-il ou non acheter des immeubles dans ce quartier-là? Faut-il ou non acheter des immeubles pouvant être acquis par des privés? La question est ouverte. Voilà, nous vous mettons, somme toute, face à vos responsabilités.

M. Bernard Lescaze (R). Il est évident que, puisqu'il s'agit d'un droit de préemption de la Ville, il y a urgence à traiter la proposition PR-267. Par conséquent, le groupe radical votera la motion d'ordre. Il s'est un peu étonné, à la commission des finances, du fait que la proposition aurait peut-être déjà pu être soumise au Conseil municipal lors de notre session plénière des 3 et 4 décembre 2002, ne serait-ce que pour que nous, les conseillers municipaux, en prenions connaissance, mais le Conseil administratif ne travaille peut-être pas toujours aussi vite que nous nous l'imaginons… En tout cas, il y a un délai et nous le respecterons, car les radicaux ne sont pas hostiles par principe à l'acquisition de terrains par la municipalité, bien au contraire. En revanche, sur cet objet-là, nous réservons notre position définitive pour le débat de fond à ce sujet. Pour le moment, nous votons l'urgence.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral votera la motion d'ordre sur la proposition PR-267, mais je ne dirai pas que c'est de gaieté de cœur. En effet, nous partageons l'opinion de notre collègue Bernard Lescaze. Nous savons

que le Conseil administratif est informé depuis le 13 novembre 2002 qu'il peut exercer son droit de préemption dans cette affaire. En outre, l'autre jour, à la commission des finances, on nous a dit que ce dossier comportait quand même encore quelques lacunes, et il ne nous a pas vraiment enthousiasmés. Cela dit, je réserve ces remarques pour le débat de 20 h 30 sur l'acquisition de cet immeuble de la rue de Candolle.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Je m'exprimerai ici au nom de l'Alternative. Nos groupes soutiendront la motion d'ordre à propos de la proposition PR-267. En effet, il faut respecter les conditions liées à l'exercice du droit de préemption et donc trancher rapidement. Nous répondrons par la suite aux questions de fond posées par M. Muller.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la proposition PR-267 est acceptée sans opposition (1 abstention de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Le président. Nous traitons maintenant de la motion d'ordre sur le rapport PR-145 A, traitant de la proposition PR-145, qui concerne l'acquisition de mobilier, de machines de bureau et d'équipement de nettoyage. Je donne la parole à l'auteur de la motion d'ordre, M^me^ Ecuyer.

M^me^ Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances et rapporteur (AdG/TP). La motion d'ordre sur le rapport PR-145 A ne vise pas à faire plaisir au magistrat M. Muller; elle est surtout motivée par le fait que nous avons voté de nouveaux postes pour la Ville de Genève et qu'il faut que les employés qui viennent travailler aient un bureau, une chaise, des crayons et l'équipement adéquat. C'est donc pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles que j'ai déposé cette motion d'ordre. En outre, l'étude de la proposition PR-236, concernant l'acquisition de mobilier, de machines de bureau et d'équipement de nettoyage, correspondant à la tranche 2003, est donc déjà bien entamée et nous arrivons bientôt à son achèvement; il nous faut donc nous dépêcher de voter la proposition PR-145 avant la proposition PR-236.

M. Didier Bonny (DC). Je comprends les bonnes intentions de M^me^ Ecuyer. Toutefois, sans vouloir lui jeter la pierre, elle aurait pu rendre son rapport PR-145 A plus rapidement qu'elle ne l'a fait. Il aurait donc été possible que nous votions ce crédit il y a déjà deux ou trois mois. Le problème, maintenant, c'est

que, si nous commençons à accepter la proposition du Conseil administratif soutenue par Mme Ecuyer, nous n'allons plus jamais nous arrêter sur cette voie. Je me rappelle, au sujet d'un rapport de M. Sormanni visant également à l'acquisition de matériel, nous avons attendu qu'il soit reporté trois fois avant de le voter. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes embourbés dans notre ordre du jour; eh bien, restons embourbés! En ce qui nous concerne, donc, nous refuserons la motion d'ordre sur ce rapport.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). La motion d'ordre sur le rapport PR-145 A de Mme Ecuyer est bien significative de l'attitude de l'Alternative en général et du Parti du travail en particulier sur la vision de leur mandat politique. Ils se soucient ici du bien-être de la fonction publique. Dieu sait si je respecte et admire la fonction publique pour le travail qu'elle fournit et si je connais l'importance des outils que nous avons à donner à ses collaborateurs. Cela dit, notre ordre du jour comporte des demandes pour aménager un square, un parc près de l'Hôpital cantonal… Ce sont des aménagements qui visent le bien-être de nos concitoyens en général. Alors, voyez-vous, Madame Ecuyer, le groupe libéral refusera cette motion d'ordre, parce que nous avons dans notre ordre du jour des tas d'autres sujets intéressants à traiter. Le Conseil municipal peut privilégier les gommes et les crayons des collaborateurs de la fonction publique, mais nous, nous entendons suivre notre ordre du jour et nous ne pensons pas que ce point reflète une véritable urgence dont le retard mettrait en péril l'administration municipale.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste dire que le groupe radical refusera la motion d'ordre sur le rapport PR-145 A, pour une simple et bonne raison: il nous semble logique que, avant d'engager du personnel, il faudrait peut-être se soucier de savoir si nous disposons du matériel et des locaux adéquats. J'espère que les nouveaux agents municipaux n'iront pas faire leur travail en caleçon, vu les températures extrêmes qu'il fait en ce moment, et qu'il est déjà prévu d'acheter des uniformes pour ces braves gens…

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant le rapport PR-145 A est acceptée par 37 oui de l'Alternative contre 33 non de l'Entente.

Le président. Nous avons encore une motion d'ordre à traiter. Elle concerne le rapport PR-210 A sur la proposition PR-210 qui a trait à la nouvelle ligne de tramway et au réseau de collecteurs en système séparatif aux Acacias.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il s'agit ici d'un sujet hautement important qui, je crois, nous intéresse tous au premier chef. Vous vous souviendrez que le Conseil municipal avait été saisi de la demande de crédit de la proposition PR-210 au mois de juin 2002. La commission des travaux, qui l'a examinée, l'a votée très largement le 18 septembre 2002, et il a fallu attendre un certain temps pour que le rapport correspondant parvienne devant votre Conseil. Je remercie M. Savary de l'avoir déposé, nous permettant enfin de pouvoir voter très largement ce crédit.

Certains y sont néanmoins opposés; ils ne sont pas très nombreux, mais il y en a quelques-uns du côté de l'Entente, notamment M… comment s'appelle-t-il, déjà…

Des voix. Queloz!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Excusez-moi, je n'ai pas lu le *Genève Home Informations* de cette semaine, donc j'ai oublié votre nom, Monsieur Queloz, il faut que je le lise plus souvent pour m'en souvenir!

Par contre, j'ai lu la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui et je me rappelle le nom de M. Oberholzer. Qu'est-ce qu'il fait dans la vie, lui? Il signe des publicités, au demeurant mensongères, mais enfin, libre à lui… Il se croit légitimé à agir ainsi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. On sait qu'il a le sens de l'humour, et il le démontre à sa manière, avec un certain talent, je le reconnais. Vous n'avez pas vu cette publicité? Moi non plus d'ailleurs et je remercie ceux d'entre vous qui ont attiré mon attention là-dessus. Monsieur Oberholzer, vos publicités, si elles sont drôles, ne sont malheureusement pas toujours très marquantes; la preuve: aucun de mes collègues et peu de conseillers municipaux en ont pris connaissance aujourd'hui.

M. Oberholzer, au nom de son groupe libéral…

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tu lui fais de la pub!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je lui fais un petit peu de publicité, c'est vrai… Je disais donc que M. Oberholzer s'est cru légitimé à avertir – parce que le Parti libéral, à la veille des élections, que fait-il? Il fait des avertissements – non pas la population, mais les mandataires et entrepreneurs œuvrant pour le compte de la Ville de Genève. Cependant, sur ce point, vous êtes mal renseigné, Monsieur Oberholzer, parce qu'ils œuvrent pour le

compte de l'Etat, qui a un rôle pilote dans ce dossier. Je vous l'avais déjà dit d'ailleurs, mais vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit. La prochaine fois, Monsieur Oberholzer, rectifiez, s'il vous plaît! Ils œuvrent pour le compte de l'Etat, qui est pilote dans cette affaire, je vous le répète. M. Oberholzer dit à ces entreprises que le crédit ne serait pas voté à ce jour. Eh bien, j'espère que vous allez tout simplement le démentir à la séance de 20 h 30, puisque, aujourd'hui, le 14 janvier 2003, vous allez précisément voter ce crédit de 14 millions de francs. Le Conseil administratif vous en remercie d'avance.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'ai effectivement bien compris que l'installation et la pose des voies de tram étaient du ressort de l'Etat et qu'il lui appartenait de commander, de régler et de payer ces travaux. J'ai également compris en entendant M. Ferrazino que ceux qui livrent les rails de tram se sont peut-être trompés: ce ne sont pas des rails de tram qu'ils ont livrés, mais des collecteurs entreposés le long de toute la rue des Acacias. Ces collecteurs ont donc, quant à eux, été livrés par anticipation, parce que l'entreprise qui les livre – peut-être pas celle qui les installe, puisqu'ils sont toujours entreposés en surface – faisant toute confiance à notre Conseil municipal et aux citoyens qui, bien sûr, n'auraient pas l'idée saugrenue de faire un référendum contre cette dépense de 47 millions de francs, a déjà livré à la Ville de Genève et aux intempéries les tuyaux pour les magnifiques égouts que nous ne manquerons pas de construire sous ces voies de tram.

Cela dit, je pense que nous allons soutenir la motion d'ordre sur le rapport PR-210 A, puisque les travaux ont déjà commencé et que les collecteurs sont déjà commandés et livrés! Ecoutez, nous n'aimerions pas vous mettre mal à l'aise, Monsieur le magistrat, en tardant trop à voter ce crédit de 47 millions de francs!

M. Gérard Deshusses (S). Au-delà de toutes les polémiques, il faut rappeler que les travaux sur la route des Acacias sont réalisés conjointement par le Canton et la Ville de Genève. Dans ces conditions, il est normal que la Ville avance au plus vite, et c'est ce que veut l'Alternative. Au nom de cette dernière, je vous annonce, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous voterons cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant le rapport PR-210 A est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous traitons maintenant de la motion d'ordre sur la résolution R-51 de MM. Coste, Marquet, Paillard, Mmes Monique Cahannes et Marie-France Spielmann**,** intitulée: «Notre argent sur leurs plages: plus jamais ça!»

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la résolution R-51 est acceptée par 28 oui contre 28 non (quelques abstentions). Le président départage en faveur du oui.

Le président. Nous devons encore traiter d'une dernière motion d'ordre qui concerne la résolution R-52 de Mmes Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Annina Pfund, Bérengère Rosset, MM. Alain Gallet, Jacques Mino et Robert Pattaroni, intitulée «Pour la création d'un groupe de travail ad hoc Agenda 21».

M. Alain Gallet (Ve). Je m'exprimerai très rapidement. En quatre ans, l'Agenda 21 a pris passablement d'importance dans l'ensemble de l'action de la municipalité genevoise. Le rôle de l'unité de l'Agenda 21 s'est trouvé très renforcé, et cette unité n'y est pas pour rien. Il y a eu surtout le forum qui s'est tenu pour les conseillers municipaux le 16 novembre 2002 et qui a obtenu un succès d'estime. Il s'agit aujourd'hui de rendre cette démarche théorique plus palpable, c'est-à-dire de la concrétiser. En ce sens, et vu la durée limitée que le groupe de travail ad hoc Agenda 21 propose de se donner, il nous semble qu'il n'y a pas de temps à perdre pour qu'il s'attelle à la tâche. Il nous paraît donc urgent de nous prononcer aujourd'hui sur cette résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la résolution R-52 est acceptée sans opposition (quelques abstentions de l'Entente).

3. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue du bouclement de divers crédits de construction terminés, ainsi que de crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, gérés par le Service d'architecture:

- **cinq crédits de construction terminés sans demande de crédit complémentaire;**
- **un crédit de construction terminé avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles;**
- **quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire (PR-259).**

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil, d'une part, le décompte final de divers crédits de construction terminés, ainsi que de crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, dont le service gestionnaire est le Service d'architecture du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et, d'autre part, de vous fournir une information sur certaines opérations dont le bouclement devrait intervenir prochainement.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre les dépenses et les recettes pour chaque opération. Il en résulte que les recettes, telles que les subventions ou les participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de construction nets et les dépenses nettes. Les comparaisons entre crédits, dépenses et commandes (cf. tableau N° 1 pour les crédits d'investissements terminés et tableau N° 3 pour les crédits non suivis de réalisation) sont en revanche établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations ni des attributions au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnées dans les tableaux N° 1 et N° 3.

Le tableau N° 2 récapitule les crédits d'investissements nets votés par votre Conseil et mentionne les subventions, les participations, les attributions au Fonds

d'art contemporain de la Ville de Genève ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes et les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation ou variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction de logements (référence: publication de l'Office cantonal de la statistique).

Le tableau chronologique des opérations, tableau N° 4, fournit entre autres les dates d'ouverture des chantiers et la fin des travaux des différentes opérations.

Afin de faciliter l'examen de cette proposition par votre Conseil et sa commission spécialisée, celle-ci comporte quatre chapitres distincts, soit:

I. Bouclement de cinq crédits de construction terminés sans demande de crédit complémentaire
   Les opérations ne nécessitent aucun crédit supplémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.

II. Bouclement d'un crédit de construction avec une demande de crédit complémentaire
   Le crédit est destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et/ou contractuelles.

III. Bouclement de quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation
   Les opérations ne nécessitent aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit d'étude voté.

IV. Information sur certaines opérations en cours
   La mise à disposition a été effectuée, mais le compte d'investissement n'a pas pu être bouclé à ce jour.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à l'ordre du programme financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation du crédit complémentaire demandé précède le projet d'arrêté.

En annexe, les tableaux récapitulatifs susmentionnés sont numérotés.

I. **Bouclement de cinq crédits de construction sans demande de crédit complémentaire**

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les cinq opérations suivantes:

	Fr. TTC	Fr. TTC
30.34.05 *France 15, avenue de / Ecole de Sécheron* *Mise en place d'une protection antibruit autour du préau*		
– Crédit de préétude, voté par le Conseil municipal le 16 janvier 1996, compris dans la proposition N° 30		50 000,00
– Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 20 mai 1998, selon la proposition N° 247		417 300,00
Total des crédits votés		467 300,00
Total des dépenses		459 928,37
Solde positif		7 371,63
Indexation	12 633,80	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	344,40	
Total	12 978,20	

30.61.02 *Moïse-Duboule 2, chemin / Ecole de De-Budé* *Pavillon provisoire de De-Budé*		
Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 13 février 1996, selon la proposition N° 39		796 870,00
Total des dépenses		744 098.55
Solde positif		52 771.45
Indexation négative (comprise dans la dépense)	– 27 625,15	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	1 772,55	
Total	– 25 852,60	

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement par rapport au crédit indexé à la baisse.

46.15.02 *Couverture des voies CFF à Saint-Jean* *Maison de quartier et marché couvert*		
– Crédit d'étude, voté par le Conseil municipal le 15 février 1994, compris dans la proposition N° 259		280 000,00
– Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1997, compris dans la proposition N° 153		4 618 000,00
Total des crédits votés		4 898 000,00
Total des dépenses		4 804 147,33
Solde positif		93 852,67
Indexation négative (comprise dans la dépense)	– 34 434,95	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	0,00	
Total	– 34 434,95	

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement par rapport au crédit indexé à la baisse.

61.23.02 *Charmilles, Saint-Jean, quartier / Couverture des voies CFF Construction d'une crèche collective, d'une crèche familiale avec halte-garderie*

– Crédit de préétude, voté par le Conseil municipal le 15 février 1994, compris dans la proposition N° 259	100 000,00
– Crédit de préétude complémentaire, voté par le Conseil municipal le 12 mars 1991, compris dans la proposition N° 341	70 000,00
– Crédit d'étude, voté par le Conseil municipal le 16 janvier 1996, compris dans la proposition N° 30	160 000,00
– Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 2 juin 1998, selon la proposition N° 287	3 957 000,00
Total des crédits votés	4 287 000,00
Total des dépenses	619 924,51
Solde positif	3 667 075,49

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

Le Conseil administratif a décidé, dans sa séance du 17 mars 1999, de suspendre la construction de la crèche prévue sur la couverture des voies CFF. Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité, suite aux différentes études concernant les champs électromagnétiques générés par la proximité des voies CFF et cela bien que les effets de ces ondes ne soient pas encore connus.

91.57 *Pâquis 52, rue des / Palais Wilson Aménagement de l'esplanade publique*

Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 17 septembre 1996, selon la proposition N° 77	250 000,00
Dépenses	221 212,60
Solde positif	28 787,40

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

C'est dans le cadre de la rénovation du Palais Wilson que la Ville de Genève s'était engagée auprès de la Confédération à participer à l'embellissement de cet espace ouvert à la population.

II. **Bouclement d'un crédit de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles**

Conformément au rapport de la commission des finances N° 104 A1 du 22 mai 1989, le dépassement du crédit de construction est totalement couvert par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur cette opération. L'ouverture d'un crédit complémentaire est néanmoins nécessaire aux fins de régulariser ces dépenses.

30.31.03 *Village-Suisse 5, rue du / Ecole du Mail II*
Démolition et reconstruction de l'école

– Crédit de préétude, voté par le Conseil municipal le 25 avril 1989, compris dans la proposition N° 138		250 000,00
– Crédit d'étude, voté par le Conseil municipal le 7 novembre 1989, selon la proposition N° 203		590 000,00
– Crédit de réalisation, voté par le Conseil municipal le 23 février 1993, selon la proposition N° 145		12 316 000,00
Total des crédits votés		13 156 000,00
Total des dépenses		13 348 933,00
Solde négatif		– 192 933,00
Indexation (comprise dans la dépense)	1 070 372,00	
Hausses contractuelles (comprise dans la dépense)	336 510,60	
Total	1 406 882,60	
Soit: différence		– 192 933,00
– indexation et hausses		1 406 882,60
Solde positif		1 213 949,60

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette différence, soit 192 933 francs, au titre de hausses.

Le volume SIA est de 19 000 m^3; le prix au mètre cube SIA est de 525 francs.

L'école a été mise à disposition en août 1995, mais le bouclement a été retardé par:

– le départ de l'Orchestre de chambre de Genève et l'installation dans ces mêmes locaux de l'Ondine genevoise; ce changement a suscité des travaux complémentaires;
– l'aménagement du préau, de la place de jeux ainsi que de la rue Gourgas, qui est intervenu bien après la mise à disposition de l'école et s'est terminé en juin 2000.

III. **Bouclement de quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire**

Les quatre opérations suivantes n'ont pas été suivies de réalisation et ne nécessitent aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit d'étude voté.

30.33.02 *Châtelet 2, chemin du*
Préétude pour la construction d'un groupe scolaire

– Crédit de préétude, voté par le Conseil municipal le 25 avril 1989, compris dans la proposition N° 138	200 000,00
– Crédit de préétude complémentaire, voté par le Conseil municipal le 20 mars 1990, selon la proposition N° 226	100 000,00
Total des crédits votés	300 000,00
Total des dépenses	269 115,60
Solde positif	30 884,40

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

Le Conseil administratif a décidé, dans sa séance du 6 décembre 2000, de renoncer aux acquisitions foncières nécessaires en vue de réaliser le groupe scolaire du Châtelet, cela en raison d'un projet de plan de site en cours d'élaboration par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Cette opération est donc abandonnée.

30.40.01 *Camille-Martin 22, rue*
Déplacement d'un pavillon scolaire provisoire

Crédit d'étude, voté par le Conseil municipal le 10 février 1998, compris dans la proposition N° 300	80 000,00
Total des dépenses	42 476,15
Solde positif	37 523,85

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

Le crédit d'étude de 80 000 francs était initialement destiné au déplacement du pavillon provisoire, situé à l'école de De-Budé, sur le chemin du Trait-d'Union (parc de Bourgogne). Cette solution a été abandonnée pour plusieurs motifs (forte végétalisation des parcelles, référendum contre le plan localisé de quartier, etc.). Puis, ce même crédit aurait dû être affecté à l'installation du pavillon à la rue Camille-Martin. Mais la Délégation de l'aménagement et de l'environnement du Conseil administratif a pris la décision de renoncer à ce déplacement, et le pavillon a finalement été cédé à la Ville d'Yverdon-les-Bains, qui a assumé tous les frais de démontage et de déplacement.

30.74.01 *Eaux-Vives, quartier des / Gare SNCF*
Déplacement d'un pavillon provisoire

Crédit d'étude, voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1997, compris dans la proposition N° 115	80 000,00
Dépenses	3 232,00
Solde positif	76 768,00

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

Le crédit d'étude de 80 000 francs était destiné au déplacement du pavillon scolaire provisoire de la rue des Ronzades à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives. Cependant, après avoir pris connaissance de la planification scolaire, le Conseil administratif décida, dans sa séance du 10 décembre 1997, de renoncer au transfert de ce pavillon dans le quartier des Eaux-Vives; celui-ci est dès lors cédé en 1999 à l'Etat de Genève pour les besoins de l'école de Lullier.

61.09.04 *Frontenex 11, plateau de / Campagne Picot*
Aménagement d'une loge de gardien

Crédit de préétude, voté par le Conseil municipal le 20 mars 1990, compris dans la proposition N° 226 sous le chiffre 12.76 du PFQ (part des 400 000 francs)	250 000,00
Dépenses	98 692,65
Solde positif	151 307,35

Il n'y a ni indexation ni hausse contractuelle.

La demande de crédit de réalisation pour la restauration de la loge à destination du concierge du groupe scolaire de Pré-Picot a été refusée par le Conseil municipal à deux reprises. Aussi, seuls les travaux de mise hors d'eau du bâtiment et ceux de raccordement au réseau de canalisations ont été effectués; la restauration de la loge a ensuite été confiée à un maître d'œuvre privé.

IV. **Informations sur certaines opérations en cours**

Les chantiers sont terminés, mais le bouclement du compte d'investissement n'a pu être effectué à ce jour. La liste des opérations comprend la date prévisible du bouclement et les raisons ayant nécessité le report de ce dernier.

PFQ

13.01.02 *Concorde 20, avenue de la*
Restauration de la villa La Concorde

Les travaux de retouches et de finitions sont à ce jour terminés, mais les décomptes des entreprises et des mandataires sont encore en cours de traitement. Cette opération figurera dans le prochain bouclement.

30.19 *Allobroges 10, rue des*
Construction d'un ¾ de groupe scolaire

Une expertise est en cours afin de résoudre un défaut de construction. Lorsque les travaux qui en découleront auront été effectués et payés, le compte pourra être bouclé; cela probablement dans le courant de l'année 2003.

30.27.06 *Sous-Bois 1-3, chemin*
Construction d'un groupe scolaire aux Genêts

Le groupe scolaire a été mis à disposition en août 1998, mais quelques travaux d'aménagements extérieurs, tels qu'une plate-forme autour du séquoia, la remise en état des chemins ainsi que la mise en place des jeux, ne sont pas terminés. Aussi le décompte final de cette opération n'a pas pu être réalisé. Sauf imprévus, ce dossier figurera dans le prochain bouclement.

30.27.08 *Genêts 14, chemin des*
Aménagement et restauration de la villa ex-Archinard

Le décompte final est étroitement lié à celui du groupe scolaire des Genêts. Les deux dossiers seront présentés dans le prochain bouclement.

30.30.02 *Peupliers 15, rue des*
Ecole de la Roseraie

Les travaux effectués dans l'école sont étroitement liés à la construction de la salle d'éducation physique enterrée, actuellement en cours de finition vu que la chaufferie et les installations techniques sont communes aux deux bâtiments. Il faut donc attendre la fin des travaux de la salle d'éducation physique, qui a été mise à disposition en novembre 2001, pour établir le dossier final, qui comprendra tous les plans des installations techniques mis à jour pour l'ensemble des deux bâtiments. Le compte sera donc bouclé dans le courant de l'année 2003.

30.32 *Aïre 44, avenue d'*
Groupe scolaire de l'Europe

Cette école a été mise à disposition en 1997, mais divers problèmes techniques, ainsi que la mise en place des jeux dans le préau, ont retardé le décompte final de cette opération. Le dossier sera présenté au prochain bouclement.

41.11 *Tilleuls 19, avenue des / Couverture des voies CFF*
Bibliothèque de quartier

Les locaux ont été mis à disposition en novembre 2000 et inaugurés en mai 2001. Quelques retouches sont encore à réaliser. Le dossier final ainsi que le décompte des mandataires sont en cours et ce dossier figurera dans le prochain bouclement.

42.15 *Impératrice 1, chemin de l'*
Jardin botanique / Jardin d'hiver et deux petites serres

Divers travaux de retouches ainsi que le décompte des entreprises et mandataires sont en cours. Ce dossier sera dans le prochain bouclement.

Conclusion

La présente proposition de bouclement concerne dix opérations, soit quatre crédits de préétudes ou d'études, un crédit de construction mais sans réalisation, ainsi que cinq crédits de construction terminés:

– neuf comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté;
– un compte présente une dépense comprise à l'intérieur du montant du crédit voté, cumulé avec les indexations et les hausses enregistrées sur cette opération.

Le tableau N° 1 offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissements terminés. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette, en tenant compte des indexations et des hausses contractuelles, mais sans intégrer les attributions au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, les subventions et participations.

On constate sur ce tableau:

a) que l'indexation, ou hausse conjoncturelle, est plus importante que la hausse contractuelle (indexation 4,34%, hausse contractuelle 1,44%);
b) qu'en tenant compte de ces hausses la dépense finale est inférieure au montant disponible de 34,80% sur les cinq opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire, et de 7,85% sur l'opération nécessitant un crédit complémentaire.

Le tableau N° 3 présente une récapitulation des crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation.

On constate sur ce tableau:

a) qu'il n'y a bien évidemment pas de hausse conjoncturelle ni de hausse contractuelle;

b) que la dépense totale est inférieure au montant disponible de 41,76% sur les quatre opérations et ne nécessite donc pas de crédit complémentaire.

Le tableau N° 2, quant à lui, met en évidence l'écart entre le crédit voté net et les dépenses nettes (dépenses effectives + attribution au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève et recettes déduites). Il permet en outre de détailler, par crédit d'investissement, l'ensemble des crédits complémentaires demandés pour couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles ainsi que les dépenses supplémentaires.

Crédit complémentaire demandé et proportion en pour-cent par rapport à l'ensemble des crédits nets votés

Le crédit demandé est le suivant:	Fr.		%
– crédit pour les hausses	192 933,00	soit	100,00
– crédit pour les dépenses supplémentaires	0,00	soit	0,00
Total	192 933,00		100,00

Enfin, la proportion en pour-cent du crédit complémentaire nécessaire à ce bouclement par rapport à l'ensemble des crédits nets votés est la suivante:

	Fr		%
Ensemble des crédits nets votés	23 855 170,00		
– crédit pour les hausses	192 933,00	soit	0,81
– crédit pour les dépenses supplémentaires	0,00	soit	0,00

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de divers crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2003, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les annuités d'amortissement de quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation seront inscrites dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève dès 2003 et amorties comme suit:

30.33.02 Châtelet 2, chemin du
la dépense de 269 115,60 francs sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007;

30.40.01 Camille-Martin 22, rue
la dépense de 42 476,15 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003;

30.74.01 Eaux-Vives, quartier des
la dépense de 3 232,00 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003;

61.09.04 Frontenex 11, plateau de / Campagne Picot
la dépense de 98 692,65 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003.

Annexes: Tableau N° 1: récapitulation des crédits d'investissements terminés
Tableau N° 2: récapitulation des différences nettes entre crédits votés et dépensés
Tableau N° 3: récapitulation des crédits de préétudes/d'études non suivis de réalisation
Tableau N° 4: tableau chronologique des opérations

TABLEAU 1. RECAPITULATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS TERMINES

A OPERATIONS	B Crédit voté net F	C Crédit disponible F	H Dépense effective F	D. Différence		I. Indexation (hausses conjonct.)		J. Hausses contractuelles		K. Dépassement	
				F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)
I. Crédits terminés sans demande de crédit complémentaire.											
France 15, avenue de / Protection anti-bruit	467'300	467'300	459'928.37	(7'371.63)	-1.58%	12'633.80	2.70%	344.40	0.07%	(20'349.83)	-4.35%
Moïse-Duboule 2,chemin/Pavillon provisoire de De-Budé	796'870	796'870	744'098.55	(52'771.45)	-6.62%	(27'625.15)	-3.47%	1'772.55	0.22%	(26'918.85)	-3.38%
Couverture voies CFF à Saint Jean/Maison de quartier + Marché couvert	4'898'000	4'818'000	4'804'147.33	(13'852.67)	-0.29%	(34'434.95)	-0.72%	0.00	0.00%	20'582.28	0.43%
Charmilles/Saint-Jean quartier/Constr.crèche collective,familiale+halte-gar	4'287'000	4'246'000	619'924.51	(3'626'075.49)	-85.40%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(3'626'075.49)	-85.40%
Pâquis 52, rue des / Palais Wilson / Aménagement de l'esplanade publique	250'000	250'000	221'212.60	(28'787.40)	-11.51%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(28'787.40)	-11.51%
SOUS-TOTAL I	**10'699'170**	**10'578'170**	**6'849'311.36**	**(3'728'858.64)**	**-35.25%**	**(49'426.30)**	**-0.47%**	**2'116.95**	**0.02%**	**(3'681'549.29)**	**-34.80%**
II.Crédits terminés avec demande de crédit complémentaire.											
Village-Suisse 5, rue du / Ecole du Mail /Démol.et reconstructuin de l'école	13'156'000	12'959'000	13'348'933.00	389'933.00	3.01%	1'070'372.00	8.26%	336'510.60	2.60%	(1'016'949.60)	-7.85%
SOUS-TOTAL II	**13'156'000**	**12'959'000**	**13'348'933.00**	**389'933.00**	**3.01%**	**1'070'372.00**	**8.26%**	**336'510.60**	**2.60%**	**(1'016'949.60)**	**-7.85%**
TOTAL I+II	**23'855'170**	**23'537'170**	**20'198'244.36**	**(3'338'925.64)**	**-14.19%**	**1'020'945.70**	**4.34%**	**338'627.55**	**1.44%**	**(4'698'498.89)**	**-19.96%**

a) C= B - (attribution au Fonds municipal d'art contemporain) + (subventions et participations).
b) Le calcul des pourcentages étant effectué en chaîne par l'ordinateur, ils peuvent présenter une minime différence dans le cumul de ceux-ci, due aux arrondis.
c) D = H - C = I + J + K
d) (--) = montant négatif

TABLEAU 2. RECAPITULATION DES DIFFERENCES NETTES ENTRE CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES ET DEPENSES

OPERATIONS	Crédit voté net. F 1	Participation F 2	Subvention F 3	Crédit brut F 4=1+2+3	Fonds municipal d'art contemporain 5	Disponible net. F 6=4-5
France 15, avenue de / Protection anti-bruit	467'300.00	0.00	0.00	467'300.00	0.00	467'300.00
Moïse-Duboule 2,chemin/Pavillon provisoire de De-Budé	796'870.00	0.00	0.00	796'870.00	0.00	796'870.00
Couverture voies CFF à Saint Jean/Maison de quartier + Marché couvert	4'898'000.00	0.00	0.00	4'898'000.00	80'000.00	4'818'000.00
Charmilles/Saint-Jean quartier/Constr.crèche collective,familiale+halte-garde	4'287'000.00	0.00	0.00	4'287'000.00	41'000.00	4'246'000.00
Pâquis 52, rue des / Palais Wilson / Aménagement de l'esplanade publique	250'000.00	0.00	0.00	250'000.00	0.00	250'000.00
Village-Suisse 5, rue du / Ecole du Mail /Démol.et reconstructuin de l'école	13'156'000.00	0.00	0.00	13'156'000.00	197'000.00	12'959'000.00
TOTAL	**23'855'170.00**	**0.00**	**0.00**	**23'855'170.00**	**318'000.00**	**23'537'170.00**

OPERATIONS	Dépense nette s/crédits votés 11	Participation reçue. 12	Subvention reçue 13	Dépense brute 14=11+12+13	Fonds municipal d'art contemporain 15	Différence avec crédit voté 16=11-1	Crédit compl. s/hausses 17	Crédit compl. pr. dépassement 18
France 15, avenue de / Protection anti-bruit	459'928.37	0.00	0.00	459'928.37	0.00	(7'371.63)	0.00	0.00
Moïse-Duboule 2,chemin/Pavillon provisoire de De-Budé	744'098.55	0.00	0.00	744'098.55	0.00	(52'771.45)	0.00	0.00
Couverture voies CFF à Saint Jean/Maison de quartier + Marché couvert	4'804'147.33	0.00	0.00	4'804'147.33	80'000.00	(93'852.67)	0.00	0.00
Charmilles/Saint-Jean quartier/Constr.crèche collective,familiale+halte-garde	619'924.51	0.00	0.00	619'924.51	41'000.00	(3'667'075.49)	0.00	0.00
Pâquis 52, rue des / Palais Wilson / Aménagement de l'esplanade publique	221'212.60	0.00	0.00	221'212.60	0.00	(28'787.40)	0.00	0.00
Village-Suisse 5, rue du / Ecole du Mail /Démol.et reconstructuin de l'école	13'348'933.00	0.00	0.00	13'348'933.00	197'000.00	192'933.00	192'933.00	0.00
TOTAL	**20'198'244.36**	**0.00**	**0.00**	**20'198'244.36**	**318'000.00**	**(3'656'925.64)**	**192'933.00**	**0.00**
				Total crédit complémentaire		**192'933.00**		

a) la colonne 6 correspond au devis général et à la colonne C du tableau 1
b) la colonne 16 = total des crédits complémentaires demandés pour les hausses et les dépassements; les montants négatifs marqués (--) ne sont pas comptabilisés avec le total à voter
c) les colonnes 17 + 18 = colonne 16 mais montants négatifs non compris
d) (--) = montant négatif

Service d'architecture/AJK
12 nov. 2002

TABLEAU 3. RECAPITULATION DES CREDITS DE PREETUDES OU D'ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION

A OPERATIONS	B Crédit voté net F	C Crédit disponible F	H Dépense effective F	D. Différence		I. Indexation (hausses conjonct.)		J. Hausses contractuelles		K. Dépassement	
				F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)	F	% (p.rap.C)
Crédits d'études terminés sans demande de crédit complémentaire											
Châtelet 2 , chemin du / Construction d'un groupe scolaire	300'000	300'000	269'115.60	(30'884.40)	-10.29%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(30'884.40)	-10.29%
Camille - Martin 22, rue / Déplacement pavillon scolaire provisoire	80'000	80'000	42'476.15	(37'523.85)	-46.90%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(37'523.85)	-46.90%
Eaux - Vives,quartier / Gare CFF / Déplacement pavillon scolaireprovisoire	80'000	80'000	3'232.00	(76'768.00)	-95.96%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(76'768.00)	-95.96%
Frontenex 11, plateau / Campagne Picot /Aménagement loge de gardien	250'000	250'000	98'692.65	(151'307.35)	-60.52%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(151'307.35)	-60.52%
TOTAL	710'000	710'000	413'516.40	(296'483.60)	-41.76%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	(296'483.60)	-41.76%

a) C= B
b) Le calcul des pourcentages étant effectué en chaine par l'ordinateur, ils peuvent présenter une minime différence dans le cumul de ceux-ci, due aux arrondis.
c) D = H - C = I + J + K
d) (--) = montant négatif

TABLEAU 4. TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES OPERATIONS

OPERATIONS	Estimation du crédit	Vote du crédit par Conseil municipal	Début des travaux	Mise à disposition	Fin des travaux: aménagements extérieurs, zone de jeux,finitions Autres remarques:décisions etc
Village-Suisse 5, rue du/Ecole du Mail/Démol.et reconstructuin de l'école	mai-92	23 février 1993	juillet-93	août-95	juin-00
Châtelet 2,chemin du/Construction d'un groupe scolaire	août-89	20 mars 1990	Projet abandonné	--	Décision CA : 6.12.2000
France 15,avenue de/Protection anti-bruit	janvier-97	20 mai 1998	mai-99	août-99	décembre-00
Camille - Martin 22,rue/Déplacement pavillon scolaire provisoire	novembre-97	10 février 1998	Projet abandonné	--	Cédé en juil.2000 à Yverdon
Moïse-Duboule 2,chemin/Pavillon provisoire de De-Budé	août-95	février-95	mars-96	août-96	février-01
Eaux - Vives,quartier/Gare CFF/Déplacement pavillon scolaireprovisoire	mai-96	14 janvier 1997	Projet abandonné	--	Cédé en mai 1999 à l'Etat
Couverture voies CFF à Saint Jean/Maison de quartier + Marché couvert	avril-96	14 janvier 1997	septembre-97	octobre-98	décembre-00
Frontenex 11,plateau/Campagne Picot /Aménagement loge de gardien	septembre-89	20 mars 1990	--	--	décembre-00
Charmilles/Saint-Jean quartier/Crèche collective,familiale+halte-garderie	janvier-96	2 juin 1998	Projet abandonné	--	Décision CA du17.03.1999
Pâquis 52,rue des/Palais Wilson/Aménagement de l'esplanade publique	novembre-95	17 septembre 1996	janvier-97	juin-99	décembre-99

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

4. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 317 608 francs destiné à subventionner des travaux de restauration du décor peint de la chapelle de l'Escalade du temple de Saint-Gervais et de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis ainsi qu'au réapprovisionnement du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (PR-260).

1. **Préambule**

La Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 sollicite la Ville de Genève pour le subventionnement de travaux de restauration de deux édifices cultuels importants, la chapelle de l'Escalade du temple de Saint-Gervais et le temple des Pâquis.

Le 18 mai 1999, votre Conseil votait un montant de 89 500 francs pour subventionner des travaux de restauration au temple de la Fusterie, au temple de la Madeleine et à la basilique Notre-Dame.

Par la même occasion, un fonds d'un montant de 100 000 francs était créé afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes de petites subventions pour de tels travaux dans les bâtiments à vocation cultuelle.

Les travaux de restauration de la basilique Notre-Dame, des temples de la Fusterie et de la Madeleine sont terminés et le versement des subventions est intervenu sur remise du décompte final et après une visite des travaux effectués.

De plus, le fonds de 100 000 francs a été entamé d'un montant de 55 600 francs au profit de travaux de restauration au temple de Plainpalais et pour une participation de 3000 francs aux travaux de restauration de vitraux à la chapelle des Arts aux Acacias. Ces deux objets étant terminés, les subventions ont également été versées après vérification des travaux.

Le 16 mai 2001, votre Conseil votait un nouveau train de subventions destiné aux travaux de l'église Saint-Germain et au réapprovisionnement du fonds cité précédemment.

Comme dans les autres cas, les travaux de l'église Saint-Germain sont terminés, ils ont été visités par nos soins et la subvention a été versée.

2. **Historique**

Par l'adoption d'une loi constitutionnelle supprimant le budget des cultes en 1907, la République et Canton de Genève consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ce titre, les bâtiments cultuels étaient remis aux Eglises.

Cette loi, entre autres considérations, fixe l'obligation d'entretien des bâtiments cultuels à la charge des Eglises (art. 3).

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions gère les subventions allouées jusqu'à ce jour pour les restaurations d'édifices cultuels.

Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

A quelques reprises, le Conseil administratif accordait des participations financées par le biais d'un compte de bilan destiné à subventionner des travaux de restauration de façades des monuments historiques.

Ce compte de bilan était approvisionné, jusqu'en 1990, par une dotation annuelle en provenance du budget de fonctionnement. Ce système a été abandonné en raison de l'introduction du nouveau modèle de compte des collectivités publiques.

Depuis cette date, c'est exclusivement par le biais de propositions du Conseil administratif auprès du Conseil municipal que des crédits extraordinaires d'investissements peuvent être accordés au titre de subventions pour ce type de travaux.

Cette pratique a posé la question du délai nécessaire à une décision par rapport à la demande de subvention, généralement plusieurs mois, et à la lourdeur de la procédure pour des montants de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs par objet.

Dans la très grande majorité des cas, les subventions accordées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse des demandes ainsi que la fixation du taux de subventionnement sont le fait de la Direction du patrimoine et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Par souci d'éviter les doublons, la Ville de Genève se rallie, en principe, à la décision de ce service.

Cette procédure ne s'applique qu'à des objets de rénovation du patrimoine collectif.

3. **Demandes de subventions**

Temple de Saint-Gervais – chapelle de l'Escalade (édifice classé MS-C 38)

La Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 a décidé de terminer les travaux engagés dans la chapelle de l'Escalade par la restauration des décors peints.

Le Service de la conservation du patrimoine de la Ville de Genève, par la voix de son responsable, M. Philippe Beuchat, nous rappelle que la chapelle de l'Escalade fait partie du temple de Saint-Gervais, sanctuaire dont les origines remontent au V^e^ siècle. Sur cet objet, le guide *Arts et monuments, Ville et canton de Genève* (Genève, 1993, pp. 109-110), donne la notice suivante:

«En 1478 s'ajouta au nord du chœur une grande chapelle carrée à pilier central et croisée d'ogives en style gothique flamboyant dédiée au Saint-Esprit, à l'usage de la confrérie de ce nom, qui regroupait des marchands confédérés alémaniques établis à Genève (chapelle des Allemands). A la Réforme, le pèlerinage aux Corps-Saints, les saints Nazaire, Celse et Pantaleon, selon les chroniqueurs contemporains, fut condamné et la crypte profanée et fermée. L'église, alors affectée au culte protestant fut badigeonnée à la chaux. En 1688, le besoin d'espace fit repousser le mur nord, contre lequel on établit une galerie. La première grande restauration de 1810 par Vaucher-Strubing fut suivie d'une seconde intervention en 1845, qui remit au jour les peintures de l'ancienne chapelle de Tous-les-Saints. En 1895, lors du percement de la rue Adrien-Vallin, les ossements des victimes de l'Escalade de 1602 furent transférés de l'ancien cimetière dans la chapelle des Allemands, rebaptisée chapelle de l'Escalade. La campagne de restauration de 1902-1904, menée par Gustave Brocher, isola l'édifice à l'extérieur et le dépouilla à l'intérieur. Le mur et les chapelles nord furent reconstruits à leur emplacement primitif. Le clocher fut restauré en 1930-1931.»

A titre d'information, nous reproduisons ici, partiellement, le texte du rapport de M. Pierre Baertschi, conservateur cantonal des monuments attaché au DAEL, à l'appui de la décision de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat et chef du département, du 23 mai 2002.

«Dans le cadre de la seconde étape de la campagne de travaux engagée dès 1988, les façades de la chapelle de l'Escalade (appelée autrefois chapelle des Allemands) ont été restaurées. Actuellement, le chantier est achevé sur l'ensemble de l'enveloppe extérieure de l'édifice, à l'exception du clocher.

»En ce qui concerne l'intérieur du temple, un site archéologique a été aménagé sous l'ensemble de l'assiette de l'édifice. L'exécution de ces travaux s'est poursuivie au gré des étapes du chantier. Les prédalles formant le nouveau sol de la Chapelle de l'Escalade ont été posées en 2000 et les travaux concernant le sec-

teur de la sacristie se poursuivent au printemps 2002. A l'achèvement de la seconde étape, un accès sera aménagé qui conduira de l'intérieur de l'édifice directement au site archéologique.

»Dernière étape des travaux de la restauration intérieure, les parois intérieures de la chapelle de l'Escalade nécessitent une intervention. L'initiative prise par la Fondation des temples et son président, M. Pierre Hiltpold, mérite donc d'être saluée.

»Les options de restauration envisagées pour l'intérieur de la chapelle de l'Escalade prennent en compte l'aspect d'ensemble qui a été conféré à la chapelle lors des interventions effectuées au début du XX^e^ siècle. Pour la nef et les parties achevées à ce jour, par contre, et à l'instigation du professeur A. Schmid, anciennement président de la commission fédérale des monuments historiques, c'est une vision privilégiant un essai de reconstitution du décor du XV^e^ siècle qui avait été engagée. Cette démarche, également inspirée par le restaurateur Théo-Antoine Hermanès, s'est toutefois heurtée dans certains cas à devoir formuler des essais de reconstitution lorsque l'intervention entrait dans le domaine de l'hypothèse.

»Aujourd'hui, dans le cas de la chapelle de l'Escalade, une remise en cause de l'intervention effectuée entre 1901 et 1906 sous la conduite de l'architecte Gustave Brocher n'est pas envisageable. Cela pour des motifs à la fois d'ordre financier et scientifique. Le mobilier et les décors peints réalisés entre 1902 et 1905 seront donc conservés. Cette démarche assurera une cohérence à la chapelle de l'Escalade en tenant compte, également, des vitraux (1905; 1953) et de la stèle funéraire de l'Escalade (1895). Le projet de restauration intérieur envisagé par la Fondation des temples est fondé sur cette approche.

»Les travaux à entreprendre comprennent la pose d'échafaudages et de protections ainsi que l'installation de divers équipements de chantier. Des travaux de maçonnerie et de gypserie-peinture sont également prévus. Mais, pour l'essentiel, les engagements financiers portent sur la restauration des décors peints. Le nettoyage, la fixation et la consolidation desdits décors constituent la première étape des travaux. En second lieu, il conviendra de restaurer, dans les règles de l'art, ces éléments décoratifs.

»Rappelons que les parois sont ornées de motifs de lyre appliqués au pochoir et se détachant sur un fond ocre jaune. Dans la partie supérieure on distingue des faux joints gris. Le coût total des travaux qui seraient entrepris s'élève à 667 082,70 francs. Déduction faite du poste divers et imprévus (évalué à 10% du coût total), le montant des frais subventionnables s'élève à 606 438,80 francs.

»En ce qui concerne le calcul de la participation cantonale à ces travaux, nous proposons de prendre en compte la totalité des montants considérés au taux usuel

pour ce type d'édifices, soit 20%. Pour le poste «restauration du décor peint», compte tenu de la nature particulière de ces travaux et vu la participation présumée de la Confédération aux travaux envisagés, c'est un taux de 30% qui est proposé.

»Cela permettrait en effet d'envisager une couverture financière de ces travaux spécialisés à hauteur de 80% (Etat et Ville 30% chacun, Confédération 20%).

»La Fondation des temples genevois construits avant 1907 a entrepris de son coté de solliciter divers sponsors. Bien que ne disposant pas de moyens financiers importants au vu de la crise de trésorerie actuelle de l'Eglise protestante, elle devrait être en mesure de recueillir les fonds propres nécessaires au démarrage de cette opération. Le cas échéant, si le montage financier ne devait pas aboutir, il nous paraît envisageable de procéder à un réexamen de la situation générale en prenant cette fois en compte le détail des sources de financement.»

Comme il est maintenant d'usage, nous proposons que la Ville de Genève s'aligne sur la décision de l'Etat et décide d'une subvention équivalente à la sienne, basée sur un taux de 20% pour l'ensemble des travaux à l'exception de ceux de restauration du décor peint pour un taux de 30%.

En complément d'information, il est utile de préciser ici que les travaux de restauration du temple de Saint-Gervais qui ont été conduits ces dernières années, après la cessation d'activité de la Fondation des Ponts de Saint-Gervais, avec les soldes de subventions disponibles, l'ont été à satisfaction, sans dépassement de crédit, sous le contrôle d'une commission ad hoc créée conjointement avec l'Eglise nationale protestante, l'Etat et la Ville de Genève.

Ces travaux seront terminés dans les prochains mois et le décompte final sera produit ensuite.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 667 000 francs, la partie subventionnable se monte à 606 440 francs. Pour ce type d'édifice, le taux de subvention retenu par le DAEL est de 20%.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Subvention de la Ville de Genève: 161 648 francs.

Temple des Pâquis – Bâtiment N° C191, inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés

La Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 a décidé d'entreprendre les travaux de restauration du temple.

Rappel historique selon M^me^ Isabelle Brunier, historienne, sur mandat du DAEL:

«L'histoire du temple des Pâquis débute en 1853, lorsque, sous l'impulsion du pasteur Philippe Bourdillon, le Conseil administratif est informé qu'un besoin réel se fait sentir dans le quartier pour édifier un temple (…).

» (…) Les travaux commencèrent le 8 avril 1867 sous la direction d'André Bourdillon (fils du précédent), architecte-entrepreneur après que le Conseil administratif eut acheté le terrain (…). A la demande du Conseil municipal, l'horloger Bally-Compte, de Morex dans le Jura, apposa quatre cadrans sur toutes les faces du clocher. L'Etat, quant à lui, fournit une cloche provenant de l'ancien hôpital (…). L'inauguration eut lieu le 14 juin 1868 (…).

» (…) En 1916, l'architecte Edouard E. Arthur procéda à une restauration partielle. La partie supérieure du clocher fut reconstruite, simplifiée et un cadran unique remplaça les autres sur la face de l'entrée. L'intérieur reçut un riche décor peint par Georges Kohler (…).

» (…) De 1965 à 1967, d'importants travaux d'entretien eurent lieu, dirigés par l'architecte Marc Gignoux. Les maçonneries, la charpente et les ferblanteries furent réparées, la couverture refaite. Un nouvel orgue fut mis en place (…). Le temple fut repeint intégralement, faisant disparaître toute ornementation (…).»

A titre d'information, nous reproduisons ici le texte du rapport de M. Pierre Baertschi, conservateur cantonal des monuments attaché au DAEL.

«L'intervention projetée sur le temple des Pâquis s'inscrit dans le cadre d'une demande d'autorisation délivrée par le DAEL le 22 avril 2002 - DD 97692. Par ailleurs, dans son préavis du 27 mars 2002 et compte tenu de la valeur patrimoniale de cet édifice, la SCMA a demandé l'ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire. Cette mesure de protection dont l'examen touche à son terme devrait permettre une entrée en matière pour une participation financière cantonale.

»Le dossier de demande de subvention, tout comme celui de la demande d'autorisation, est complet et très explicite. La connaissance du bâtiment construit en 1867-1868 par les architectes Henri Junod et Ernest Cramer (guide SHAS p. 205) a fait par ailleurs l'objet d'une étude historique élaborée par M^me^ Isabelle Brunie, historienne aux monuments d'arts et d'histoire.

»A l'analyse du rapport, comprenant un descriptif des travaux et une estimation du coût, il apparaît que la totalité des opérations répondent à la notion de travaux subventionnables. Seuls le poste «divers et imprévus» ne peut être comptabilisé.

»Cette opération est menée par l'association d'architectes Zryd-Sauthier et Pfister qui ont mené à bien la campagne de restauration de l'enveloppe du temple de Plainpalais, dont les travaux se sont achevés au début de l'année 2001. Lors de cette intervention, un taux de participation de 10% avait été fixé sur la base des postes subventionnables. Aujourd'hui, compte tenu de l'élévation générale des taux de subvention (par exemple, objet classé du patrimoine religieux à 25% ou encore objet inscrit à l'inventaire de propriétaire privé à 10%), il est dorénavant proposé l'application d'un taux de 12% sur le montant des travaux subventionnables pour ce type d'objets.»

Les travaux envisagés aujourd'hui par la fondation concernent la restauration complète de l'enveloppe du temple, à savoir:

– installation de chantier et échafaudages;
– découverture et évacuation de la couverture et des ferblanteries;
– reprise des têtes de chevrons et des chevêtres, remplacement des chéneaux encaissés, traitement des bois;
– pose d'une nouvelle couverture en ardoise naturelle et de ferblanteries en zinc-titane;
– ravalement complet des éléments de façades en pierre naturelle;
– restauration des grilles de protection des vitraux;
– réfection des menuiseries extérieures, y compris les portes;
– remise en état des aménagements extérieurs.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 970 000 francs, la partie subventionnable se monte à 883 000 francs. Pour ce type d'édifice, le taux de subvention retenu par le DAEL est de 12%.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Subvention de la Ville de Genève: 105 960 francs.

Fonds pour les édifices cultuels

En s'alignant sur le taux fixé par l'Etat pour ses subventions, afin que le Conseil administratif soit en mesure de réagir rapidement à une demande de subvention, il a été jugé souhaitable qu'il dispose d'un Fonds pour la subvention de petits travaux dans les édifices cultuels, qui a été alimenté, la première fois, par un montant faisant l'objet d'un arrêté complémentaire de 100 000 francs à la proposition PR-422 votée le 18 mai 1999 et, la seconde fois, le 16 mai 2001 par un autre arrêté complémentaire à la proposition PR-58 pour un montant de 50 000 francs.

Comme indiqué plus haut, un montant de 55 600 francs a été retiré de ce fonds par le Conseil administratif le 26 juillet 1999 au bénéfice des travaux de restauration du temple de Plainpalais. Un autre montant de 3000 francs fut attribué par le Conseil administratif le 20 décembre 2001 à l'Association pour la promotion de l'art sacré et destiné à la réparation de vitraux dans la chapelle des Arts aux Acacias.

D'autres demandes, pour de petits montants, sont actuellement à l'instruction avant d'être attribuées.

Sans ces futures attributions, un montant de 91 400 francs reste encore disponible sur le fonds.

Un montant complémentaire de 50 000 francs est demandé dans la présente proposition afin d'alimenter le fonds, le portant ainsi, provisoirement, à 141 400 francs.

Le Conseil municipal est informé de l'usage du fonds par le compte rendu annuel. La prévision de dépense a été portée à la liste des investissements prévus au 20e programme financier quadriennal.

Les crédits feront l'objet de bouclements auprès du Conseil municipal en conformité avec les directives et les usages appliqués jusqu'à ce jour.

4. **Récapitulatif des subventions demandées à la Ville de Genève**

Temple de Saint-Gervais, chapelle de l'Escalade:	
Travaux de restauration des décors peints	161 648 francs
Temple des Pâquis:	
Restauration de l'enveloppe	105 960 francs
Fonds pour les édifices cultuels:	
Dotation annuelle pour 2003	50 000 francs
Total des subventions	317 608 francs

5. **Validité des coûts**

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 et de ses mandataires.

6. **Programme financier quadriennal (PFQ)**

Cette demande de subvention est planifiée au 20e PFQ sous la rubrique N° 44.27.05.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

PROJET D'ARRÊTÉ I

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 161 648 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des décors peints de la chapelle de l'Escalade au temple de Saint-Gervais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 161 648 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2004.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 105 960 francs destiné à subventionner des travaux de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 105 960 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2005.

PROJET D'ARRÊTÉ III

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments cultuels.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2004.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs (PR-261).

1. **Préambule**

Les objectifs de politique énergétique définis par le Conseil administratif ainsi que la volonté d'engager une réflexion générale sur les missions des services ont permis de préciser les deux missions confiées au Service de l'énergie:

– assurer la maintenance et l'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève;
– appliquer la politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins et le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

Afin d'assumer ces missions, le service développe un certain nombre de prestations et d'actions, dont certaines font l'objet d'engagement de travaux. Il s'agit notamment, à travers ces investissement, de:

– veiller à une utilisation rationnelle des besoins en chaleur des bâtiments du patrimoine construit de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse des installations de production de chaleur et de leurs émissions polluantes;
– agir sur les consommations de l'ensemble des agents énergétiques utilisés par notre municipalité, les maîtriser et limiter les dépenses qui leur sont consacrées;

– développer les énergies renouvelables ainsi que les techniques de production d'énergie performantes.

Les actions à entreprendre dans ce domaine dépendent en premier lieu d'obligations légales. Pour un propriétaire immobilier, il s'agit de mettre en application les lois et règlements fédéraux et cantonaux. Ils ont pour but principal la mise en conformité des installations techniques.

Mais ces actions dépendent également d'une volonté d'agir. Il s'agit dans ce cas de procéder à des investissements cohérents avec les objectifs fixés. Dans tous les cas, ces investissements doivent dégager un gain énergétique, environnemental ou financier.

2. **Exposé des motifs**

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est donné des dispositions juridiques particulières. On peut citer principalement:

– l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir, révision 1992);
– la loi fédérale sur la protection de l'environnement (1983).

A Genève, l'ordonnance sur la protection de l'air est appliquée dans le cadre de la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée (L 5 25 - 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 - 1982). Il convient également de citer, au niveau cantonal, la loi sur l'énergie (L 2 30 - 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 - 1988) et notamment l'article 15B de la loi sur l'indice de dépense d'énergie, et enfin la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 - révision 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 - 1978).

L'OPAir 92 impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

Notons que les restrictions concernant les émissions de dioxyde de soufre (SO2) ne sont plus d'actualité, les buts fixés par la loi étant largement atteints, grâce à la réduction de la teneur en soufre des huiles de chauffage.

La loi cantonale sur l'énergie impose une consommation d'énergie restreinte des bâtiments par son article 15B. Le principe de décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) fixe une limite de 600 [MJ/m^2.an] pour les bâtiments comprenant plus de 4 logements. Dans le cas où cette limite serait dépassée, le propriétaire des bâtiments est tenu de faire installer des compteurs de chaleur

individuels pour chaque logement, afin que les frais réels de chauffage soient facturés aux locataires. Cet article est actuellement une mesure incitative pour faire diminuer les consommations énergétiques, mais est applicable immédiatement.

Relevons simplement que l'installation de tels compteurs est très onéreuse. Pour le locataire, les coûts induits par le DIFC ne sont pas couverts par les économies de frais de chauffage susceptibles d'être réalisés suite à la mise en place d'un comptage et d'une facturation propres à chaque logement.

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc immobilier de la Ville de Genève, tient à jour un cadastre des installations de production de chaleur. Sur cette base, il détermine les priorités concernant leur mise en conformité à l'OPAir 92 et au DIFC.

Toujours dans le domaine législatif, il convient également de citer pour mémoire les lois et ordonnances concernant la protection des eaux:

– la loi fédérale sur la protection des eaux (1991);
– l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (1981);
– l'ordonnance sur les installations d'entreposage et de transvasement des liquides pouvant altérer les eaux (1990);
– la loi cantonale sur les eaux (1961) et son règlement d'exécution (1989);
– le règlement cantonal concernant les hydrocarbures et liquides assimilés (1966).

La présente proposition regroupe un ensemble d'actions visant:

– à se conformer aux normes et règlements en vigueur et à améliorer les équipements techniques consommateurs d'énergie dans les bâtiments locatifs:
  – programme d'assainissement de chaufferies et sous-stations de chauffage;
  – remplacement et adaptation des systèmes de réglage des installations techniques de chauffage et de ventilation;
  – programme d'assainissement des installations de ventilation;
  – révision et rénovation des cuves à mazout;
  – assainissement des installations électriques des communs et utilisation rationnelle de l'électricité.
– à développer des installations utilisant des énergies renouvelables:
  – programme de gestion durable de l'eau;
  – production alternative en chaufferie;

– programme de développement des énergies renouvelables: réalisation d'installations solaires thermiques de préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

3. **Réponse aux interpellations parlementaires**

Les actions et investissements prévus répondent aux interpellations parlementaires suivantes:

– Motion M-304, de M. D. Bonny, renvoyée en commission le 19 mai 1998 et intitulé: «L'eau a un coût»;

– Motion M-113, de MM. A. Marquet, R. Deneys, J.-P. Perler, acceptée le 14 novembre 2000 et intitulée: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire».

4. **Descriptif des travaux et estimation des coûts**

4.1 La gestion du patrimoine

Obligations légales		Fr.
4.1.1 Programme d'assainissement de chaufferies		915 000

Dans le cadre de notre programme de rénovation et d'adaptation aux normes prescrites, les travaux de transformation des chaufferies suivantes sont prévus:

Calvin 2	(1982)	100 000 francs
Claparède 2	(1977)	130 000
Lissignol 5-7	(1982)	170 000
Seujet 36	(1975)	490 000
Soubeyran 3	(1965)	25 000

Les travaux prévoient:

– le démontage et l'évacuation des chaudières, appareils et armatures existants;

– la fourniture et la pose de nouveaux équipements de production de chaleur, équipés de brûleurs à gaz ou à mazout, conformes aux prescriptions définis par l'OPAir;

– le tubage en acier inoxydable des conduits de cheminées;

– la fourniture et la pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;

– la pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi que des systèmes de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.

4.1.2 Révision et rénovation des citernes à mazout 20 000

Les stockages de mazout doivent faire l'objet de contrôles tous les dix ans. Le Service de l'énergie a établi un programme de vérification des cuves à mazout. A cet effet, nous mandatons des entreprises spécialisées qui procèdent aux vérifications nécessaires, indiquent aux propriétaires les travaux d'adaptation éventuels qu'il convient obligatoirement de faire exécuter pour rendre les installations de stockage d'hydrocarbures conformes à la législation en vigueur, et établissent un certificat d'épreuve.

Le coûts des prestations de nettoyage et de vérification sont intégrés aux charges locatives et payés par les locataires. Cette proposition de crédit correspond à la prise en charge des éventuels travaux de rénovation (à la charge du propriétaire) ordonnés au cours de ces vérifications.

Entretien et transformations

4.1.3 Pose de vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique 15 000

Remplacement de vannes de radiateurs manuelles par des modèles à bulbes thermostatiques, équipés d'un système de réglage du débit pour l'équilibrage hydraulique des installations.

Coût moyen par vanne	100 francs
Nombre de vannes prévues	150

4.1.4 Remplacement et adaptation des systèmes de régulation des installations 50 000

La durée de vie des équipements de régulation, dont la part d'électronique est de plus en plus importante, reste inférieure à celle de l'ensemble des autres équipements en chaufferie.

Par conséquent, il est nécessaire de remplacer les régulations de chauffage qui arrivent au terme de leur durée de vie, estimée généralement à une dizaine d'années.

Dans ce cas, nous procédons généralement à une transformation du tableau électrique de commande et à la mise en place d'un nouveau système de réglage équipé d'un automate programmable. Il s'ensuit généralement un gain énergétique appréciable et une fiabilité accrue, consécutifs à l'amélioration de l'efficacité de réglage obtenue.

Coût moyen par installation	7 000 à 10 000 francs
Nombre d'installations proposées	6

4.1.5 Gestion à distance des installations 30 000

L'installation d'automates programmables pour le contrôle et la maintenance des chaufferies, d'une part, ainsi que les possibilités offertes par le réseau de communication de la Ville de Genève, d'autre part, nous ont incités à tester une expérience pilote de gestion à distance des informations concernant le fonctionnement des installations.

Les résultats sont concluants. C'est pourquoi nous souhaitons équiper progressivement les chaufferies les plus importantes de notre parc immobilier dans le but de gérer et contrôler à distance le maintien des valeurs de consigne et par conséquent leur consommation d'énergie.

Coût moyen par installation	10 000 francs
Nombre d'installations proposées	3

4.1.6 Programme d'assainissement des installations de ventilation 150 000

Nous proposons de développer un programme de rénovation et d'adaptation aux normes des moteurs d'extraction des installations de ventilation mécanique. Dans les bâtiments d'habitation, le groupe d'extraction assure l'aspiration de l'air humide ou vicié dans les salles d'eau et les cuisines des appartements. Sur le seul patrimoine locatif, cela représente 268 installations de ventilation, que nous proposons d'intégrer dans une logique de remplacement et d'amélioration, dans un souci d'entretien du patrimoine, mais aussi d'économies d'énergie thermique et hydraulique.

Les premiers bâtiments concernés sont ceux dont les installations sont jugées les plus dégradées et qui traitent de grands ensembles, soit: Amat 6, Battoirs 10, Battoirs 2, Deux-Ponts 29, Deux-Ponts 31, Deux-Ponts 33, Ernest-Ansermet 36, Ernest-Ansermet 38, Ernest-Ansermet 40, Ernest-Ansermet 42, Helvétique 29, Navigation 8, Pierre-Fatio 17, Rois 13, Rois 15, Rois 17, Rothschild 27, Sainte-Clotilde 20, Sainte-Clotilde 22, Sources 8, Vélodrome 4, Vélodrome 6, Vélodrome 8, Vélodrome 10, Vélodrome 12, Vélodrome 14

4.2 *La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables*

4.2.1 Programme de gestion durable de l'eau 130 000

Le programme de gestion durable de l'eau dans les immeubles de logements est axé sur:

– la récupération de l'eau de pluie pour l'alimentation des W.-C. et les éventuels besoins en arrosage;

– la limitation de la contenance des chasses d'eau des W.-C. et la mise en place de robinetterie et d'appareils permettant une utilisation économe de la consommation d'eau;
– l'information et la sensibilisation des locataires.

Plusieurs projets, qui ne disposent pas encore de financement, pourraient être réalisés rapidement. Ils concernent notamment une opération de récupération d'eau de pluie dans un immeuble de logements à rénover ainsi qu'une opération à grande échelle de remplacement d'éléments d'étanchéité défectueux et de sensibilisation des locataires, dans la poursuite de l'opération Eco-W.-C. menée en 1999.

4.2.2 Programme de développement des installations solaires thermiques 75 000

La Ville de Genève dispose à ce jour de 34 installations solaires thermiques. Elles sont destinées la plupart au préchauffage de l'eau chaude sanitaire et sont installées en toiture d'immeubles de logements. Elles représentent, ensemble, une surface de près de 2200 m² de captage. Elles permettent une économie annuelle de 120 TEP (tonnes équivalent pétrole), déchargeant ainsi l'atmosphère urbaine de quelques 380 tonnes de dioxyde de carbone et de plusieurs centaines de kilos d'effluents polluants divers. Ce chiffre ne représente toutefois que 1% de l'ensemble de nos achats d'énergie fossile annuels, tous patrimoines confondus.

Nous souhaitons poursuivre l'effort entrepris et proposer chaque fois que cela est possible d'intégrer une installations solaire thermique pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiment.

Coût moyen par m² captage	1500 fr./m²
Surface totale proposée	50 m²

4.2.3 Utilisation rationnelle de l'électricité 80 000

Un des potentiels importants dans les immeubles de logements à Genève concerne l'assainissement des installations d'éclairage des communs.

L'article 131 du règlement sur les constructions et installations diverses (RALCI) stipule que les locaux accessibles au public doivent être éclairés en permanence. Cette disposition, unique en Suisse à notre connaissance, implique une consommation énergétique importante, même en l'absence de prestation.

Ce règlement concerne aussi les communs d'immeubles, dont les dispositifs d'éclairage ne peuvent par conséquent pas être couplés à des détecteurs de présence.

A la demande de l'Etat de Genève, conformément au programme d'action prévu par le plan directeur cantonal de l'énergie, il s'agit de tester sur quelques immeubles pilotes une gestion intelligente de l'éclairage en fonction des besoins.

Le projet prévoit également de réunir les données disponibles sur le potentiel global à réaliser, de même que les appréciations des locataires. A terme, il sera certainement une aide à la décision en ce qui concerne une éventuelle modification réglementaire.

4.2.4 Recherche et développement 40 000

Il s'agit d'identifier les possibilités représentées par les systèmes de microcogénération couplées aux installations de chauffage dans le cas de transformation de chaufferies.

La cogénération signifie la production simultanée d'énergie électrique et de chaleur dans laquelle la chaleur est tirée des rejets thermiques de la machine motrice du générateur d'électricité.

L'intérêt de ce projet consiste à démontrer l'intérêt technique, économique et environnemental d'une telle solution.

4.2.5 Financement d'études de faisabilité 15 000

Dans le domaine des économies d'énergie, il est parfois nécessaire de confier à des tiers des études de faisabilité. Il s'agit de bureaux techniques CVSE que l'on mandate afin qu'ils évaluent le potentiel d'économie résultant de l'assainissement d'une installation et proposent des solutions techniques appropriées.

Cette manière de procéder soulage le bureau technique du service, intègre une structure privée à notre démarche et permet de préparer les futures actions à entreprendre.

4.2.6 Information et communication 10 000

La stratégie d'information et de communication du service repose sur trois supports:

– la participation en tant qu'intervenant lors de conférences ou séminaires;
– le site Internet;
– des brochures d'information thématiques.

Ces dernières sont plutôt techniques et réservées à un public de spécialistes. Nous souhaitons diversifier l'offre en matière d'information et répondre à

l'attente qui s'est plusieurs fois exprimée en proposant la rédaction de documents plus courts et axés sur la vulgarisation, dans le but de toucher des publics plus larges.

En d'autres termes, il s'agit d'orienter la communication écrite vers un format plus court et sous la forme d'un bulletin. Celui-ci permet également une parution plus régulière et le développement de sujets plus variés.

5. **Récapitulation des coûts**	Fr. (TTC)	Fr. (TTC)
La gestion du patrimoine		1 180 000
Obligations légales		
Programme d'assainissement de chaufferies	915 000	
Révision et rénovation des citernes à mazout	20 000	
Entretien et transformations		
Pose de vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique	15 000	
Remplacement et adaptation des systèmes de réglage des installations	50 000	
Gestion à distance des installations	30 000	
Programme d'assainissement des installations de ventilation	150 000	
La maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables		350 000
Programme de gestion durable de l'eau	130 000	
Programme de développement des installations solaires thermiques	75 000	
Utilisation rationnelle de l'électricité	80 000	
Recherche et développement	40 000	
Financement d'études de faisabilité	15 000	
Information et communication	10 000	
Sous-total		1 530 000
Intérêts intercalaires $\frac{1\,530\,000 \times 24 \times 4{,}25}{2 \times 12 \times 100}$		65 000
Total		1 595 000

6. **Subventions et partenariats**

Les travaux inclus dans la présente proposition qui satisfont aux dispositions de l'article17 du règlement d'application de la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) du 20.11.98 pourront faire l'objet d'une demande de subvention.

D'autre part, certains projets concernant le développement des énergies renouvelables seront susceptibles de bénéficier également de subventions cantonales et fédérales.

Enfin, les projets inclus dans le programme de recherche et développement sous rubrique 3.2.4 seront réalisés en partenariat avec le ScanE (Service cantonal de l'énergie) en ce qui concerne l'évaluation d'un éventuel développement dans le cadre des objectifs définis par la politique énergétique cantonale.

7. **Référence au programme financier quadriennal (PFQ)**

Cet objet est inscrit au PFQ sous la référence N° 12.85.6.

8. **Programme des travaux**

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et s'étendront sur une durée de deux ans, respectant ainsi la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

9. **Budget prévisionnel d'exploitation**

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts et charges au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de dix annuités, elle se montera à 194 210 francs.

10. **Gestion financière – maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Au besoin, Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 595 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2002, en vue de l'ouverture d'un crédit de 411 500 francs destiné à l'aménagement des abords de l'école de Beaulieu, au déplacement du préau et à la construction d'un préau couvert, située rue Grand-Pré 22, sur la parcelle N°2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-263).

Préambule

Dans les années 1990, les résultats des analyses démographiques prévoyaient que la zone inférieure du quartier du Petit–Saconnex constituait un pôle d'évolution scolaire nécessitant la création de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins futurs en équipements scolaires.

Le peuple genevois ayant refusé, à l'occasion de votations référendaires, la construction d'un pavillon scolaire provisoire dans le parc de Vermont, des surfaces supplémentaires ont été mises à la disposition de l'enseignement primaire en agrandissant l'école du Vidolet et en édifiant un pavillon léger dans l'enceinte du groupe scolaire des Cropettes.

Ces opérations ne s'étant pas révélées suffisantes, il a été décidé de réaffecter l'école de Beaulieu à l'enseignement primaire. Parfaitement située par rapport aux besoins du quartier, la nouvelle école de Beaulieu a mis à la disposition du Département de l'instruction publique quatre classes supplémentaires à la rentrée 1996.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation projetés à l'époque de l'aménagement de l'école, il était prévu de créer un préau couvert en structure métallique avec une voûte en verre acrylique, sur le côté de la maison de maître, sous un des cèdres du Liban. Cette implantation s'étant révélée inadéquate, de nouvelles variantes ont dû être étudiées.

Un appel d'offres a été lancé le 15 mars 2002, relatif au mandat d'architecte pour la construction d'un préau couvert et le remodelage des alentours immédiats de la maison. L'évaluation sommaire du coût de l'opération a été estimée à 400 000 francs TTC (y compris les honoraires de promotion (4%), les intérêts intercalaires (3,75% + marge de 0,5% = 4,25%) et le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (1%). Le bureau d'architectes lauréat a ensuite précisé les montants des travaux après plusieurs séances consultatives.

Historique

L'école de Beaulieu

Construit au XVIII[e] siècle, le bâtiment constituait la maison de maître du domaine de Beaulieu.

Acquis par la Ville de Genève en 1939, il fut transformé en école enfantine en 1953, puis affecté à l'enseignement spécialisé pendant une vingtaine d'années.

En juin 1995, afin de répondre à l'augmentation d'élèves annoncée, le Conseil municipal a voté un crédit de 533 000 francs pour des transformations intérieures et la construction d'un préau couvert. L'aménagement de quatre classes enfantines et d'une salle de rythmique, qui faisait défaut, a permis de mettre l'école à disposition à la rentrée 1996. Le préau couvert n'a cependant pas pu être réalisé, l'emplacement prévu n'offrant pas suffisamment de sécurité.

L'implantation du préau couvert a été remise en question lors des travaux de transformation de l'école, suite au rapport établi par le Service des espaces verts et de l'environnement après la chute d'une branche d'un cèdre voisin âgé d'environ 250 ans. Le couvert projeté et une partie du préau attenant étaient en effet trop proches de la couronne de cet arbre, et leur réalisation pouvait se révéler dangereuse. Suite à de nombreuses concertations relatives à l'implantation du préau et de son couvert, les entités concernées, à savoir le Service des écoles et institutions

pour l'enfance, le Service des espaces verts et de l'environnement et la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, ont finalement abouti à un consensus.

Le parc et les abords de la maison de maître au XVIII^e siècle

Les Jaquet, propriétaires de 1713 à 1745, procèdent aux premiers agrandissements de la maison, en lui adjoignant deux ailes basses, et réalisent de nouveaux aménagements paysagers à la française.

Côté Jura

Les principales voies de circulation sont une allée d'arbres axée par rapport à la façade et une allée perpendiculaire, formant un arc de cercle au point de rencontre devant la cour d'entrée. Ce dispositif, qui perdure de nos jours, répondait à l'arc de cercle situé devant la façade côté jardin.

Côté lac

Le parterre de «broderies» est précédé d'une surface engazonnée, d'une cour et d'une «salle d'arbres» dans le prolongement jusqu'au chemin (actuellement rue Baulacre). A proximité de l'aile ouest du bâtiment, se trouvent les fameux cèdres du Liban qui, plantés par Jean-François de Sellon, propriétaire dès 1745, ont acquis une hauteur et une largeur inaccoutumées. Ils sont considérés comme les ancêtres de nos parcs.

Exposé des motifs

La mise à disposition d'un préau couvert pour un groupe scolaire fait partie intégrante du règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1 10.11). Le règlement prévoit une surface couverte de 20 m^2 par salle d'étude, ce qui représente pour l'école de Beaulieu une aire de 80 m^2 et une surface libre de 6 m^2 par élève, soit une aire de 550 m^2.

Les plans du 11 novembre 2002 ont été approuvés par le service technique du Département de l'instruction publique en date du 21 novembre 2002.

Cet élément est sollicité depuis longtemps par le corps enseignant, soutenu dans cette démarche par les parents des élèves de l'école, afin de permettre aux enfants de sortir par tous les temps dans le préau pendant les récréations. En cas d'intempéries, les parents pourront également attendre la sortie des classes sous ce couvert.

Obligation légale

La construction d'un préau couvert à l'école de Beaulieu répond à l'obligation de la commune de mettre à disposition du Département de l'instruction publique les locaux nécessaires à l'enseignement primaire. Le préau couvert fait partie du programme des constructions. Le projet entre dans le cadre du règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire du 28 juin 1989 (C 1 10.11).

Description de l'ouvrage

Le nouveau préau communique directement avec l'entrée de l'école. Actuellement, les déplacements entre l'école et le préau s'effectuent en contournant le bâtiment sur un parcours difficile à surveiller. La forme en arc de cercle de la clôture du préau permettra aux usagers du parc de parcourir les deux allées longitudinales et transversales sans être gênés par la fermeture de la clôture pendant les heures scolaires.

Le nouvel emplacement du couvert implique le déplacement du préau actuel face au lac, du côté de l'entrée de l'école, et facilite ainsi la surveillance des enfants par les enseignants. De plus, il permet de revaloriser la maison en lui restituant la terrasse et le jardin, et redonne à la façade principale son dégagement originel.

Le couvert est disposé à côté de l'école, à la suite de l'ensemble des bâtiments de l'ancien domaine de Beaulieu (les communs, la maison de maître avec ses deux ailes). L'emplacement de l'actuel préau est remis en pelouse et restitué au parc. Une terrasse de dix mètres de profondeur est construite au devant du bâtiment. Légèrement surélevé par rapport à la pelouse et doté de quelques plantations en pots, ce dispositif offre un dégagement au bâtiment tout en dissuadant les passants de séjourner sous les fenêtres des classes.

L'implantation de la clôture du préau et du couvert a été étudiée en vue de conserver et de protéger les arbres existants. La structure du couvert est conçue et dimensionnée de façon à garantir la sécurité des enfants en cas de chute éventuelle d'une branche du cèdre.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

La clôture du préau est prévue sous la forme d'un bandeau en métal perforé détaché du sol d'une quinzaine de centimètres et s'élevant à 90 centimètres. Un point d'eau existant sera replacé et des poubelles seront installées. L'équipement du préau (barres de jeu, panier de basket et jeux tracés au sol) sera réalisé par le Service des écoles et institutions pour l'enfance après un délai d'observation du fonctionnement du préau par les enseignants.

L'enrobé existant devra être refait partiellement sur des emplacements endommagés ainsi que sur l'actuelle plate-bande fleurie en face de l'école.

L'adaptation d'une rampe et d'un talus herbeux en face du couvert sera pratiquée afin d'améliorer les cheminements autour du préau.

La terrasse sera constituée de grave argilo-calcaire compactée d'origine recyclée. L'enrobé du préau existant sera enlevé et un modelage du terrain sera effectué afin de rétablir la continuité avec les niveaux adjacents.

Le couvert, côté sud, dispose d'un mur plein qui peut réceptionner sans dommages les jeux de ballons. Le côté ouest ouvre entièrement sur le préau; le côté nord, contre la maison, est traité à la façon d'un portique avec des poteaux ronds, et le côté est s'ouvre sur la vue des cèdres du parc adjacent.

La toiture comporte des ouvertures en bande qui seront dotées de verres de sécurité. Afin d'assurer la protection des racines du cèdre et du marronnier, la construction repose sur un radier qui sera fondé en quelques points libres de racines.

La construction de la toiture, des poteaux et du radier est en béton armé. La finition des murs et des poteaux est prévue peinte en teinte claire afin de rendre l'espace plus lumineux et d'offrir une protection antigraffitis. Une partie de la dalle de sol comporte un plancher en bois à niveau avec le sol.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

L'écoulement des eaux de toiture du couvert et de celles de la terrasse s'effectue par infiltration dans le terrain.

Conception énergétique

La création d'un préau couvert et l'aménagement des abords de l'école sont des travaux extérieurs; ils n'apportent pas de modification à la conception énergétique.

Programme et surfaces		*Surface*
Nouveau préau:	(la norme demande au moins 550 m^2) Clôture avec deux portails. Un point d'eau. Trois poubelles.	689 m^2
Couvert :	(la norme demande au moins 80 m^2)	84 m^2
Terrasse :	Equipement avec des plantations en pots	243 m^2
Ancien préau :	Restitution pelouse du parc	685 m^2

Estimation du coût

Position CFE			Fr. TTC	Fr. TTC
C	Installations de chantier, échafaudages			11 900
C.O	Installations générales de chantier		11 900	
D	Fondations			20 300
D.2	Fondations dalle de fond		20 300	
E	Gros œuvre			67 320
E.1	Toiture		42 540	
E.2	Piliers (béton et acier)		2 080	
E.4	Parois extérieures rez-de-chaussée et étages		22 700	
M	Aménagements intérieurs			16 140
M.3	Revêtement de sols		16 140	
T	Aménagements extérieurs			207 030
T.0	Installation générale de chantier		5 380	
T.1	Mise en forme du terrain		18 820	
T.3	Canalisations, conduites		4 300	
T.4	Espaces verts		32 660	
T.5	Chemin, route, place		82 270	
T.6	Clôtures		62 800	
T.7	Installations électriques et sanitaires		800	
V	Frais secondaires			12 920
V.0	Frais secondaires généraux		10 760	
V.2	Autorisations taxes		2 160	
W	Honoraires			58 120
W.2	Honoraires ouvrages		24 540	
	Honoraires architectes	16 140		
	Honoraires ingénieurs civils	5 380		
	Honoraires spécialiste géomètre	3 020		
W.6	Honoraires aménagements extérieurs		33 580	
	Honoraires architectes	32 280		
	Honoraires spécialiste géomètre	1 300		
X	Comptes d'attente			19 760
X.2	Divers (environ 5% du total C, D, E, M, T, V, W)		19 760	
Sous-total 1				413 490
V.0	Information 0,5% du sous-total 1			2 070
Sous-total 2				415 560
V.5	Prestations du maître de l'ouvrage 4% du sous-total 2			16 620
Sous-total 3				432 180

V.4	Financement à partir du début des travaux Intérêts intercalaires sur le crédit de construction Pour des raisons de simplification au niveau de la gestion des crédits, il est convenu de ne pas calculer d'intérêts intercalaires pour les projets dont la durée de chantier est inférieure à six mois (DGA 03.0060.00)	
V.7	Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève 1% du sous-total 3	4 320
Sous-total 4		436 500
	A déduire: Les études sont financées par une partie du solde du crédit de construction destiné à la transformation de l'école de Beaulieu et à la construction d'un préau couvert voté par le Conseil municipal le 27 juin 1995, selon la proposition N° 400, d'un montant de 533 000 francs	25 000
Sous-total 5		411 500
Total du crédit demandé		411 500

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2002 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m^3 SIA

Le volume construit du couvert est de 467 m^3, ce qui, rapporté au total des chapitres CFE (C, D, E, M et W.2), donne un rapport de 300 francs TTC le m^3 SIA.

La surface aménagée du préau est de 689 m^2, ce qui donne un rapport de 155 francs le m^2.

La surface aménagée de la terrasse et la restitution du préau existant en pelouse concernent 928 m^2, ce qui donne un rapport de 144 francs le m^2.

Autorisation de construire

Ce projet d'aménagement des abords de l'école de Beaulieu et de création d'un préau couvert a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, déposée le 25 novembre 2002, qui doit en principe être délivrée dans le courant de 2003.

Délais

L'objectif est de pouvoir mettre à la disposition de l'enseignement primaire le préau ainsi que le préau couvert pour la rentrée scolaire 2004.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront cinq mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est la fin d'août 2004. Les travaux bruyants s'effectueront pendant les vacances scolaires.

Régime foncier

L'aménagement est situé sur la parcelle N° 2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu au 20e programme financier quadriennal 2002-2005.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Aucune charge d'exploitation supplémentaire n'est à prévoir, puisque le poste de concierge de l'école est déjà pourvu	—
Charge financière annuelle sur 411 500 francs comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	23 080
Soit au total:	23 080

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. Le Service des écoles est bénéficiaire du crédit.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 411 500 francs destiné à l'aménagement des abords de l'école de Beaulieu, le déplacement du préau et la construction d'un préau couvert, située rue du Grand-Pré 22, sur la parcelle N° 2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 411 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 4320 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2034.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: – Plan de situation
– Photo de la maquette

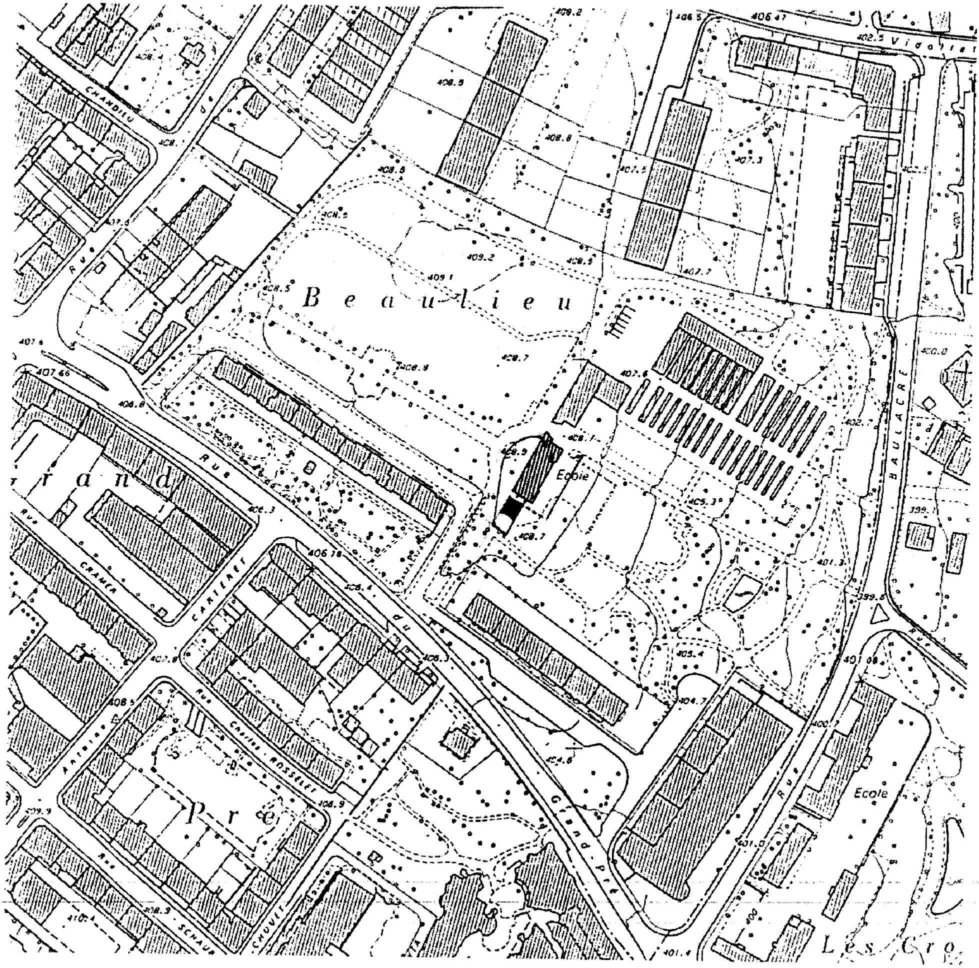
B e a u l i e u
r a n d
P r e
Ecole
Ecole
Les Cro
CHANDIEU
Rue
Rue
CRAMER
CARTERET
Rue Charles ROSSELET
Grand-Pré
BAULACRE
Vidollet

1. nouveau préau
2. couvert
3. restitution de l'ancien préau au parc
4. terrasse sur la façade principale

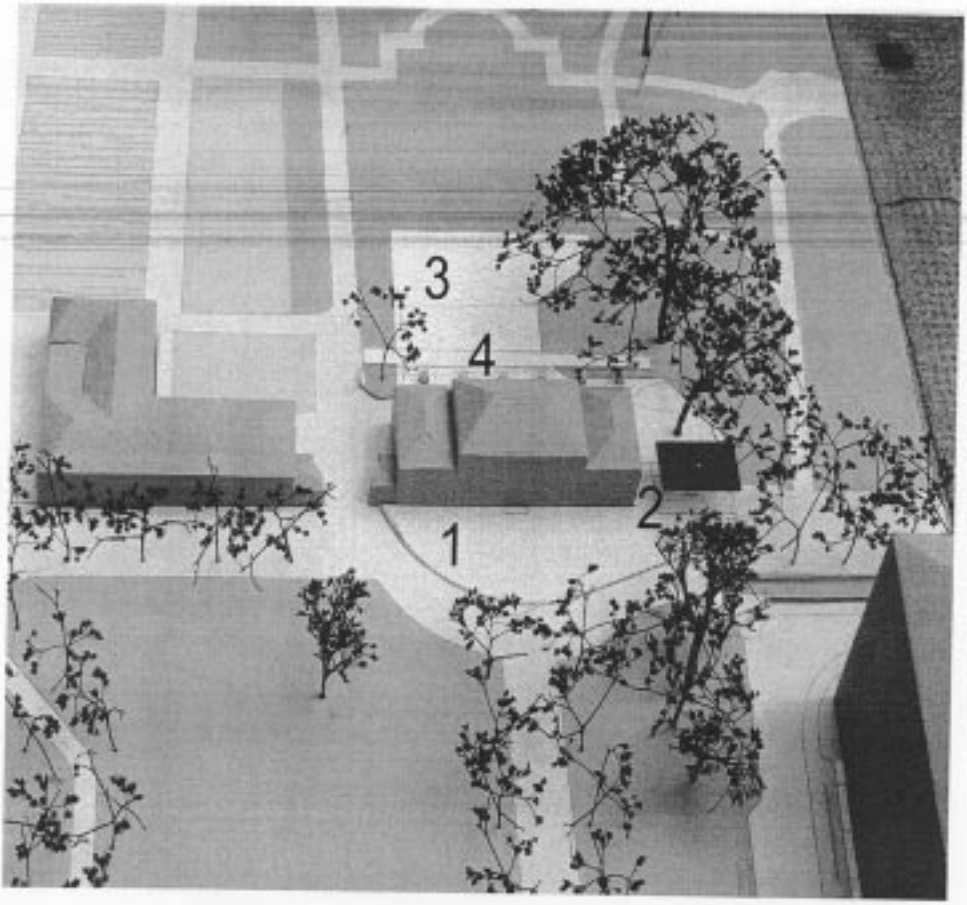

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 810 000 francs, destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-265).

Préambule

Dans sa première séance du 15 avril 1997, le Conseil municipal, suite au rapport N° 31 A3 de la commission ad hoc Saint-Gervais modifiant la proposition N° 31 du Conseil administratif, a ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 290 000 francs destiné à couvrir les frais d'études pour la réhabilitation des immeubles N^{os} 9, 15, 17 et 21, rue des Etuves, ainsi que N^{os} 2 et 9, place de Grenus.

Le Conseil municipal, suivant l'avis de la commission ad hoc Saint-Gervais et en accord avec le rapport N° 31 A3 susmentionné, a au contraire refusé un crédit de 250 000 francs concernant un concours d'architecture en vue de la construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3. Les raisons évoquées par la commission étaient les suivantes: «…ce concours… était pour l'instant prématuré. En effet, les membres de la commission attendent le résultat du concours d'aménagement du quartier, pour lequel un crédit a été voté en juin 1996 et de l'étude qui devrait déterminer si l'agrandissement du parking de Grenus ou la création d'un nouveau parking est nécessaire. De plus, ces parcelles vides depuis 1958 peuvent rester une «monnaie d'échange» intéressante pour l'avenir.»

Dans le cadre du crédit de 300 000 francs, accepté le 25 juin 1996, lors du traitement du rapport N° 31 A de la commission ad hoc de Saint-Gervais, le Conseil administratif a fait établir un schéma d'aménagement urbain pour le quartier, en vue de déplacer la trémie d'accès et de sortie du garage de Grenus, d'en modifier son affectation en garage collectif public, de renforcer le contrôle du stationnement dans le quartier et d'édicter une zone «macarons».

L'utilisation de ce crédit a permis au Conseil administratif d'élaborer la proposition PR-469 en vue:

– de l'adoption du projet de résolution relative à la nécessité de la construction d'un parking et à sa dimension;

– de l'ouverture d'un crédit de 230 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours restreint d'architecture pour l'aménagement de places et de rues;
– de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs destiné à l'information publique.

Après examen de cette proposition, le Conseil municipal, lors du traitement du rapport PR-469 A/B/C/D, en a refusé les arrêtés et a accepté la résolution de la proposition PR-469 amendée par la majorité de la commission, dont la présente demande de crédit est le résultat, ainsi que la proposition PR-246 du Conseil administratif du 9 octobre 2002, en vue de l'ouverture:

– d'un crédit de 1 063 000 francs, destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès et de sortie au garage public de Grenus, de la place de Grenus à la rue du Cendrier;
– d'un crédit de 468 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'étude d'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau;

soit un montant total de 1 531 000 francs.

Dans sa séance du 29 avril 2002, lors du traitement du rapport PR-137 A, le Conseil municipal a ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 000 francs destiné à l'installation de pavillons commerciaux provisoires à la rue du Cendrier 1-3. Ces pavillons seront affectés au relogement des commerçants et artisans des immeubles du quartier de Saint-Gervais touchés par l'opération de rénovation et de reconstruction.

Exposé des motifs

Les cinq parcelles concernées sont libres de construction depuis la démolition, en 1966, des bâtiments qui y étaient implantés. Le terrain a été provisoirement occupé par une construction en bois, aujourd'hui démolie, remplacée par des places de stationnement pour voitures. Ces parcelles sont toujours réservées au relogement des locataires des commerces touchés par les travaux de rénovation de la Ville de Genève, durant la durée des interventions et avant leur relogement, pour autant que d'autres solutions plus satisfaisantes et moins onéreuses ne soient pas envisageables.

Les parcelles sont entourées, côté rue du Cendrier, par Mont-Blanc Centre ainsi que par deux tours administratives pour la SI Cendrier (opérations réalisées par l'architecte Marc Joseph Saugey respectivement en 1954 et 1967), et, côté rue Rousseau, par l'ancienne Ecole ménagère, actuellement annexe de l'Ecole de commerce.

La transition entre ce périmètre reconstruit et le périmètre des rues Rousseau, des Etuves, de Coutance et de Grenus, dernier témoignage du tissu moyenâgeux dans le quartier de Saint-Gervais, est un élément très important à prendre en considération lors de cet aménagement.

Cette problématique complexe incite donc à proposer un concours d'architecture afin de trouver une définition convaincante à cette partie de la rue du Cendrier, dont le rôle sera de créer une articulation entre ces deux tissus urbains si différents, et de prendre en compte l'intégration des rampes d'accès du garage de Grenus.

C'est pourquoi le crédit d'étude de la proposition PR-246 qui vous a été soumis récemment pour le déplacement, de la place de Grenus à la rue du Cendrier, de la rampe d'accès et de sortie du garage de Grenus est directement lié à l'élaboration du concours d'architecture pour le bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3. En effet, l'implantation et le traitement architectural des rampes d'accès et de sortie sont des éléments devant faire partie intégrante du programme du concours d'architecture pour le bâtiment.

Le programme de base de cette opération comprend deux étages de sous-sol pour les locaux communs et un parking, un rez-de-chaussée commercial, un premier étage de bureau et cinq étages de logements, allant du deuxième au sixième étage. Le volume probable est de 5500 m^3 en sous-sol et de 8500 m^3 hors sol, pour un coût de construction estimé à 8 900 000 francs.

Etant donné le nombre important de restaurations réalisées actuellement par la Ville de Genève dans le quartier de Saint-Gervais et le fait que la rampe d'accès au garage de Grenus se trouve sur les parcelles Cendrier 1-3, il paraît judicieux que la Ville de Genève réalise elle-même cette opération, ce qui lui permettrait de mettre sur le marché de nouveaux logements et de maîtriser le parti architectural.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons, à la suite du concours, de poursuivre l'étude jusqu'au crédit de construction. Nous sollicitons en conséquence un crédit d'étude qui permettrait de lancer le concours, puis d'établir avec le lauréat l'avant-projet, le projet définitif et le devis général, afin d'aboutir au dépôt d'un crédit de construction.

Concertation et information publique

Les études se feront en concertation avec tous les propriétaires concernés, les services de l'Etat et de la Ville de Genève et les associations locales. A leur issue, elles feront l'objet d'une information publique.

Estimation des coûts	Fr.
– Concours	250 000
– Avant-projet	165 000
– Projet définitif et devis général	385 000
– Information publique	10 000
Sous-total I	810 000

Régime foncier

Le projet de construction d'un bâtiment à la rue du Cendrier 1-3 se situe sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 11.36.01 du 20e programme financier quadriennal 2002-2005, pour un montant de 250 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier; la charge financière annuelle sur 810 000 francs (concours d'architecture et étude du projet) comprend les intérêts au taux de 3,75%, soit 30 375 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 810 000 francs, destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 810 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. En cas de non réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Annexe: plan de situation

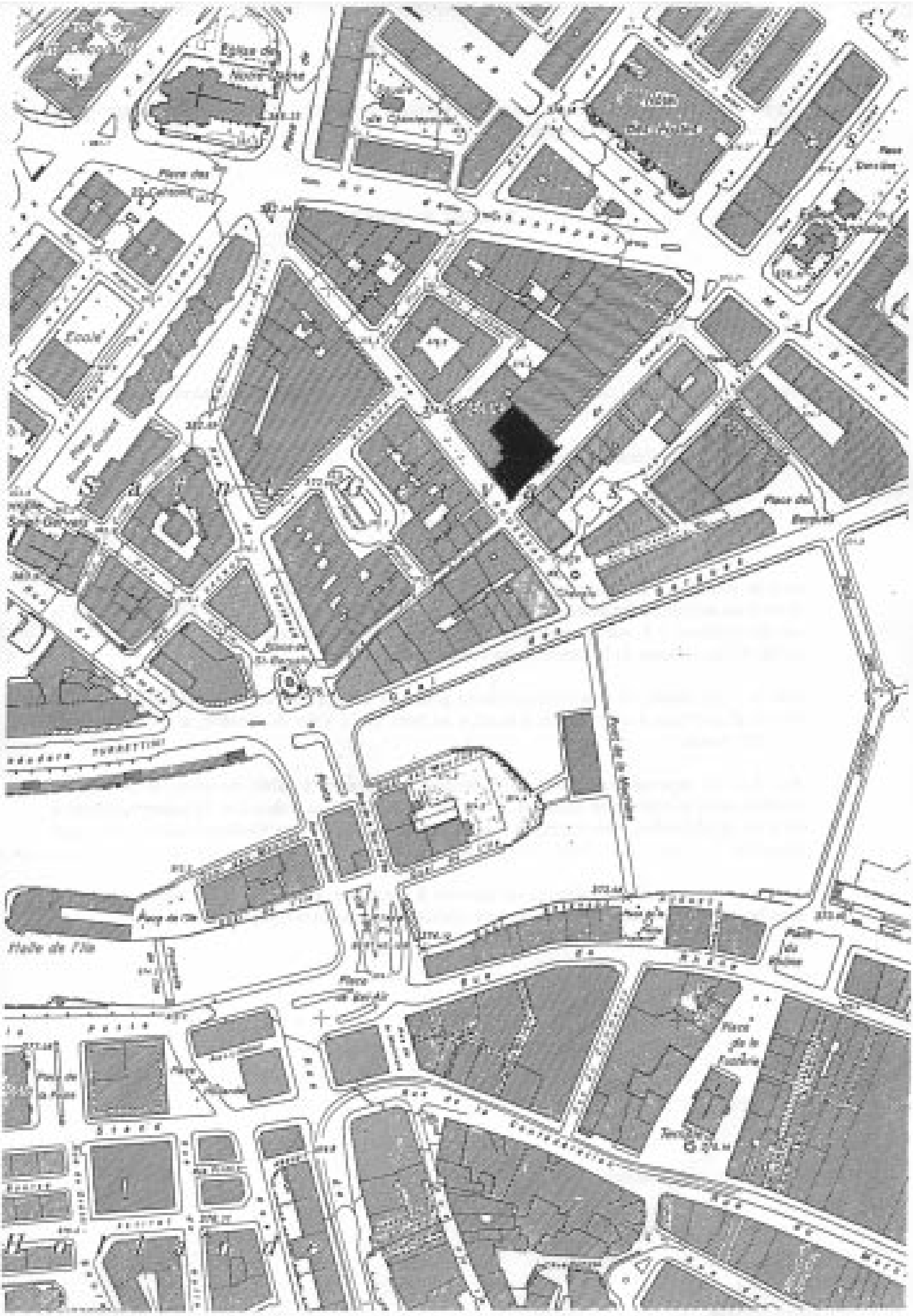

Eglise de Notre-Dame
Ecole
Place des Bergues
Halle de l'Ile
Place de Bel-Air
Place de la Fusterie
Temple

La proposition est renvoyée à la commission ad hoc Saint-Gervais sans débat de préconsultation.

8. Proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2002 en vue de la cession par la SI Champel Malombré de son droit de superficie inscrit sur la parcelle 2513, feuille 39 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, à la Communauté des copropriétaires de Champel Malombré, inscrite sur ce droit de superficie (PR-266).

1. Rappel du contexte

La société de l'immeuble médical Champel Malombré (ci-après: SI Champel Malombré) est au bénéfice d'un droit de superficie distinct et permanent pour une durée de 99 ans dès le 15 mars 1960, immatriculé au feuillet 2514 de la commune de Genève, sur la parcelle 2513.

La Ville de Genève a constitué ce droit pour que la SI Champel Malombré y érige un immeuble voué exclusivement à la location de locaux à destination de cabinets médicaux et dentaires, laboratoires et installations de radiologie. Afin de garantir cet usage spécifique, il a été constitué au profit de la Ville de Genève une servitude sur le droit de superficie interdisant toute autre installation que celle de cabinets médicaux. Le Conseil municipal a autorisé l'opération par délibération du 30 octobre 1959.

Situation foncière

La parcelle 2513, feuille 39 de la commune de Genève, section Plainpalais, est située en 2e zone de construction. Sise au 6, avenue de Champel, la parcelle a une superficie de 492 m² au total. L'emprise du bâtiment est de 203 m² au sol (gabarit de R + 7) et les aménagements extérieurs de 289 m² (dont 10 places de stationnement privé).

2. Montage de l'opération

Procédure de liquidation de SI

En raison de la législation actuelle qui incite les SIAL (sociétés immobilières d'actionnaires locataires) à procéder à leur liquidation, notamment par le biais d'allègements fiscaux dont ils peuvent bénéficier jusqu'à la fin de 2003, les actionnaires de la SI Champel Malombré souhaitent aujourd'hui transférer leur société immobilière, à la faveur de la constitution d'une propriété par étage (PPE).

Pour mémoire, lors de la constitution du droit de superficie et de la société immobilière en 1960, les règles de la PPE n'étaient pas encore en vigueur. Aussi, à l'époque, de nombreuses SI ont été constituées sur ce principe d'actionnaires-locataires.

Cette opération revient, formellement, à une cession du droit de superficie constitué en 1960 de la SI Champel Malombré à une communauté de propriétaires. Matériellement, ce sont les actionnaires-locataires actuels qui deviennent copropriétaires par étages des locaux qu'ils occupent d'ores et déjà.

Adaptation de la rente de superficie

La rente de superficie, fixée à l'origine à 9350 francs/an, a été réadaptée en 1980 à 20 500 francs/an. Par la suite, elle a été portée à 35 000 francs/an le 1er janvier 1993 et à 48 000 francs/an le 1er janvier 1998.

Afin de garantir le paiement de la rente foncière, le droit de superficie a été grevé d'une charge foncière irrachetable d'une valeur de 46 750 francs, montant qui a été porté à 102 500 francs en 1980.

Depuis lors, il a été procédé à une réévaluation de la parcelle, conformément aux dispositions prévues dans les modalités relatives au droit de superficie. Sur cette base, un projet d'avenant à l'acte constitutif du droit de superficie a été accepté par la SI Champel Malombré, soit pour l'essentiel:

– l'adaptation de la rente de superficie en fonction de la valeur vénale actuelle du terrain, estimée à dire d'expert à 1 722 000 francs. Le montant de la rente sera ainsi porté de 48 000 francs à 73 185 francs dès le 1er janvier 2004;
– la méthode de calcul pour la révision de la rente de superficie est fixée tous les dix ans dès le 1er janvier 2004, sur la base de la valeur vénale du terrain réactualisée et du taux des prêts hypothécaires en 1er rang, pour les prêts anciens pratiqués à l'époque de chaque révision, consentis par la BCGe;
– la constitution, aux frais de la communauté des propriétaires d'étages, d'une hypothèque établie à titre de garantie de la rente foncière pour un montant égal à trois fois la rente annuelle dudit droit, soit 219 555 francs arrondis à 220 000 francs;
– pour le reste, les droits et obligations de l'acte signé en 1960 restent identiques et inchangés.

Autres obligations contractuelles

– Pour ce qui est des obligations conventionnelles du superficiaire actuel, elles seront reprises par la nouvelle entité superficiaire (obligations d'entretien, d'assurances…).

– Par ailleurs, le cahier de répartition des locaux inscrit au Registre foncier précise que l'affectation des lots est réservée exclusivement à des cabinets médicaux.
– Enfin, selon l'acte établi en 1960, les modalités relatives à l'échéance du droit de superficie en 2059 prévoient que la Ville de Genève pourra requérir du superficiaire l'enlèvement, à ses frais, des constructions et installations, y compris les fondations, établies sur la parcelle 2513, fe 39, commune de Genève et de rendre le terrain nivelé. A défaut, elle pourra requérir seule la radiation au Registre foncier et la propriété de l'immeuble reviendra à la Ville sans indemnité.

Compte tenu de ce qui précède, la SI Champel Malombré a fait savoir à la Ville de Genève que le projet d'avenant susmentionné a été approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2002.

Services gestionnaires

Le service gestionnaire chargé d'établir et de signer l'acte authentique est le Service administration et opérations foncières, information et communication, qui a également la mission de déterminer la valeur vénale du terrain lors des révisions contractuelles.

Le service gestionnaire en vue de l'encaissement et la révision de la rente du droit de superficie, ainsi que de la vérification de l'exécution de tous les droits et obligations du superficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Remarque: le Conseil municipal est invité à prendre position d'ici au 30 juin 2003, cela afin de permettre la liquidation de la Société immobilière Champel Malombré et la constitution de la Communauté des copropriétaires de Champel Malombré avant l'échéance du 31 décembre 2003.

Au bénéfice de ces explications et compte tenu du fait que la Ville a un intérêt évident à ce que le fonctionnement de son partenaire du droit de superficie soit économiquement viable, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 1er janvier 1985;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la communauté des propriétaires par étage en formation, aux termes duquel:

– le droit de superficie constitué par acte authentique des 22, 26 février et 11 mars 1960 en faveur de la SI Champel Malombré sur la parcelle 2513, feuille 39 de la commune de Genève, section Plainpalais, sera transféré à la communauté des propriétaires par étage en formation, constituée des actuels actionnaires-locataires. Seront reprises par la communauté cessionnaire du droit de superficie l'ensemble des obligations conventionnelles qui y sont attachées découlant de l'acte authentique susmentionné ainsi que la servitude interdisant toute autre installation que celle de cabinets ou laboratoires médicaux, dentaires et de radiologie;
– la rente de superficie, actuellement de 48 000 francs par an, sera adaptée en fonction de la valeur vénale du terrain estimée à dire d'expert à 1 722 000 francs en date du 3 octobre 2002. Le montant de la rente a été fixé à 73 185 francs par an dès le 1er janvier 2004;
– l'adaptation de la rente de superficie interviendra tous les dix ans, sur la base de la valeur vénale du terrain et du taux d'intérêt hypothécaire réactualisé;
– une hypothèque légale sera constituée, aux frais de la communauté des propriétaires d'étage, conformément aux articles 779i et 779k CCS à titre de garantie de la rente foncière pour un montant égal à trois fois la rente annuelle dudit droit, soit 220 000 francs;
– enfin, l'acte authentique précisera qu'à l'échéance du droit de superficie, soit le 15 mars 2059, la Ville de Genève pourra requérir du superficiaire l'enlèvement, à ses frais, des constructions et installations, y compris les fondations, établies sur la parcelle 2513, feuille 39, commune de Genève, et de rendre le terrain nivelé. A défaut, elle pourra requérir seule la radiation au Registre foncier et la propriété de l'immeuble reviendra à la Ville sans indemnité;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur la parcelle 2513, feuille 39, section Plainpalais, toutes servitudes nécessaires à l'exploitation du bâtiment déjà construit.

Annexes: plan de situation et extrait cadastral de la parcelle 2513;
courrier du 26 novembre 2002 de M. Jean-Claude Messiaux, liquidateur de la SI.

Plan de situation

Commune : GENEVE
Section : Plainpalais
Plan : 39
Echelle 1:250

	Numéro	Surface	Destination	Observations
Immeuble	DDP 2514	492m2		Concerne l'immeuble 2513
Bâtiment	G722	203m2	Bureaux	
			Centre médical	

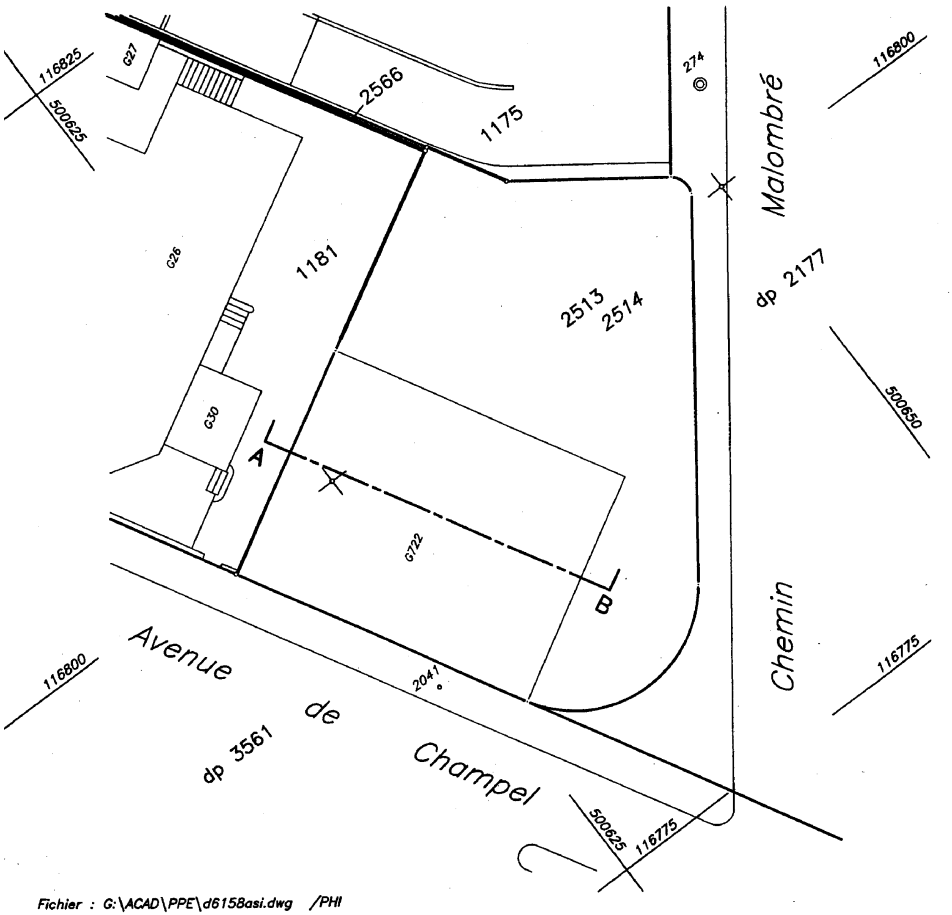

Fichier : G:\ACAD\PPE\d6158asi.dwg /PHI

IMMOCONSEILS

REÇU le
27 NOV. 2002

COPIE

Maître Jean-Marc SIEGRIST
23, Quai des Bergues
1201 Genève

Genève, le 26 novembre 2002

Concerne : S.I. Champel Malombré

Maître,

Je vous informe que l'Assemblée générale extraordinaire de la S.I. Champel Malombré tenue le 25 novembre 2002, a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant de l'acte conclu les 22,26 février et 11 mars 1960 par-devant Maître P-A. Pillet.

En conséquence je vous saurais gré de bien vouloir en informer la Ville de Genève.

Par ailleurs, je demande à Maître Marc Pictet, notaire, de rédiger l'acte authentique, ceci dans les meilleurs délais, compte tenu des contraintes liées à l'approbation dudit acte par le Conseil Municipal, ainsi qu'un projet d'acte de mise en propriété par étage.

En outre, il y a lieu de confirmer au notaire le montant exact de l'hypothèque légale, probablement FS 220'000.00.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Claude Messiaux

Copie à : Maître Marc Pictet

Jean-Claude Messiaux - 10, rue de la Croix-d'Or - CH-1204 Genève - Tél. 022/312.17.81 - Fax. 022/310.45.28
Banque: Crédit Suisse - Carouge - 0156-443008.61.4

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

9. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative, en remplacement de M. Christian D'Andrès, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A).

Le président. Je demande le nom des candidats.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien vous propose Didier Bonny pour la raison suivante: premièrement, vous vous souvenez sans doute que, à l'époque où ce projet a été débattu dans notre enceinte, la discussion était très ouverte. Notre parti, en particulier, était perplexe, et nous avons développé un débat très ouvert à ce propos. Quelques-uns d'entre nous étaient convaincus d'avance que c'était une bonne idée; parmi eux, il y avait précisément Didier Bonny. Autrement dit, c'est quelqu'un qui pense que cette fondation vaut la peine, qu'il faut la soutenir et que ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés qu'il faut s'en désintéresser. Je pense qu'il est important de prendre en compte cet aspect de la détermination, de la conviction, et je peux vous assurer que, s'il est élu, Didier Bonny saura particulièrement bien représenter le Conseil municipal dans ce cadre.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a une personne à vous présenter, vu ses compétences, le sérieux de son travail et ses exigences, ainsi que sa bonne connaissance du monde associatif. J'ai nommé Daniel Künzi.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts regrettent que l'expérience intéressante de la Fondation pour l'expression associative prenne une tournure délicate et souhaitent pouvoir aider cette dernière à retrouver dans les plus brefs délais une situation saine et viable. Nous tirons une leçon de cette cacade monocolore à composante rose vif, il faut quand même le dire. Il est primordial de composer avec une certaine diversité les structures de gestion d'un organisme qui défend la richesse du tissu associatif genevois. Non content du résultat, le gourmand parti paternaliste semble aujourd'hui prêt à jeter son bébé avec l'eau du bain, en annonçant tout bas une alliance peu convenable, ou trop convenante – vous choisirez – en année électorale.

En effet, le candidat démocrate-chrétien présenté ce soir, comme on vient de nous l'annoncer, expliquait le 14 mai 1997 devant ce plénum, lors du traitement du rapport N° 230 A – vous pourrez retrouver ses propos dans le *Mémorial* – par un énoncé «pattaronien», comme dirait M. François, toutes les bonnes raisons de soutenir ce projet, tout en invitant finalement à voter contre. Il avait d'ailleurs, à la commission sociale et de la jeunesse, donné par la voix du président qu'il était un préavis négatif à ce vote. Nous ne sommes donc pas convaincus des motivations de ce candidat et nous avons des propositions constructives à faire.

C'est pourquoi nous présentons à cette assemblée M. Alain Gallet, ici présent. Il a de bonnes connaissances du milieu et du fonctionnement associatifs. Après des discussions internes, nous lui avons fixé trois priorités: analyser le fonctionnement et les dysfonctionnements actuels de cette association, développer un véritable outil associatif et non une structure bureaucratique lourde et, troisièmement, orienter les solutions dans le sens d'un autofinancement, et non pas vers une demande de subvention qui semble inéluctable à ce jour. Nous lui avons également demandé qu'il dépose un rapport sur l'état de ces priorités avant les prochaines élections à ce poste, lesquelles auront lieu au mois de juin. Nous recommandons donc M. Gallet à vos suffrages.

Le président. M. Winet, M[mes] Eberle, Bobillier et Matthey fonctionneront comme secrétaires *ad acta*. Je désigne maintenant comme scrutateurs M. Ding, M[me] Ducret, M[me] Rys, M. Breguet, M[me] Keller Lopez, M. Mino et M. Sottas. J'invite les scrutateurs à venir chercher les bulletins.

J'attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les conseillers ne doivent inscrire qu'un seul nom sur leur bulletin et je rappelle le nom des candidats: Didier Bonny, Daniel Künzi et Alain Gallet.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement.

(Pendant le dépouillement, l'assemblée poursuit l'ordre du jour avec les réponses du Conseil administratif (voir points suivants.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	69
Bulletins blancs:	6
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	68
Majorité absolue:	35

Le président. *M. Didier Bonny* (DC) est élu par 35 voix. *(Applaudissements.)* Obtiennent des voix: *M. Daniel Künzi* (17 voix), *M. Alain Gallet* (11 voix). Je demande si la vérification du scrutin est désirée. *(Les conseillers municipaux font signe que non.)* Ce n'est pas le cas. Je demande s'il y a des réclamations ou des remarques. *(Les conseillers municipaux font signe que non.)* Ce n'est pas le cas non plus.

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 29 avril 2002, sur la pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues» (P-102)[1].

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 3 mars 1999, date du dépôt de la pétition susmentionnée et renvoyée au Conseil administratif le 29 avril 2002, quelque 170 nouvelles places de stationnement pour les véhicules deux-roues ont été réalisées tout autour de la colline de la Vieille-Ville, situées aux différents accès depuis la ceinture routière, par exemple à la rue de la Rôtisserie, à la place Bel-Air en bas de la rue de la Cité, à la promenade du Pin, à la rue Théodore-de-Bèze, au boulevard Jaques-Dalcroze, à la rue de la Corraterie à l'angle de la rue de la Tertasse.

L'accessibilité à la Vieille-Ville par les deux-roues est ainsi bien assurée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

[1] «Mémorial 159e année»: Rapport, 6167.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, acceptée par le Conseil municipal le 12 janvier 1999, intitulée: «Conseils municipaux transfrontaliers» (M-362)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. de proposer aux autorités de la Ville d'Annemasse de tenir régulièrement, au moins une fois par année, une réunion commune des Conseils municipaux de nos deux villes, réunion lors de laquelle il serait fait un inventaire des collaborations déjà établies et de leurs résultats, et un examen des possibilités de les développer;
2. de proposer aux municipalités genevoises et françaises voisines, en particulier celles qui sont membres du SIVMA (Syndicat d'initiative à vocations multiples d'Annemasse), une réunion commune régulière de délégations de leurs Conseils municipaux afin d'étudier les modalités de création d'une communauté urbaine transfrontalière de la région genevoise, à partir des communes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est conscient de la nécessité de collaborer avec la France voisine, la Ville d'Annemasse en particulier. Bien que chaque commune soit confrontée à des problèmes spécifiques, des domaines comme l'aménagement du territoire, l'environnement, la sécurité, le développement économique ou la construction d'infrastructures de grande envergure concernent l'ensemble de la région et nécessitent une approche concertée.

Toutefois, la création d'une communauté urbaine devrait préalablement être abordée au sein de l'Association des communes genevoises, afin de pouvoir déterminer quelles sont les communes intéressées, quels sont les domaines d'activités et les axes prioritaires. La participation des communes de France voisine ne pourrait être envisagée que dans un deuxième temps, lorsque les nombreux problèmes juridiques et techniques posés par les différences de structures, de bases légales et de compétences seront résolus.

La motion M-362 demande également au Conseil administratif d'organiser une réunion commune régulière du Conseil municipal de la Ville de Genève et du Conseil municipal de la Ville d'Annemasse, afin de discuter:

---

[1] «Mémorial 156e année»: Développée, 2928.

– des actuelles collaborations entre les deux villes;
– de leurs résultats;
– des possibilités de les développer.

Or l'organisation de telles réunions peut poser de nombreux problèmes:

– Les deux conseils n'ont pas les mêmes compétences, ce qui rend les possibilités de collaboration relativement limitées. En France, le Conseil municipal dispose de compétences très générales, et l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales précise uniquement que «le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune». Du côté genevois, une liste exhaustive des compétences du Conseil municipal figure dans les articles 30 et 30 A de la loi cantonale sur l'administration des communes. Ainsi, certains domaines de compétences relèvent de la commune du côté français et du canton ou de la Confédération du côté suisse. Inversement, les communes suisses possèdent certaines compétences attribuées en France à la région ou au département.
– Les deux conseils n'agissent pas selon les mêmes bases légales. L'organisation de réunions communes nécessiterait préalablement un examen approfondi de la compatibilité des lois auxquelles sont soumis chacun des conseils, afin de déterminer quelles seraient les adaptations à envisager.
– Ces réunions posent un problème de coût. En effet, outre l'adaptation de l'arsenal juridique régissant le fonctionnement des deux conseils, il faudrait trouver une salle suffisamment grande pour contenir l'intégralité des membres des deux conseils, organiser le déplacement des élus, préparer les séances et rédiger des procès-verbaux. Beaucoup de temps et d'argent serait donc nécessaire pour organiser des réunions dont la portée demeurerait limitée.

Le Conseil administratif s'interroge sur la finalité des réunions proposées. Il s'agirait en effet de réunir deux entités distinctes, dont les compétences diffèrent, afin de discuter des collaborations actuelles et des possibilités de les développer. Or les collaborations actuelles résultent pour la plupart de relations entre les exécutifs, et non de délibérations du Conseil municipal. Ce n'est que par des contacts ponctuels que les conseillers administratifs pourront proposer de nouvelles collaborations à leurs homologues français dans leurs domaines respectifs. Les collaborations ponctuelles portant sur un aspect précis ont en effet plus de chances d'aboutir lorsque les acteurs impliqués sont peu nombreux et possèdent des compétences équivalentes. C'est pourquoi le Conseil administratif entend poursuivre ses efforts au niveau des organismes de coopération et d'échanges transfrontaliers dont fait partie la Ville de Genève depuis de nombreuses années. (Voir à ce sujet le «Rapport sur les coopérations et échanges nationaux et internationaux 1995-1997» du Conseil administratif, janvier 1998.)

Le réseau de villes du Franco-Genevois

Le réseau de villes du Franco-Genevois est constitué des villes d'Annecy, d'Annemasse, de Ferney-Voltaire, de Genève et de Thonon. Il s'agit d'un réseau de villes de proximité destiné à favoriser et à renforcer le rapprochement entre les professionnels de la culture et les publics des institutions respectives de chaque ville. Ce réseau soutient des actions pour les jeunes publics et développe des projets dans les domaines suivants: billetterie informatisée, Fête de la musique, Fureur de lire, arts vivants et conservation du patrimoine. La déclaration d'intention adoptée par les villes d'Annemasse, de Ferney-Voltaire et de Genève en 1994 constitue la première étape de ce réseau de villes. Par la suite, des conventions particulières ont vu le jour, ainsi que des projets ponctuels, comme la commémoration du tricentenaire de Voltaire en 1994.

Le réseau des villes du sillon alpin

Le réseau des villes du sillon alpin rassemble les villes d'Annecy, d'Aix-les-Bains, d'Annemasse, de Chambéry, de Genève et de Grenoble. L'objectif principal de ce réseau de villes est d'améliorer la coopération et l'échange d'informations, afin de définir des projets communs pour le «sillon alpin». Cette volonté de travailler ensemble se manifeste dans le domaine des transports, de l'enseignement, de la recherche, ainsi que sur le plan des nouvelles technologies de la communication. En matière culturelle, la coopération porte sur le spectacle vivant, les arts plastiques et les musées, domaines dans lesquels la Ville de Genève est déjà engagée par les acteurs de terrain. Une réflexion est également menée dans les domaines du tourisme culturel et scientifique.

Le Comité régional franco-genevois

Depuis 1995, la Ville de Genève participe activement aux groupes de travail du Comité régional franco-genevois (CRFG). Les projets de ce comité sont ponctuels et financés par les contributions des quatre parties en présence: la Ville de Genève, le Canton de Genève, le département de l'Ain et le département de la Haute-Savoie. Le CRFG possède quatre commissions de travail permanentes: «Culture, éducation et sports», «Population frontalière et économie», «Environnement et aménagement du territoire» et «Transport et sécurité».

Le CRFG a permis à la Ville de Genève de réaliser de nombreuses coopérations culturelles avec la France voisine, par exemple:

– le réseau «La Banane bleue», qui associe pour une série d'échanges dès 1996 le Théâtre de Saint-Gervais, le Relais culturel de Château Rouge à Annemasse, les scènes nationales de Chambéry et de Bonlieu à Annecy, le CDN de Savoie, le Dôme d'Albertville et la Maison des arts et loisirs de Thonon;

– le «Pass Danse», résultat d'une collaboration entre le Forum Meyrin, l'Association pour la danse contemporaine, l'Usine et le Relais culturel de Château Rouge à Annemasse. Ce passeport permet à ses détenteurs d'assister à 25 spectacles de danse durant une saison;
– la convention signée en 1996 entre «Les Bâtisseurs» et le CRFG pour un module transfrontalier du Festival de la Bâtie au Relais culturel de Château Rouge à Annemasse et au Nouveau Fusier à Ferney-Voltaire.

Dans le domaine culturel, le CRFG a également permis la réalisation de la manifestation «Lettres-frontière». Mise sur pieds dans le cadre de «La Fureur de lire» (appelée en France «Le Temps des livres»), cette exposition a débuté en 1992 à l'initiative des villes de Genève, d'Annemasse et de Thonon-les-Bains, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, de l'ARALD, des bibliothèques municipales et des librairies des trois villes, ainsi que des professionnels du livre des deux régions. Un jury formé de bibliothécaires, libraires et professionnels du livre de Rhône-Alpes sélectionne dix titres d'ouvrages littéraires d'auteurs ou d'éditeurs de Suisse romande parus dans les douze derniers mois. Un jury identique de Genève et de Suisse romande fait de même pour la production littéraire de Rhône-Alpes. Ces lectures croisées débouchent chaque année sur la sélection de 20 ouvrages (10 de chaque région) présentée dans une publication promotionnelle. Les libraires et bibliothécaires partenaires assurent la promotion de ces titres munis du bandeau «Lettres-frontière - Rhône-Alpes et Suisse romande - sélection + millésime» pendant «La Fureur de lire» (à Genève et en Suisse romande) et «Le Temps des livres» (dans le franco-genevois et en Rhône-Alpes). Les auteurs sont invités dans les différents salons du livre des deux régions. Trois ouvrages de chaque sélection sont mis à l'honneur et bénéficient d'une mention «Bibliothécaires et libraires ont particulièrement aimé».

Les coopérations bilatérales

Depuis le 18 octobre 1992, une convention (convention entre la Ville de Genève et la Ville d'Annemasse relative au prêt réciproque des livres et des documents audiovisuels des bibliothèques de la Ville de Genève et d'Annemasse aux utilisateurs des deux villes, 18 octobre 1992) lie les Villes de Genève et d'Annemasse au niveau de leurs bibliothèques. Signée à l'occasion de la «Fureur de lire» 1992 par M. Alain Vaissade, conseiller administratif, et M. Robert Borrel, maire de la Ville d'Annemasse, avec le soutien de la DRAC, cette convention permet aux personnes inscrites dans les bibliothèques de la Ville d'Annemasse d'emprunter des livres dans les bibliothèques de la Ville de Genève, et réciproquement.

La Ville de Genève a également signé une convention similaire avec la Ville de Thonon en 1997, avec la Ville de Nyon en 1998 et avec la Ville de Gex en 2000.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Alain Vaissade*

Le président. M. Juon étant absent, nous passons au point suivant.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2001, intitulée: «Changement des boilers dans les salles de bains des immeubles de la Gérance immobilière municipale contre l'installation de l'eau chaude courante» (M-179)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la Gérance immobilière municipale afin que l'utilisation des salles de bains soit mieux adaptée aux familles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il existe différentes façons de produire l'eau chaude nécessaire aux besoins sanitaires et d'hygiène dans les logements.

Dans les immeubles neufs ou rénovés, la présence d'eau chaude en quantité et en température suffisantes est généralement assurée de manière centralisée, un chauffe-eau de contenance adéquate étant installé dans un local technique, en chaufferie ou en sous-station, et raccordé à la chaudière de l'immeuble.

Cette manière de procéder permet de mieux satisfaire les besoins des différents utilisateurs. Cependant, elle rend nécessaire l'organisation d'un réseau de distribution pour alimenter les points de soutirage.

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 536.

Dans les immeubles anciens, dépourvus de système de chauffage central, la décentralisation des générateurs de chaleur – poêles à bois ou à mazout – allait de pair avec celle de la production d'eau chaude sanitaire. Le principe consistait à prévoir dans chaque logement un ou plusieurs chauffe-eau, de faible contenance, pour desservir un petit nombre de points de puisage géographiquement proches. Dans ce cas, deux types d'énergie étaient privilégiés: l'électricité ou le gaz.

Les chauffe-eau électriques installés dans les logements maintiennent en permanence une réserve d'eau à la température souhaitée. Pour des raisons d'encombrement ou d'introduction dans le local (souvent au plafond d'un W.-C. ou d'une salle de bains), leur volume est parfois limité. La capacité de puisage étant réduite à la seule contenance de l'accumulateur, elle peut ne pas correspondre aux besoins simultanés d'une famille nombreuse. La disponibilité dépend alors de la vitesse de rétablissement du stock après consommation.

Comme mentionné ci-dessus, le remplacement d'un système de production décentralisée et la mise en place d'un accumulateur unique en chaufferie engendre nécessairement la création d'un réseau de distribution et d'alimentation des différents points de soutirage. Dans ce cas, la tuyauterie est placée dans des courettes techniques à créer.

On peut difficilement imaginer des interventions ponctuelles du type de celle qui est réclamée par la motion M-179, parce qu'il faudrait ouvrir les murs afin de pouvoir installer le réseau de tuyauterie de distribution et d'alimentation.

C'est la raison pour laquelle ce type d'intervention n'est pratiqué que dans le cadre des travaux de transformation ou de rénovation globale des immeubles.

Le 20e programme financier quadriennal prévoit la rénovation de plusieurs immeubles de logements qui disposent aujourd'hui de chauffe-eau électriques décentralisés. Les travaux de transformation qui seront réalisés comprendront l'installation de chauffage central et la mise en place d'un système de production d'eau chaude intégré. Dans chaque projet, la possibilité d'installer des panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau sera étudiée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

Mme Isabel Nerny (AdG/SI). J'ai très bien compris que l'on ne peut pas changer tout le système actuel de boilers dans les anciens immeubles de la Gérance immobilière municipale. Par contre, on pourrait quand même envisager comme modification d'installer le chauffage – c'est-à-dire de mettre en marche les boi-

lers – également la journée et non pas seulement la nuit. Cela aiderait bien des familles à pouvoir prendre un bain, se laver les cheveux, laver les langes des enfants, etc. Je vous remercie d'avance de me répondre sur ce point.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jacques Finet, du 25 juin 2002, intitulée: «Risque d'accident au sous-sol de la salle communale de Plainpalais» (QE-80)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le sous-sol (vestiaire et toilettes) de la salle communale de Plainpalais a été magnifiquement restauré et aménagé.

Malheureusement, le revêtement de sol choisi se révèle extrêmement glissant, en particulier dans le passage en déclivité menant aux toilettes.

Ce défaut représente un danger d'accident pour le public et plus encore pour le personnel d'entretien quand le sol est mouillé.

Le Conseil administratif pourrait-il remédier au plus tôt à cet état de fait?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin d'éviter un éventuel accident, le Service des bâtiments a donné l'ordre nécessaire au remplacement du carrelage existant par un carrelage structuré, de même dimension et de même couleur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

[1] Annoncée, 692.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Marc Dalphin, du 25 juin 2002, intitulée: «Festival de la Bâtie 2002» (QE-81)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

J'ai appris, par la presse, que le Festival de la Bâtie 2002 s'associait avec le Macumba de Saint-Julien-en-Genevois. Comme chacun le sait, le Macumba est l'antre de la «culture», il pratique la ségrégation, le sexisme, organise des concours de tee-shirts mouillés et j'en passe et des meilleures.

Cette association me paraît tellement scabreuse et éthiquement pas valable que je pourrais comparer cela à un sponsoring du McDonald's en faveur de la culture bio des Jardins de cocagne!

Comment peut-on associer une entreprise privée de divertissements, plutôt misogyne, à un festival à la réputation artistique d'excellence et que la Ville et le Canton de Genève subventionnent?

Ne pourrait-on pas organiser une autre association moins polémique?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La programmation Danse de l'édition 2002 du Festival de la Bâtie met en exergue le travail de Marco Berrettini, chorégraphe installé à Genève, en présentant une création («Blitz») et en proposant une reprise d'un spectacle précédent («Sorry, do the tour!»).

Marco Berretini a un parcours qui l'a conduit de la danse disco à l'intégration à de grandes troupes (François Verret et Pina Bausch), avant de créer sa propre compagnie sous le nom de Melk prod. Son travail a été particulièrement remarqué en Allemagne et en France, et ses projets bénéficient de soutiens de salles renommées comme d'instances publiques dépendant du ministère français de la culture.

La création de «Blitz» s'est déroulée du 29 au 31 août, sur le plateau de la Comédie.

Le spectacle «Sorry, do the tour!» met en scène un concours de danse, tel qu'en organisent de nombreux cabarets: des danseurs amateurs se produisent sur une scène et, en général, le public est appelé à voter en faveur de son préféré. Sur cette base, Marco Berrettini a créé un spectacle parodique qui passe de la réplique

[1] Annoncée, 692.

ordonnée d'un tel concours – avec la maîtrise de certains postulant comme avec la maladresse d'autres – au chaos final où chacun se bat dans l'espoir de gagner la boule d'or, symbole du premier prix.

Sa chorégraphie est, tour à tour, empreinte de sympathie pour ces amateurs et cinglante pour le principe même d'un tel concours. En aucun cas le spectacle ne peut être perçu comme s'en faisant l'apologie.

Le chorégraphe a souhaité que ce spectacle ne soit pas montré dans un théâtre traditionnel, à l'italienne, mais qu'il soit présenté dans son contexte – soit une boîte de nuit réelle. Les responsables et programmateurs genevois, dans un premier temps, ont souhaité présenter «Sorry, do the tour!» à Genève même. Dans cette perspective, ils ont envisagé successivement onze salles ou autres lieux (hall d'entrée du Bâtiment des Forces-Motrices, hall d'entrée du Forum de Meyrin, hall d'entrée du Mamco, Moulin à danses, Palladium, Piment rouge sur le site d'Artamis, salle communale de Plainpalais, salle communale du Faubourg, ancienne SI de la rue des Bains et Zoo de l'Usine) et ont eu des contacts avec les propriétaires ou responsables de la plupart d'entre eux. Il est apparu qu'aucune salle ne convenait, soit pour des raisons de dimension, soit de coût de location, soit de coût d'équipement, soit de refus simple des responsables, soit enfin par cumul de plusieurs de ces obstacles.

Le Festival de la Bâtie a des partenaires transfrontaliers. C'est le cas du Relais culturel de Château rouge, à Annemasse. Son directeur connaît le Macumba, lieu par excellence de la vie nocturne de masse et de ses clichés. Il est apparu aux responsables de la Bâtie, avec les semaines qui passaient, que cette solution était la seule possible. Par ailleurs, le Macumba incarne pour beaucoup le modèle même de la vaste boîte de nuit actuelle dans la région.

Des excès et des mesures inacceptables ayant été signalés lors des débuts du Macumba, les responsables de la Bâtie ont préalablement vérifié les points suivants:

Ségrégation

Aucune ségrégation fondée sur des questions de race, de nationalité et de religion ne serait pratiquée à l'entrée.

Sexisme, misogynie

Ils n'apparaîtraient pas dans l'organisation générale: une personne sur deux, au niveau de la direction, serait une femme. Quant aux spectacles, les hommes seraient traités de la même manière que les femmes.

Concours divers (par exemple, tee-shirts mouillés)

Le Macumba est une boîte de nuit ordinaire, avec ses excès et son mauvais goût fréquent… que plébiscitent des foules de Genevois. Il n'est pas certain que de telles manifestations soient «pires» que d'autres et nul n'est obligé d'y assister.

Enfin, le partenariat avec une entreprise privée est fréquent pour de nombreux acteurs culturels. En l'occurrence, les prestations offertes gratuitement par le Macumba s'assimilent à l'apport d'un sponsor et, en termes de gestion financière, il est plus avantageux pour la Bâtie de réaliser une telle opération avec une vraie boîte de nuit que de louer et de transformer pour deux soirs une salle municipale.

Dans cette opération, le Macumba a offert le lieu (un lundi et un mardi), les moyens techniques, le personnel de salle et une campagne de communication. En échange, il a obtenu un pourcentage sur les billets, la recette des bars et la présence de son logo dans le programme du festival.

Il est dans la tradition de la Bâtie de découvrir des espaces, de détourner des lieux ou de leur donner un éclairage différent, enfin de déstabiliser les festivaliers. L'édition 2002 programme des événements dans d'autres endroits inattendus, tels que la cathédrale Saint-Pierre, le Muséum d'histoire naturelle, le téléphérique du Salève, des pâtisseries… Il ne serait d'ailleurs pas surprenant que la Bâtie, un jour, porte sa «bonne parole» simultanément dans un restaurant McDonald's et aux Jardins de cocagne!

De telles actions relèvent de l'impertinence nécessaire aussi à la vie culturelle. Elles sont généralement appréciées à leur juste valeur par les festivaliers, qui souscrivent avec leur intelligence à des choix dont ils perçoivent bien l'ironie.

Il n'est pas dans les intentions de la Ville de Genève de se transformer en censeur et d'intervenir, en amont, par des pressions pour interdire un tel projet ou, en aval, par des sanctions financières ou autres. La collaboration 2002 entre la Bâtie et le Macumba peut être perçue par d'aucuns comme une faute de goût ou une erreur politique. D'autres la recevront comme une manifestation d'humour, voire comme un geste portant la critique d'un type de spectacles fréquent portée sur les lieux mêmes de sa réalisation. Elle ne relève en tout cas pas du crime et n'a rien d'illégal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Alain Vaissade*

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Michel Ducret, développée le 12 septembre 2002, intitulée: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82)[1].

Le Conseil administratif ne reviendra pas sur l'entrée en matière de l'interpellateur qui répercute les propos du représentant de son parti au conseil de la Fondation du Grand Théâtre insinuant que les représentants de l'autorité de tutelle ne rempliraient pas leur devoir de surveillance.

A ce propos, cette autorité de surveillance, le Conseil administratif, a communiqué à la fondation la teneur de l'intervention de M. Michel Ducret en lui demandant de fournir des éléments de réponse.

Sur la base des informations fournies, en complément des documents remis régulièrement par la fondation, le Conseil administratif est en mesure d'affirmer que, depuis le début des années 90, l'équilibre des comptes du Grand Théâtre a été réalisé, au-delà des soutiens accordés par notre municipalité, par les apports du sponsoring et du mécénat.

Cette situation est connue des partis du Conseil municipal dont chacun, sans exception, a un représentant qui siège au conseil de la Fondation du Grand Théâtre (cf. l'article 8 du statut du Grand Théâtre). Elle a fait en outre l'objet d'une audition du bureau de la fondation devant la commission des arts et de la culture, en date du 24 octobre 2002. A cette occasion, des informations détaillées ont été données sur la situation et sur les mesures prises.

En résumé, le financement du Grand Théâtre pour les saisons 2002-2003 et 2003-2004 est assuré par la subvention ordinaire de la Ville, augmentée du montant de 700 000 francs demandé dans le projet de budget 2003. L'Association des communes genevoises maintient son apport de 1 million de francs, via le Fonds d'équipement communal. Le Fonds culturel de Genève apporte en outre une garantie de déficit de 1 million de francs en 2003 et d'un montant identique pour 2004.

Par ailleurs, le Conseil municipal sait pertinemment que le financement du Grand Théâtre doit constamment être recherché pour le long terme. C'est pourquoi les démarches de la fondation ainsi que celles du Conseil administratif se poursuivent en vue d'obtenir le soutien d'autres collectivités publiques, de l'Etat en particulier.

Enfin, le Conseil administratif tient à apporter un rectificatif aux propos tenus par l'interpellateur le 12 septembre 2002. Celui-ci déclare en effet que les ques-

[1] Développée, 1543.

tions sur le budget du représentant du Parti radical au conseil de la Fondation du Grand Théâtre auraient été qualifiées d'«insidieuses». Or, selon courrier du 15 octobre reçu du président du conseil de fondation, M[e] Bruno de Preux, «cette présentation des faits est erronée». Et le président poursuit: «La réponse que j'ai donnée à M. Hämmerli, en caractérisant ses questions d'insidieuses, n'était pas liée à la situation financière du Grand Théâtre, mais à des allusions inadmissibles contenues dans un courrier que M. Hämmerli m'a adressé en date du 17 juin 2002 (…).» Ces allusions concernaient la gestion de la vente des abonnements.

Ce dont le Conseil administratif prend acte.

Dans ces circonstances, les rumeurs alarmistes de l'interpellateur sont donc infondées, eu égard aux informations qui ont été régulièrement données et qui traduisent fidèlement la situation du Grand Théâtre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Alain Vaissade*

M. Michel Ducret (R). J'aimerais relever très brièvement un certain nombre de points concernant la réponse du Conseil administratif à ma question. D'abord, mes inquiétudes ne sont pas pour autant dissipées. L'avenir financier du Grand Théâtre n'est pas assuré pour l'éternité, et, de ce point de vue là, la satisfaction manifestée par le Conseil administratif dans sa réponse ne saurait satisfaire le groupe radical. Ce dernier s'inquiète en effet de la pérennité du Grand Théâtre.

J'aimerais relever que les représentants de l'autorité de tutelle, apparemment, ne rempliraient pas leur devoir de surveillance… Je signale que le taux de présence des deux représentants du Conseil administratif aux séances du conseil de fondation du Grand Théâtre est loin d'être remarquable. L'un a été absent pendant dix séances et l'autre pendant la moitié des séances de l'année; ce n'est pas ce que l'on peut considérer comme une grande assiduité. On peut donc comprendre, sur ce point-là aussi, que certains s'inquiètent.

Enfin, j'aimerais relever que nous devons aller vers une sécurité du fonctionnement et du financement du Grand Théâtre. C'est extrêmement important. Sur ce plan, la réponse du Conseil administratif n'est pas très agréable pour l'auteur de l'interpellation, et il est normal que nous, Conseil municipal, nous nous inquiétions du financement du Grand Théâtre et de son avenir, et que nous posions des questions. Ce n'est pas absurde! On a beau avoir des représentants dans les divers conseils de fondation, d'administration de différentes sociétés, etc., il est normal que nous répercutions nos inquiétudes devant le Conseil municipal, quel que soit le groupe politique qui le fasse.

Dans le cas présent, le groupe radical a fait part d'un certain nombre d'inquiétudes à propos du Grand Théâtre; il est content d'avoir une réponse, mais celle-ci lui paraît pour l'instant insuffisante pour qu'il soit totalement rassuré.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Lorsque nous avons préparé cette réponse à l'interpellation de M. Ducret, nous avons évidemment pesé nos mots. Je ne vais pas la reprendre et allonger les débats, mais vous répondre, Monsieur Ducret, quant à l'assiduité des représentants du Conseil administratif au conseil de fondation du Grand Théâtre. Vous avez donné à ce sujet une information inexacte, car le Conseil administratif a été représenté à toutes les séances dudit conseil. Je ne vous permets donc pas de semer la zizanie en prétendant le contraire. C'est le premier point.

Deuxièmement, mes inquiétudes rejoignent les vôtres. Vous avez tout à fait le droit d'en exprimer, ainsi que tous les conseillers municipaux. Nous savons bien que, dans toutes les affaires que gère la Ville de Genève, il y a parfois des raisons de s'inquiéter. Par contre, nous refusons de donner des informations inexactes à propos d'un sujet d'inquiétude. Le conseil de fondation du Grand Théâtre se compose d'un représentant par parti, donc les informations nécessaires sont à disposition. Nous nous inscrivons en faux contre des allégations soutenues dans votre interpellation, Monsieur Ducret, et nous y répondons ici de manière complète.

Quant à la situation financière du Grand Théâtre, je puis vous rassurer, puisque vous avez des inquiétudes. En tout cas pour les prochains comptes, je peux même vous assurer que le déficit va être bien moindre que toutes les suppositions annoncées au conseil de fondation. Il serait difficile au Conseil administratif de donner des précisions supplémentaires, puisque sa réponse est parfaitement complète.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 25 juin 2002, intitulée: «Trottoir de la rue de l'Athénée» (QE-82)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le passage du Tour de Romandie cycliste à Genève a eu l'avantage de nécessiter au préalable le nivellement de la chaussée entre les escaliers du Musée de l'Athénée et l'immeuble N° 1 de la rue Beauregard.

[1] Annoncée, 692.

Le trottoir et la borne situés du côté de la rue Beauregard devraient être déplacés de 60 à 80 cm pour assurer la sécurité des piétons.

De même, il faudrait envisager d'élargir le pont de l'Athénée, du côté du Bourg-de-Four, toujours pour assurer la sécurité des piétons.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux exécutés pour le passage du Tour de Romandie se sont limités à la pose d'une mince couche d'enrobé au carrefour des rues de l'Athénée et Beauregard, afin d'atténuer les irrégularités trop importantes du revêtement.

La largeur de la chaussée est déjà actuellement juste suffisante pour le passage des véhicules des TPG. Il est par conséquent difficilement envisageable d'empiéter sur la chaussée pour élargir les trottoirs.

Elargir le pont Saint-Léger et démolir les murs en pierre de Meillerie, situés de part et d'autre de cet ouvrage, sous-entend une atteinte au patrimoine et les contraintes qui y sont liées.

En conséquence, le Service entretien du domaine public a mandaté, à la mi-septembre, un bureau d'ingénieur, afin de trouver une ou des solutions sur des bases techniques précises.

Les premières propositions nous parviendront d'ici à la fin de l'année et nous ne manquerons pas de vous en transmettre la synthèse.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante» (M-97)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de permettre la publication rapide et la diffusion d'un ouvrage scientifique intitulé *Les combattants*

[1] «Mémorial 158e année»: Rapport, 5395.

suisses en Espagne républicaine, 1936-1939, de MM. Nick Ulmi et Peter Huber, et de marquer la sortie de ce livre en honorant les survivants lors d'une journée commémorative.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible à la problématique de la reconnaissance de l'engagement des combattants suisses pour la République espagnole lors de la guerre d'Espagne, puisque, sur proposition de M. Christian Ferrazino, il avait décidé d'inaugurer en juin 2000 un monument en leur hommage.

En janvier 2002, le Conseil administratif a soutenu financièrement la publication et la promotion de l'ouvrage scientifique intitulé *Les combattants suisses en Espagne républicaine, 1936-1939*, de MM. Nick Ulmi et Peter Huber aux éditions Antipodes.

Le Conseil administratif a décidé le 24 avril 2002, en présence de M. Manuel Tornare, maire, d'organiser une cérémonie en hommage aux brigadistes suisses ayant combattu en Espagne. Au cours de cette belle et émouvante cérémonie, qui a eu lieu le 25 mai 2002 au Palais Eynard, un don d'honneur a été remis aux brigadistes. Celle-ci a été ponctuée par des chants de flamenco narrant la tragédie de la guerre d'Espagne. Le vin d'honneur qui a suivi la cérémonie a été l'occasion pour les brigadistes, leurs familles et amis de partager des souvenirs d'antan.

Dans le but d'associer la population genevoise à l'hommage rendu aux brigadistes suisses et en complément à cet événement, le film de Richard Dindo *Des Suisses dans la guerre d'Espagne* a été projeté le 24 mai 2002, veille de la cérémonie. La présentation de l'ouvrage de MM. Nick Ulmi et Peter Huber *Les combattants suisses en Espagne républicaine, 1936-1939*, suivie d'un débat animé par M. Benito Pérez, journaliste au *Courrier*, ainsi que la projection en avant-première du film de Daniel Künzi *La Suisse et la guerre d'Espagne 1936-39. La solidarité* sont venus clore, samedi 25 mai 2002, le volet culturel lié à cet hommage. Cette manifestation a rencontré un franc succès.

Finalement, afin que chaque brigadiste, veuve ou veuf de brigadiste puisse garder un souvenir de cette manifestation culturelle, un exemplaire de l'ouvrage de MM. Nick Ulmi et Peter Huber *Les combattants suisses en Espagne républicaine, 1936-1939* ainsi qu'une copie du film de Daniel Künzi *La Suisse et la guerre d'Espagne 1936-39. La solidarité* leur ont été envoyés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *André Hediger*

M. Olivier Coste (S). Au nom de la commission des arts et de la culture, je remercie le Conseil administratif d'avoir marqué – un peu tard, peut-être – par une cérémonie le souvenir des combattants suisses pour la République espagnole. Effectivement, cette cérémonie émouvante décrite dans la réponse du Conseil administratif a eu lieu; c'était la moindre des choses que celui-ci pouvait faire. Ce que l'on peut regretter, c'est que le temps qui s'est écoulé avant cette démarche a été tel que le nombre des rescapés encore vivants au moment où elle a eu lieu était relativement restreint.

Sur le même sujet, puisqu'un monument du souvenir a été inauguré à cette occasion à l'extrémité de la rue Dancet, j'aimerais que la municipalité, aussi bien les services de M. Vaissade que ceux de M. Ferrazino, fasse en sorte que ce monument soit débarrassé des motos et cyclomoteurs en stationnement qui l'encombrent, parce que dans aucun pays un monument du souvenir pour des personnes qui ont perdu la vie pour une cause ne serait traité de cette manière.

Des voix. Bravo!

18. Questions orales.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Ma question concerne une lettre ouverte que l'ensemble du Conseil municipal – et j'imagine que tel est également le cas du Conseil administratif – a reçue cet après-midi par courrier électronique. Il s'agit d'une lettre de cinq pages de M. Pierre-André Chételat sur la propreté en ville de Genève, qui a été transmise à tous. Ce citoyen constate l'état catastrophique de notre belle ville sur ce plan-là et, à juste titre, s'en plaint. M. Chételat, dans sa lettre, accuse le Conseil administratif de ne pas faire grand-chose pour remédier à cette situation. Les Italiens disent qu'entre le dire et le faire, il y a un bras de mer, et nous, libéraux, nous disons qu'entre le dire et le faire, au niveau de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève, il y a le conseiller administratif Ferrazino.

J'en viens à ma question. Qu'allez-vous faire pour redorer votre blason, Monsieur Ferrazino, et quelle réponse comptez-vous apporter à cette lettre?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je m'exprimerai très succinctement, cher Monsieur, pour vous dire: les libéraux parlent, Ferrazino agit! Voilà! Je n'ai pas attendu vos questions – qui, d'ailleurs, sont très souvent les

mêmes – pour ce faire. Nous recevons une abondante correspondance de la part des citoyens, et je vois que vous y faites votre tri. Vous êtes libre de privilégier certaines lettres.

Néanmoins, je vous signale, Monsieur Guscetti, que nous avons lancé une campagne appelée «mavillenette-Ge.ch». Puisque vous êtes branché sur le réseau en ce moment– je vois que votre ordinateur est devant vous – vous pouvez tout de suite vous connecter sur ce site. Je peux vous dire que, à ce jour, plus de 300 citoyens nous ont répondu. Contrairement à ce que vous pouvez penser, ces réponses ne sont pas du type de la lettre que vous avez évoquée – je ne dis pas qu'elle est unique, il y en a peut-être deux ou trois de ce genre-là – où les gens se plaignent et ont une attitude qui pourrait être caractérisée de «négative»: c'est-à-dire qu'on se plaint, point final. Je peux vous dire – et c'est un encouragement – que la plupart des réponses que nous avons reçues sont positives, dans la mesure où elles nous formulent des propositions constructives. Je puis d'ores et déjà vous annoncer que, avec mes services, nous sommes en train de recenser l'ensemble de ces réponses et que nous allons vous proposer sur cette base-là toute une série d'interventions qui rejoignent d'ailleurs nos préoccupations.

Le citoyen dont vous vous êtes fait l'écho, Monsieur Guscetti, pourra donc être rassuré, au même titre que les centaines de citoyens qui nous ont écrit pour nous demander précisément de prendre un certain nombre de mesures. Nous sommes convaincus que, ensemble, nous arriverons effectivement à améliorer l'image de notre ville, qui se ternit, nous le reconnaissons. C'est précisément parce qu'elle se ternit que le Conseil administratif a pris l'ensemble de ces mesures pour atteindre cet objectif, qui semble être partagé également par le groupe libéral, ce dont je me félicite.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'avais posé une question au Conseil administratif l'automne dernier concernant l'attribution de la gérance du Restaurant La Potinière. J'ai appris que cet établissement était actuellement fermé. Que se passe-t-il donc au niveau du paiement du loyer? Le fermage est-il payé, oui ou non? Certaines personnes qui avaient soumissionné la gérance de La Potinière se posent des questions et se demandent ce qui se passe. Le Conseil administratif va-t-il pouvoir nous répondre?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vous remercie d'avoir posé cette question subtile, Monsieur Lyon, qui me permet de vous donner une réponse

claire et nette à propos de La Potinière, restaurant qui, visiblement, intéresse un certain nombre d'entre vous. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, La Potinière ne fait pas l'objet du paiement d'un loyer, car, comme vous l'avez bien compris, il s'agit d'un fermage basé sur 7,5% du chiffre d'affaires réalisé par ladite maison.

En l'occurrence, La Potinière est une société anonyme appelée «La Potinière SA», gérée par plusieurs administrateurs, et qui fonctionne convenablement. Si ce n'est que, pendant la période hivernale et les frimas qui caractérisent ces derniers jours, l'affluence de la clientèle est quelque peu réduite à cet endroit. Aussi ai-je donné l'autorisation de fermer l'établissement jusqu'à la fin de février et de le rouvrir au début de mars.

Je précise à l'intention des conseillers municipaux que La Potinière a toujours été, jusqu'à sa réouverture en octobre 2001, un établissement saisonnier. Nous avions voulu, vous, Conseil municipal, et nous, Conseil administratif, en faire un établissement annuel. Je pense que le concept de cet établissement doit peut-être changer quelque peu et être amélioré, de manière à rendre celui-ci plus attractif pendant la période des grands froids. Telles sont justement les discussions que nous menons actuellement avec les fermiers de La Potinière.

M. René Winet (R). J'ai une question à poser à M. Muller. Suite à la demande de soutien à l'Office du tourisme que j'ai présentée pendant les séances d'examen et de vote du budget en décembre 2002, l'Alliance de gauche a été presque d'accord de voter une subvention; mais l'Alternative avait déposé une motion concernant l'Office du tourisme et en attendait encore la réponse, c'est pourquoi elle n'a finalement pas voté la subvention que je demandais ce jour-là. C'est ce qu'elle a dit. Ma question est la suivante: cette réponse du Conseil administratif a-t-elle déjà été transmise et, si ce n'est pas le cas, jusqu'à quand devrons-nous attendre pour qu'elle soit rédigée et envoyée à nos camarades de gauche?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Winet, je vais vous dire publiquement ce que je vous ai dit en privé il y a quelques minutes, puisque vous souhaitez que cette déclaration se fasse officiellement au nom du Conseil administratif. Lors du vote du budget 2003, nous avons eu un peu de peine à nous rappeler l'existence de cette motion qui se trouvait quelque part dans notre administration. A la sortie de cette session de vote du budget, je suis allé à mon bureau et j'ai demandé que l'on regarde sur le serveur de la Ville de Genève où était cet objet, et je l'ai exhumé! Il avait été renvoyé au Conseil administratif, respectivement au Secrétariat général du Conseil administratif, parce que cette motion concernait tous les départements.

Quelques jours après le vote du budget, je me suis entretenu à son sujet avec les gens qui avaient pris la parole à ce propos lors des séances budgétaires de décembre 2002. Vous vous souvenez qu'ils étaient plutôt sur les bancs de l'Alternative, et qu'il s'agissait en particulier d'un ou deux représentants du Parti socialiste. Ils m'ont dit qu'ils voteraient la subvention de 200 000 francs à l'Office du tourisme pour autant qu'on apporte une réponse, même liminaire, à leur motion. C'est ce qui est en cours actuellement au Secrétariat général, Monsieur Winet. Je peux donc vous assurer qu'une réponse y sera apportée pour la prochaine session plénière du Conseil municipal, au mois de février. Nous pourrons alors, je l'espère, passer au vote de cette ligne budgétaire de 200 000 francs pour l'Office du tourisme.

M. Guy Savary (DC). Régulièrement, certains d'entre nous se préoccupent du sort du Parlement des jeunes. On n'en entend plus parler, en tout cas. Je ne sais pas si un débat à ce sujet m'a échappé ou s'il n'est plus d'actualité. J'aimerais demander à M. Tornare – qui n'est plus dans la salle, mais je pense qu'il me répondra demain – où nous en sommes avec ce Parlement des jeunes. A-t-il été revivifié, comme M. le magistrat l'avait promis? Il voulait également décentraliser ce parlement pour attirer plus de jeunes. Qu'en est-il? Je remercie M. Tornare de nous donner la réponse demain.

Le président. La question sera transmise à M. Tornare.

M^me^ Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Muller.

Des voix. Encore!

M^me^ Odette Saez. Eh oui! Nous avons lu dans la *Tribune* qu'il existait un différend entre TV Léman bleu et Swisscom. Sans vouloir entrer dans une polémique concernant des histoires de factures, j'aimerais que le conseiller administratif se renseigne pour savoir combien de foyers sont lésés, c'est-à-dire le nombre approximatif de ceux qui ne sont pas câblés.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. C'est beaucoup d'honneur que vous me faites, Madame Saez, de me poser cette question, parce qu'elle ne me touche pas directement. Elle ne touche même pas du tout le Conseil administratif

de la Ville de Genève, hormis le fait que vous, Conseil municipal, vous avez voté à l'époque une prise de participation dans le capital de TV Léman bleu et que vous votez chaque année une ligne budgétaire pour cette société.

Néanmoins, je peux vous donner l'information suivante: la Ville de Genève n'est absolument pas touchée par ces problèmes de non-paiement de factures – puisque c'est de ça dont il s'agit dans l'article de la *Tribune* – entre TV Léman bleu et Swisscom. Comme ce qui est écrit dans les journaux n'est pas toujours La Vérité, il faudra vous adresser directement à la *Tribune* pour savoir si le journaliste a raison. Quoi qu'il en soit, il faut savoir qu'au niveau de la Ville de Genève il n'y a pas de problème de transmission de l'émission spéciale de la séance plénière du Conseil municipal, pour la simple et bonne raison que la plupart des foyers à Genève sont câblés. C'est donc la transmission par voie hertzienne, c'est-à-dire par antenne, qui pose un problème, et cela touche en partie une vingtaine de communes dans ce canton, ainsi, probablement, qu'une partie du canton de Vaud et de la région transfrontalière qui, elles, ne sont pas reliées au câble de Télégenève.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, en l'absence du conseiller administratif concerné par la question que je souhaitais poser, je renonce.

M. Marc Dalphin (Ve). Ma question s'adresse à M. Muller et concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). Je voudrais savoir si nous pourrions prendre connaissance des rapports d'audit pour la certification ISO 9002 de la GIM. Est-ce possible?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cher ancien locataire, cher conseiller municipal, c'est avec plaisir que je me renseignerai, mais, à mes yeux – je vous le dis bien: à mes yeux – et compte tenu, non pas de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), mais tout simplement de la transparence que je souhaite voir apparaître à la GIM et dans mon département, il n'y a aucun obstacle à satisfaire cette demande et je vous transmettrai avec grand plaisir le rapport de la société qui a réalisé l'audit et qui a prolongé la certification ISO 9002 de la GIM.

M. Pierre Maudet (R). Ma question s'adresse au magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et concerne l'enlèvement des vélos abandonnés. J'ai constaté – notamment dans le quartier

des Eaux-Vives, où j'habite – qu'un certain nombre d'épaves de vélos, attachées à des poteaux par un vague cadenas ou par quelque chose qui empêche de les débarrasser directement du trottoir, prolifèrent. Je me suis interrogé sur la manière dont ces vélos sont évacués. La Voirie procède-t-elle à leur relevé? Il semble que ce n'est pas le cas. Une fourrière cantonale s'en occupe-t-elle? Il semble que ce n'est pas le cas non plus. En fait, il faut amener ces vélos soi-même au Nant-de-Châtillon; c'est ce que je me suis vu répondre par les services municipaux, par vos services, Monsieur Ferrazino.

Je voudrais savoir si cela fait l'objet d'un accord, si c'est voulu de votre part, et, Monsieur Ferrazino, s'il n'y aurait pas un moyen de remédier à cette situation. En effet, on assiste véritablement, en tout cas aux Eaux-Vives, à une prolifération de ces épaves de vélos que les gens laissent avec un simple cadenas, ce qui empêche notamment des poussettes de passer. Je pense particulièrement à la rue de Montchoisy, à l'angle de la rue du 31-Décembre. J'aimerais connaître la position du magistrat à ce sujet et savoir ce qu'il entend faire pour éviter à l'avenir la prolifération de ce genre de situation.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Maudet, ma réponse est la suivante. De manière générale, les vélos dépendent de la Gendarmerie qui, quant à elle, en dispense les plaques. Par conséquent, c'est la fourrière, qui dépend de la Gendarmerie cantonale, qui est chargée de débarrasser les vélos abandonnés. La seule exception que je verrais, ce serait pour les vélos sans plaque; dans ce cas, effectivement, la Voirie devrait pouvoir intervenir sur cet aspect mineur du dossier. De manière générale, c'est donc la fourrière, dépendant du Canton, qui est concernée par ce problème. Pour quelques cas, notamment celui des vélos sans plaque, il appartiendrait, selon mon jugement, à la Voirie municipale d'intervenir. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre interrogation, Monsieur Maudet.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le président, mais ma question concernant TV Léman bleu est devenue caduque, puisque M^me^ Saez l'a posée et que M. Muller y a répondu.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je viens de m'entretenir quelques instants avec M^me^ Saez et j'aimerais encore préciser un détail, pour que le sujet soit bien compris par l'ensemble du Conseil municipal: la Ville de Genève a un réseau de câble en forme de maillage. Il est possible qu'il y ait des immeubles en ville de Genève qui ne sont pas câblés, mais cela ne signifie pas

que le câble de Télégenève n'arrive pas devant tel ou tel immeuble. Le propriétaire, voire le régisseur, n'a pas forcément fait câbler l'immeuble, et c'est la raison pour laquelle il peut se trouver quelques foyers en ville de Genève où il n'y a pas le câble. Cette situation-là n'est vraiment pas imputable à la Ville de Genève ni à TV Léman bleu. C'est simplement un problème de financement par le propriétaire de l'immeuble, respectivement de son régisseur, afin d'installer le câble.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à la fois à M. Ferrazino et à M. Hediger. La récente chute de neige a mis en évidence que les rues, les passages piétons et les passages publics genevois sont mieux nettoyés que les trottoirs, dont le nettoyage doit être assuré par les propriétaires privés. D'où une inégalité de sécurité des déplacements pour les piétons, spécialement pour les personnes âgées. Voilà ma question: quelle synergie peut-il exister entre les agents de sécurité et les services de la Voirie, afin de rappeler aux régies, aux gérants d'arcades et aux concierges d'immeubles leurs obligations légales, y compris celle de sortir les poubelles ou les vieux papiers dans des délais légaux, et non pas deux ou trois jours avant leur ramassage, comme cela se pratique maintenant? Il est vrai que, pour les agents de sécurité municipaux, il est plus facile de coller des amendes aux voitures que d'aller sonner chez un concierge pour lui faire ce genre de remarques.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci, Monsieur Coste, de votre question. J'y réponds en mon nom propre ainsi qu'au nom de mon collègue Hediger. Vous aurez constaté que, lors des dernières neiges, les services municipaux – tout comme les services cantonaux d'ailleurs – ont plutôt bien opéré. Je dois relever que, tant mon collègue Hediger – il me le disait tout à l'heure – que moi-même, nous avons plutôt reçu des félicitations que des blâmes. L'on peut effectivement se dire que nous aurions pu faire encore mieux, mais, comme vous l'avez compris, la priorité a été donnée aux rues principales où passent des bus, les taxis et aux trottoirs largement utilisés. Bien évidemment, devant les immeubles – vous l'avez rappelé à juste titre, Monsieur Coste – il appartient au service d'immeuble, c'est-à-dire au concierge, de faire le nécessaire.

André Hediger rappelait tout à l'heure que le calendrier de la Voirie mentionne l'obligation imposée à l'ensemble des concierges des immeubles de nettoyer en cas de neige l'accès aux différents immeubles. Les locataires sont donc également invités, le cas échéant, à rappeler ce devoir au service d'immeuble s'ils devaient constater, par hypothèse – comme vous l'avez fait vous-même, Monsieur Coste – que ce travail n'était pas effectué.

En tout cas, nous sommes prêts – nous ne sommes pas superstitieux, mais nous touchons du bois pour ne pas le devenir – à faire face aux intempéries que nous pouvons encore voir venir. Les services de mon collègue Hediger, eux, interviennent pour attirer l'attention des uns et des autres sur les devoirs qui sont les leurs. Cependant, je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons une équipe qui intervient plutôt bien, dans des délais assez remarquables. Il est vrai que, en cas de forte neige, nous devons nous attendre peut-être à patienter quelques heures, voire un jour de plus, pour une remise en état conforme du territoire municipal. Néanmoins, Monsieur Coste, vous m'accorderez que, d'une manière générale, on peut être plutôt satisfait que mécontent du travail effectué par les services municipaux ces derniers jours.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais juste préciser le sens de ma question. Il s'agit de savoir si, lorsqu'un dépôt de déchets est constaté devant un immeuble, les agents de sécurité municipaux ont le droit d'entrer pour faire une remarque au concierge ou lui demander de faire mieux la prochaine fois. Effectivement, dans mon quartier comme sur toute la rive concernée, les papiers sont ramassés le mercredi. Certains concierges les sortent déjà le lundi soir, et c'est vrai que c'est encombrant. Peut-être une remarque d'une autorité de la Ville ferait-elle changer ces mauvaises habitudes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'ai été très intrigué, Monsieur le conseiller administratif, de constater la profusion de moyens concernant les installations pour piétons à l'intersection de la rue Leschot et de la rue de Carouge. Il s'y trouve deux passages pour piétons à quatre mètres de distance, avec autant d'installations pour les piétons. D'où nous vient cette profusion? Y a-t-il une explication? J'ai été vraiment étonné, en passant par là, de voir tous ces feux et ces passages piétons, alors qu'un seul dispositif, me semble-t-il, aurait suffi. Mais peut-être y a-t-il une explication?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lathion, ces questions sont examinées par les ingénieurs de la circulation, tant du Canton, au niveau de l'Office des transports et de la circulation, que du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville. La rue Leschot et la rue Vignier, de l'autre côté de la rue de Carouge, viennent d'être aménagées, la première en zone de rencontre, la seconde partiellement en rue piétonne et, depuis la rue Marcossay jusque sur l'avenue Henri-Dunant, en zone de rencontre également. Cette rue de Carouge, qui est perpendiculaire à la fois à la rue Vignier et à la rue Leschot, est

également traversée par le tram. Il fallait donc s'assurer d'une sécurité pleine et entière pour ceux qui allaient accéder de la rue Vignier à la rue Leschot, ou inversement. Pour ce faire, il a été convenu d'aménager un passage pour piétons de part et d'autre de cette rue.

Vous savez, d'une manière générale, les gens se plaignent de l'absence de passages piétons qui empêchent une certaine sécurité. Là, c'est le contraire, si je vous comprends bien: vous dites qu'on en a fait trop, Monsieur Lathion! J'en prends acte mais, dans ce genre de dossiers, je crois qu'il vaut mieux trop en faire que le contraire. Pour ma part, je ne suis pas convaincu qu'on en ait trop fait; l'usage nous le dira à l'avenir. Vous savez que nous avons la possibilité – c'est d'ailleurs l'un des avantages de ces aménagements auxquels nous procédons – de les modifier, expérience faite, en fonction de l'évolution des usages des différentes rues concernées. Si nous devions nous apercevoir que l'un de ces deux passages piétons était superfétatoire et qu'il était inutile d'en créer un deuxième, nous pourrons toujours réagir, mais, pour l'instant, nous ne voulions en tout cas pas prendre de risques, tant au niveau cantonal qu'au niveau municipal, avec les passages pour piétons, raison pour laquelle ces deux passages ont été installés.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

M. Roman Juon (S). On parle de zones piétonnes, et c'est fort bien. Je vais maintenant parler de parkings, et notamment de celui du parc des Bastions. Comment se fait-il que ce parking réservé exclusivement aux autocars devienne un parking public? L'autre soir – je crois que c'était jeudi dernier – non pas moi-même mais quelqu'un de ma famille a compté 35 voitures bien gentiment parquées à cet endroit. On ne pouvait même plus y passer à pied, et il fallait se faufiler entre les véhicules. Alors, moi, je ne comprends plus rien! Qui fait quoi? Je me souviens que, à l'époque – je faisais déjà partie du Conseil municipal – M. Albert Knechtli avait obtenu du Conseil administratif qu'il n'y ait plus de voitures à cet emplacement, sauf quelques exceptions pour l'Hôtel de Ville. J'aimerais donc savoir ce que fait la maréchaussée.

J'ai entendu dire qu'il y avait jeudi dernier une réception au Palais Eynard, mais ce n'est pas la première fois que cette situation se produit, j'ai pu le constater souvent et il y a des plaintes à ce sujet de la part des habitants du quartier. Quant à cette réception, elle concernait, je crois, les cadres de notre maire à nous tous…

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4050

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4050

3. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue du bouclement de divers crédits de construction terminés, ainsi que de crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, gérés par le Service d'architecture:
   – cinq crédits de construction terminés sans demande de crédit complémentaire;
   – un crédit de construction terminé avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles;
   – quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire (PR-259)..... 4193

4. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 317 608 francs destiné à subventionner des travaux de restauration du décor peint de la chapelle de l'Escalade du temple de Saint-Gervais et de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis ainsi qu'au réapprovisionnement du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (PR-260)..... 4208

5. Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs (PR-261) 4217

6. Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2002, en vue de l'ouverture d'un crédit de 411 500 francs destiné à l'aménagement des abords de l'école de Beaulieu, au déplacement du préau et à la construction d'un préau couvert, située rue Grand-Pré 22, sur la parcelle N°2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-263) 4227

7. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 810 000 francs, destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-265) 4238

8. Proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2002 en vue de la cession par la SI Champel Malombré de son droit de superficie inscrit sur la parcelle 2513, feuille 39 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, à la Communauté des copropriétaires de Champel Malombré, inscrite sur ce droit de superficie (PR-266) 4244

9. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative, en remplacement de M. Christian D'Andrès, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A) 4250

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 29 avril 2002, sur la pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues» (P-102) 4252

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, acceptée par le Conseil municipal le 12 janvier 1999, intitulée: «Conseils municipaux transfrontaliers» (M-362) 4253

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2001, intitulée: «Changement des boilers dans les salles de bains des immeubles de la Gérance immobilière municipale contre l'installation de l'eau chaude courante» (M-179)..... 4257

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jacques Finet, du 25 juin 2002, intitulée: «Risque d'accident au sous-sol de la salle communale de Plainpalais» (QE-80) 4259

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Marc Dalphin, du 25 juin 2002, intitulée: «Festival de la Bâtie 2002» (QE-81)..... 4260

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Michel Ducret, développée le 12 septembre 2002, intitulée: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82)..... 4263

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 25 juin 2002, intitulée: «Trottoir de la rue de l'Athénée» (QE-82)..... 4265

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante» (M-97) 4266

18. Questions orales 4268

19. Propositions des conseillers municipaux 4277

20. Interpellations 4277

21. Questions écrites 4277

La mémorialiste:
Marguerite Conus